

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
jeudi 8 décembre 2022**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 8 décembre 2022

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACHER-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON
FUCHS Bruno donne procuration à Fatima JENN
HELDERLE Emilie donne procuration à Pierre BIHL
KLINKERT Brigitte donne procuration à Eric STRAUMANN
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
MARTIN Monique donne procuration à Lucien MULLER
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Alain COUCHOT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SCHULTZ Denis donne procuration à Laurence MULLER-BRONN
SITZENSTUHL Charles donne procuration à Catherine GREIGERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Avant de démarrer cette séance, je vous propose, chers collègues, chers amis, de faire une minute de silence pour deux anciens Conseillers généraux qui nous ont quittés. Je voudrais d'abord parler de Guy NAUDO, qui a été un grand Conseiller général et Vice-président de la Collectivité départementale du Haut-Rhin, beaucoup investi dans sa vallée de cœur où il a beaucoup apporté, avec des engagements aussi sur le social avec le foyer d'accueil médicalisé à Sainte-Marie-aux-Mines. C'était quelqu'un qui était très investi et très apprécié qui nous a quittés il y a quelques jours. Et puis aussi tout récemment, le Conseiller général Joseph FRITZ, du canton de Lauterbourg, qui était lui aussi engagé mais dans le Nord Alsace, qui était Maire de Niederlauterbach et industriel, qui a été Président de la Chambre des métiers d'Alsace, qui est lui aussi décédé. Je vous propose d'avoir une pensée pour eux et une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

Je vous remercie.

Un tout petit point aussi d'ordre formel. Vous avez vu qu'on a rajouté un rapport concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ce rapport a été envoyé dans un délai un peu plus restreint que d'habitude. Si nous avons mis ce rapport à l'ordre du jour, c'est parce que ça va permettre aux établissements d'ajuster leurs prix au regard de l'inflation. Même s'il y a eu un bouclier énergétique, ils se retrouvent quand même face à des dépenses plus importantes. Et si nous ne prenions pas cette délibération, ça reportait de plusieurs mois la possibilité de faire évoluer la situation pour eux. C'est pour cette raison qu'à leur demande nous avons rajouté ce rapport.

Je voulais aussi, avant de démarrer, féliciter le Colonel GERBER – je le cherche, il est là – qui vient d'être promu à l'ordre national du mérite. Toutes nos félicitations. Bravo.

Applaudissements.

J'ai beaucoup de chance de travailler avec le Colonel et son équipe au quotidien, comme j'ai aussi beaucoup de chance de travailler avec le Contrôleur général côté bas-rhinois, contrôleur général que je tiens à excuser parce qu'il a le Covid. On a le Contrôleur général et son adjoint qui sont tous les deux atteints par le Covid. Je les avais tous les deux à côté de moi la semaine dernière : ça c'est juste pour ceux qui voudraient se rapprocher de moi trop fortement aujourd'hui. Plus sérieusement, ça fait déjà une semaine, donc normalement je ne pense pas que je suis contagieux. Mais on ne sait jamais. Je n'ai pas fait le test, pour l'instant tout va bien.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Cela étant dit, quelques mots bien évidemment d'introduction de cette séance plénière, d'abord pour vous remercier, chers collègues, remercier aussi les journalistes qui sont présents. On a eu une année intense de travail. Je sais que les uns et les autres attendent avec impatience la trêve des confiseurs, mais il faudra encore tenir en tout cas aujourd'hui pour la plénière, et je sais très bien que sur vos territoires et dans la Collectivité il y aura encore beaucoup de travail. L'occasion de remercier aussi pour cette

dernière plénière l'ensemble de l'administration, sous la conduite de Vincent (BARBIER), et le Cabinet, sous la conduite de Myriam (STENGER), pour tout le travail qui a été effectué, parce que les rapports que nous allons examiner aujourd'hui sont aussi le fruit d'un travail partagé, élu, administration et Cabinet. Et je tenais en préambule de mon propos à les remercier, vous remercier collectivement, parce que je sais que dans notre Collectivité les gens travaillent beaucoup et je tiens à le redire et à les remercier du fond du cœur pour cet engagement. Je sais que ce n'est pas toujours simple, mais tout le monde y met du sien et c'est important de le souligner.

Chers collègues, au moment où on demande aux Français de se préparer au délestage électrique, de télécharger leur application EcoWatt, je ne peux m'empêcher de vouloir partager néanmoins avec vous une petite réflexion préliminaire. Elle part d'une conviction profonde : je suis contre des idéologies trop marquées qui imposent la bien-pensance du politiquement correct, surtout quand cette idéologie comme toute idéologie est aveugle, quand elle est hors sol, détachée de toute réalité et de toute objectivité. C'est cette idéologie qui a fermé Fessenheim et privé le pays, l'Alsace et nos voisins allemands d'une source d'approvisionnement énergétique stratégique fiable et de faible coût. S'entêter à vouloir la fermeture de Fessenheim a été incontestablement une erreur politique majeure, et j'ajoute que cette décision cynique fût bien entendu prise volontairement sans une appréciation globale et objective de l'importance de la contribution de Fessenheim à la production énergétique nationale, et bien entendu sans concertation avec les Alsaciens. Nous sommes aujourd'hui obligés de constater les conséquences fâcheuses d'une maintenance nucléaire générale qui coince singulièrement et maintient fermé vingt centrales dont nous aurions aujourd'hui le plus grand besoin avec l'hiver qui approche.

Il faut se rendre à l'évidence : ces errements franco-français constituent un double scandale, je dirai même une double peine à laquelle nous sommes condamnés pour ne pas subir les rigueurs d'un hiver froid. La première condamnation est purement écologique, puisqu'il faut remettre en fonction des centrales à charbon réformées. La seconde est autant économique que morale, puisque nous achetons à présent à nos voisins allemands du gaz à prix fort qu'ils achètent eux-mêmes très cher à la Russie de POUTINE. Pourquoi par simple idéologie continuer à opposer l'énergie nucléaire aux énergies renouvelables, alors qu'il nous faut toutes les énergies, toutes les sources d'un mix énergétique qui préserveront notre indépendance ? Voilà où mène l'idéologie quand elle est sectaire et qu'elle perd toute objectivité.

L'actualité politique nous livre malheureusement par ailleurs deux exemples d'idéologie aveugle. Madame Mathilde PANOT, chef de file des Insoumis à l'Assemblée nationale, déclare à qui veut l'entendre que les débats à l'Assemblée sont un combat et qu'il faut le conduire aussi dans la rue. Cette outrance sémantique n'est pas une provocation de plus. C'est un appel en bonne et due forme à renforcer la radicalité de l'expression politique par la menace et la violence. Cette outrance est surtout le révélateur d'une escroquerie politique qui consiste à dire que le combat de préférence ultime, donc révolutionnaire, est préférable au débat démocratique. Cette promesse de violence radicale n'est pas voilée. Elle porte en elle le ferment d'une dissolution démocratique de nos institutions si nous ne faisons rien. Force est de constater que la radicalité infuse dans notre société. Observons les attitudes et les comportements des extrémistes et des populistes de gauche comme de droite : les uns au nom du peuple, les autres au nom d'une identité nationale mise à mal, ils ont en commun de vouloir fragmenter davantage la société ; ils ont en commun de vouloir faire société contre les autres. Non, on fait société par définition ensemble, sans invective, son jeter d'anathème, sans en appeler à l'affrontement, mais dans le débat d'idées. C'est l'essence même de la démocratie dont il faut se rappeler les valeurs fondamentales. Et je me réjouis que, dans notre Collectivité, ce soit ces valeurs, opposition comme majorité, qui génèrent le débat que nous pouvons aujourd'hui construire ensemble.

Face à l'ampleur inédite des défis à relever, je suis pour l'union des femmes et des hommes de bonne volonté, prêts à relever les défis de notre société. Pour cela, il faut être en

capacité d'éloigner les outrances et les passions assassines de l'idéologie, du dogmatisme et des égaux mal gérés qui dévoient l'action publique, discréditent la politique et qui finalement n'aboutissent à rien, alors qu'il y a tant à faire pour servir l'intérêt général et préserver les grands équilibres économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires, et pour ce qui nous concerne ceux de l'Alsace.

Pour illustrer mon propos, j'ai un exemple très révélateur à vous livrer. C'est celui de la fermeture annoncée de Heineken à Schiltigheim. Après le repli parisien annoncé par Adidas, voici que l'économie de la Métropole strasbourgeoise est à nouveau durement impactée. En fait c'est tout un pan de l'économie alsacienne qui sera durement touché par l'arrêt de l'activité de ce brasseur. Face à un événement de cette ampleur, qui n'a pas entendu le Président de la Région Grand Est s'exclamer en séance publique que « la CeA n'a pas à être associée au dossier » ? « Ce n'est pas la place de la CeA », nous dit ce sémillant Président de Région. « Ce n'est pas la place de la Collectivité européenne d'Alsace. » Voici l'exemple type de ce que je dénonce comme étant dogmatique et idéologique, parce qu'au moment où un front uni des responsables politiques alsaciens s'impose, de toute évidence, pour trouver des solutions, l'aveuglement de l'un nuit à la volonté des autres à vouloir explorer de façon concertée les voies et moyens pour parvenir à préserver l'activité et l'emploi de quelques centaines d'Alsaciens menacés directement et indirectement par la fermeture annoncée de Heineken. Le Président France de Heineken et les syndicats ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils ont souhaité échanger avec moi sur ce sujet. Comment peut-on ignorer que la filière brassicole est historiquement l'un des fleurons de l'économie alsacienne ? Comment peut-on ignorer la portée symbolique de cet événement ? Comment peut-on ignorer que l'économie et le social sont si étroitement imbriqués ? Nous savons bien que l'économie et le social ne font qu'un et ne sont que les deux faces de la même pièce : quand l'économie tourne, le social va mieux. Une économie malade, c'est une société malade. C'est pourquoi je persiste à dire qu'il n'y a pas de domaine réservé. Dès qu'il s'agit de l'économie alsacienne, il s'agit aussi du social de l'Alsace. Et que ce soit clair : chaque fois qu'il y a des menaces sur l'Alsace, vous serez d'accord chers amis avec moi que les Alsaciens doivent pouvoir compter sur notre engagement déterminé.

Ainsi, dans le registre du social, permettez-moi de revenir brièvement sur la préoccupation du manque de vocations et de compétences qui pénalise les entreprises de tous secteurs, mais aussi particulièrement nos services de santé, nos services du social, et nous le déplorons depuis très longtemps. Pour répondre aux carences que nous sommes obligés de constater, qui posent à terme la question cruciale de la continuité du soin et de la santé de qualité sur nos territoires, je plaide bien évidemment comme vous tous pour la revalorisation urgente des métiers d'infirmière et d'aide-soignante notamment. Leurs conditions de travail et leur rémunération ne sont en effet pas à la hauteur de leurs engagements. Des rémunérations qu'il va falloir urgemment remettre à niveau, parce qu'il faut le dire aussi, nos amis allemands et suisses ne nous attendent pas pour le faire : ils le font, avec en plus pour nos amis suisses un différentiel de change monétaire attractif en leur faveur. Je compte bien attirer l'attention du Ministre de la santé une fois encore sur cette situation qui impacte déjà l'Alsace et nos territoires frontaliers plus exposés comme c'est le cas par exemple sur le périmètre de Saint-Louis, et qui justifie un travail fort sur les enjeux de santé à l'échelle transfrontalière.

À bien y regarder, nous pouvons extrapoler ce constat à tous les métiers des premiers de corvée. Les raisons du déficit de main-d'œuvre sont nombreuses et leur juste rémunération est un des facteurs clés que notre société ne peut continuer à ignorer, sujet encore plus sensible en ces temps d'inflation et de flambée du coût de l'énergie.

Pour tout ce qui vient d'être dit, il me paraît judicieux de prendre la mesure de l'apport économique actuelle de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Alsace. C'est pourquoi je me permets de vous livrer à titre indicatif quelques chiffres clés transmis par nos services, que je tiens à remercier à cette occasion pour la qualité du travail accompli. Il en ressort que

la Collectivité européenne d'Alsace injecte directement et indirectement chaque année 1,8 milliard d'euros à 94 % dans l'économie alsacienne. Nous soutenons par nos dépenses propres 30 324 emplois directs ou indirects. Ce chiffre comprend bien entendu nos 6 320 emplois rémunérés par la Collectivité européenne d'Alsace, auxquels s'ajoutent ceux des partenaires de la Collectivité : l'ADAUHR, l'ADIRA, CITIVIA, Archéologie Alsace, tous nos seize ingénieries, qui emploient pour leur part en plus 5 923 salariés. On estime aujourd'hui que la Collectivité européenne d'Alsace, quand elle finance un emploi agent, finance partiellement quatre emplois extérieurs.

J'ajoute pour être complet une question simple. Que serait, sans nos contributions et dépenses budgétaires, l'activité de secteurs aussi importants en Alsace que le bâtiment, avec entre autres le logement social mais aussi le parc privé que nous accompagnons, les établissements sociaux de santé que nous finançons, les collèges que nous construisons et rénovons, les travaux publics sur les routes – nous sommes le premier financeur des travaux publics et donc de tout ce secteur de l'économie –, le tourisme avec l'ADT et toutes nos démarches de promotion, le fret ferroviaire – on vient nous chercher sur le fret ferroviaire, qui n'est pas une de nos compétences, mais si nous ne sommes pas là des projets ne pourraient pas voir le jour –, l'aéroportuaire – qui peut douter du rôle économique joué par les aéroports ? –, l'agroalimentaire avec nos cantines, la Marque Alsace, la rénovation ou encore la transition énergétique ? Autant vous dire que nous sommes présents sur tous les champs de l'économie.

Avec 1,8 milliard investis, les apports financiers de la Collectivité européenne d'Alsace à l'économie et aux Alsaciens sont conséquents. Il va de soi que, pour nos orientations budgétaires pour 2023, nous garderons le même cap. Et tout à l'heure Lara MILLION aura l'occasion de le développer. Je la remercie pour son travail engagé. Notre budget est la traduction de notre raison d'être et surtout du sens de notre volonté d'entreprendre, du sens de nos politiques publiques. Je le résume en une formule simple, claire, nette et sans ambiguïté : tout pour l'Alsace et les Alsaciens.

Dans le cadre de notre plénière de ce jour, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler quelques-uns des jalons qui caractérisent notre budget. Tout d'abord notre volonté d'accompagner les transitions sociales, économiques, éducatives et énergétiques, avec les sept priorités politiques que sont la protection de l'enfance, l'accompagnement des publics fragiles et leur droit à la vie digne, le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA, l'investissement dans la jeunesse, la mobilité, la transition environnementale et énergétique et le rayonnement de l'Alsace. Il est toujours utile de rappeler que le socle de notre action est bien entendu la qualité constante de notre service public alsacien, chère Isabelle, et surtout et c'est essentiel votre engagement mes chers amis à soutenir la dynamique de nos, de vos territoires dans vos cantons.

Permettez-moi d'évoquer rapidement un point d'attention sur l'orthodoxie budgétaire qui me paraît nécessaire et rassurante dans le contexte des incertitudes actuelles. La Collectivité européenne d'Alsace a des ratios financiers solides. C'est ça qui lui permet, malgré des contraintes très fortes et augmentées, de poursuivre un niveau d'engagement élevé au côté de nos concitoyens et de nos territoires. Nous sommes bien évidemment attentifs quant au risque de retournement conjoncturel et d'entrée en récession qui est réel et aurait pour conséquence directe d'élever notre niveau d'intervention et nos dépenses sociales pour soutenir nos concitoyens les plus fragiles.

Comme vous le savez chers amis, nous avons à l'ordre du jour une délibération relative au schéma alsacien de coopération transfrontalière. Un sujet hautement symbolique de notre identité européenne, parce qu'on pourrait y voir les prémices d'une future Région européenne d'Alsace, entreprenante et en capacité de travailler en synergie les biens communs qui nous rassemblent avec nos amis allemands et suisses. Avec le transfrontalier, les termes de biens communs prennent tout leur sens et vont au-delà de leurs sens environnementaux d'origine, parce que la culture, l'économie, la langue, la

recherche, l'enseignement et bien entendu l'environnement sont des biens communs que nous partageons avec nos voisins, et pour lesquels il n'y a pas de frontière. Avec notre histoire et notre géographie commune, ils sont fondateurs de notre identité partagée. Notre ambition est de relever ensemble avec nos amis allemands et suisses les enjeux importants qui s'imposent à eux comme à nous. Le Schéma de coopération est une obligation définie par la loi Alsace. Nous en avons saisi l'opportunité pour en faire un cadre de référence stratégique dans lequel s'inscrit une vraie vision partenariale, traduite concrètement par des projets bien factuels. Point important à souligner : ce schéma n'est pas hors sol, parce que nous l'avons construit en partant du terrain, de l'écoute de celles et ceux qui, de part et d'autre du Rhin, vivent et savent ce qu'est le transfrontalier. C'est pourquoi l'élaboration de ce schéma n'est pas technocratique, parce qu'il aurait été construit par quelques-uns. Bien au contraire, il part des besoins réels et du vécu des transfrontaliers, il est coconstruit pour apporter sa contribution à l'avenir de l'Alsace et de nos voisins au cœur de notre grande Région du Rhin supérieur. Pour mémoire, le territoire du Rhin supérieur, ce sont entre autres 100 000 travailleurs frontaliers, 272 milliards d'euros de PIB, un bassin de vie de 6,2 millions d'habitants avec 400 000 entreprises et 44 % de surface forestière, dont deux réserves de biosphère. C'est donc un formidable capital que nous partageons. L'Alsace est un formidable point d'articulation économique, sociale, écologique, culturelle, patrimoniale entre trois pays au cœur de l'Europe.

C'est dans ce contexte que nous avons créé autour du schéma alsacien de coopération transfrontalière une mobilisation sans précédent. Je pense même, si on considère le travail des multiples eurodistricts, des groupements européens de coopération territoriale existants, que nous sommes les seuls à avoir été aussi prolifiques avec un premier recensement de 1 200 projets, dont 127 ont été sélectionnés d'un commun accord pour intégrer cinquante stratégies transfrontalières, avec la mobilisation exceptionnelle de quatre-vingts partenaires différents qui portent des projets sélectionnés, dont certains sont déjà actifs. Avec le schéma, ces stratégies et ces projets transfrontaliers, c'est l'Europe vivante. Alors bravo et surtout merci à toutes celles et ceux, Allemands, Suisses ou Alsaciens, dont notre Conseil de développement d'Alsace.

Et je salue Delphine MANN, je pense qu'elle doit être là, chère Delphine. Merci, Madame la Présidente, d'être là aujourd'hui. J'ai passé un moment extraordinaire parmi vous il y a quelques jours, au cœur du transfrontalier, à la frontière, avec une partie du Conseil de développement qui a fait un travail formidable sur notre première saisie, une saisie qui n'était pas simple à appréhender, le transfrontalier. Ils nous ont apporté un enthousiasme, et vous aurez l'occasion de le dire tout à l'heure. On était très heureux, et merci d'avoir été aussi fortement mobilisés et d'avoir encore enrichi notre travail, notre réflexion. C'est de bon augure pour un travail partenarial tout au long de cette mandature avec le Conseil de développement. J'ai apprécié l'enthousiasme et la passion des membres du Conseil, qui enrichit encore la passion de mes collègues au quotidien pour notre Collectivité.

Des projets, donc, qui sont porteurs d'un avenir commun, parce que nous allons relever ensemble les enjeux de demain, avec comme seul drapeau d'Europe l'espace de son Rhin supérieur.

Enfin, avant d'aborder les points à l'ordre du jour de notre plénière, permettez-moi chers amis d'avoir une expression pour Cécile COLÈRE, une enfant de l'Alsace, une enseignante admirable empreinte de valeur généreuse de partage et d'humanité. Pour cela, je crois qu'il est bon de se remémorer quelques passages du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité, et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, qui considère enfin qu'il est essentiel que les droits de

l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. Ces trois considérant sont bien entendu les nôtres pour condamner fermement l'emprisonnement de Cécile, comme celui des milliers de femmes et d'hommes qui, en Iran comme ailleurs, sont incarcérés, violentés ou mis à mort. Nous joignons bien évidemment notre voix à celle qui appelle solennellement à la libération de Cécile. Et je vous proposerai que nous puissions travailler avec tous ceux qui aujourd'hui portent cette voie, pour que nous inscrivions notre Collectivité en soutien fort de ceux qui appellent à sa libération. Je vous remercie, chers collègues, de votre attention.

Applaudissements.

Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci pour ces derniers éléments de votre propre liminaire. Avant d'enchaîner sur ce que j'avais prévu de vous dire, je souhaitais réagir sur un des éléments de votre discours. Vous évoquez des outrances et des passions assassines, mais pour moi ce ne sont pas celles de tel ou tel député, ce ne sont pas celles de la rue, ce sont bien celles des politiques publiques qui excluent les plus pauvres, qui laisse l'économie ravager le climat et qui creusent toujours plus radicalement le fossé entre les plus pauvres et les plus privilégiés. Donc si des personnes se lèvent pour dénoncer cette idéologie du laisser-faire, alors les élus de mon groupe et moi-même, sachez que nous soutiendrons toujours ces initiatives.

Je reviens maintenant sur ce que j'avais prévu de vous dire. Je souhaitais vous parler de cet anniversaire que nous célébrons, puisqu'au 1^{er} janvier 2023, nous fêterons les deux ans de la Collectivité. Un anniversaire est souvent l'occasion de célébrer des choses, de partager des mannele, etc. Mais évidemment nous avons un certain nombre de réserves qu'on souhaiterait partager avec vous aujourd'hui, à l'occasion de cette date anniversaire.

Après deux ans, nous constatons en effet que le projet de Collectivité unique été trop grand pour vous. Les élus de mon groupe et moi-même ne comptons plus les habitantes et les habitants qui nous interpellent sur le fait que le temps semble suspendu à la Collectivité européenne d'Alsace, que les arbitrages politiques peinent à être rendus, que les services attendus attendent des directions claires d'organisation ou d'harmonisation, que le pouvoir est plus que jamais concentré entre les mains de votre Cabinet, et qu'une certaine confusion règne parfois entre ce que s'attribue ce même Cabinet et ce qui devrait relever en réalité des services.

Après deux ans, nous constatons également que votre projet de Collectivité unique s'est construit parfois aussi au détriment des habitantes et des habitants. C'est l'effet des harmonisations à budget constant qui privent les territoires les plus volontaristes de leurs outils pourtant les plus reconnus. Je pense bien sûr au financement des collèges du Haut-Rhin dont nous avons déjà largement parlé, ou à la politique patrimoniale du Bas-Rhin, qui sera amputée dans cette séance. C'est l'effet aussi de vos rivalités personnelles, et vous en avez évoqué une tout à l'heure, avec les élus de certaines collectivités que vous identifiez comme rivales, dont les citoyens et les citoyennes se retrouvent ainsi sacrifiés sur l'autel de votre agenda politique.

En deux ans, nous constatons également, et nous le regrettons vraiment, le choix de trier les gens. Vous triez les travailleurs sociaux selon l'efficacité que vous attribuez à leur travail. Vous triez les enfants à la rue selon leur âge – je ne parle pas des mineurs non accompagnés. À 3 ans et 1 jour, les enfants à la rue ne sont plus de votre compétence et à partir de cet instant ils ne sont plus votre préoccupation. Vous triez également les collégiens selon qu'ils aient ou non les moyens de manger à la cantine, étant donné l'absence de tarification solidaire.

Réactions dans la salle

En deux ans, et je terminerai là-dessus, et c'est sans doute le plus grave, nous constatons également à quel point votre projet politique n'est pas en mesure de se saisir des urgences et des enjeux du monde d'aujourd'hui. Vous passez à côté des enjeux de sobriété avec des projets d'un autre âge comme le projet d'aménagement du Mont Saint-Odile ou du Champ du feu, ou encore des événements du monde d'avant comme la cérémonie des étoilés du Guide Michelin. Vous passez aussi à côté des enjeux féministes en continuant à protéger un élu condamné il y a un an tout juste – c'était le 8 décembre 2021 – pour violence conjugale répétée. Vous passez enfin à côté des enjeux démocratiques en refusant que les citoyennes et les citoyens assistent à l'ensemble des délibérations de la Collectivité, ou encore en s'agaçant à chaque fois que votre opposition joue son rôle et défend pied à pied le projet politique alternatif pour lequel elle a été élue.

Vous le comprendrez, Monsieur le Président, il nous est un petit peu difficile de célébrer ces deux années, mais sachez que nous sommes toujours à disposition pour pouvoir contribuer à ce projet. C'est le sens de nos contributions pour cette séance plénière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nicolas prend le relais.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues. Ce que je viens d'entendre me paraît excessif. Quelqu'un avait dit tout ce qui est excessif est insignifiant. C'est comme ça que j'aurais tendance à le prendre, surtout quand j'entends des termes comme « trier » des jeunes, des enfants. Je trouve ça profondément choquant, très franchement, et ça nous heurte d'ailleurs quand on emploie ce genre de termes et quand on est aussi éloigné de la réalité de notre action concrète au service des Alsaciens et des Alsaciennes.

Monsieur le Président, chers collègues. En cette fin d'année, nous pouvons mesurer combien l'actualité pèse fortement sur les ménages et sur nos collectivités, et combien cette actualité nous demande à tous bon nombre d'efforts. En effet, sur le plan sanitaire, nous allons encore devoir redoubler de vigilance quant à l'épidémie de Covid. Nous devons éviter toute recrudescence de cette pandémie face à la tension que nous connaissons dans les hôpitaux et les services d'urgence. Au même moment, et je ne m'étendrai pas sur le débat énergétique ou géopolitique, nous devons poursuivre également notre effort de consommation raisonnée des énergies. En effet, les tensions nous obligent à modérer nos usages et nos habitudes, et ceci dans l'intérêt de tous.

Dans ce contexte, nous allons débattre des orientations budgétaires de notre Collectivité pour 2023 et ce débat se tient dans un contexte tendu : des charges qui augmentent fortement, une croissance qui marque le pas, l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières, le tout face à des dotations contraintes. Néanmoins, je n'ai aucun doute que nous saurons préserver la bonne santé financière de la Collectivité européenne d'Alsace. À l'aube de notre année de la gastronomie, j'oserai dire qu'avec notre Président, avec Lara MILLION et notre majorité nous avons l'expérience nécessaire pour doser avec précision chaque ingrédient qui compose notre budget, et ce pour pouvez le bon équilibre des saveurs de ce cru 2023.

Restons confiants. Et à cet égard je tiens à saluer la dynamique positive de l'emploi en Alsace, puisque le nombre de demandeurs d'emploi a reculé. Nous devons donc poursuivre cet effort d'accompagnement vers l'insertion, et ce à l'égard de nos concitoyens qui sont le plus éloignés de l'emploi afin qu'ils puissent remettre le pied à l'étrier.

Restons confiants aussi car l'Alsace dispose d'atouts non négligeables. Notre Alsace est magnifique. Toutes et tous, nous le voyons en cette fin d'année, où nous retrouvons avec beaucoup de plaisir les magnifiques chalets des marchés de Noël qui illuminent nos villes et nos villages et où les foules des quatre coins du monde se pressent pour admirer notre

Alsace.

Oui, l'Alsace est attractive et elle rayonne au niveau national et international. Après l'obtention du titre du plus beau village de France par le village de Bergheim – je salue Pierre BIHL, son ancien Maire, qui doit y être pour quelque chose –, l'Alsace sera sur le devant de la scène en accueillant la cérémonie des étoiles Michelin le 6 mars prochain. Et c'est une fierté pour nous de recevoir une si prestigieuse cérémonie, dont la portée est mondiale. Comme le souligne l'actuel Directeur international des guides gastronomiques Michelin, l'Alsace fait partie de ces territoires français incontournables dont la renommée gastronomique ne se contente pas seulement d'inspirer notre scène culinaire nationale, mais dépasse largement les frontières de l'Hexagone. 2023 sera aussi une mise en bouche d'une belle année sportive 2024, parce que nous aurons le privilège de recevoir à nouveau le Tour de France cycliste et son avant-dernière étape qui arrivera au Markstein, ainsi que l'UTM.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons la chance d'avoir une Région pleine de talents et dotée de nombreux atouts. Depuis le début de la mandature, nous avons permis à notre jeune Collectivité de conserver une bonne santé financière, tout en continuant d'agir au quotidien pour les Alsaciennes et les Alsaciens de tous âges, et en préparant l'avenir de tous dans les territoires. Nous avons fait preuve d'anticipation en nous ménageant des marges de manœuvre destinées à faire face en tant que de besoin à des imprévus. L'actualité nous démontre que nous avons eu raison. Nous avons eu raison d'adopter cette politique volontaire et d'agir en ce sens. On pourrait résumer notre action par trois mots : courage, ambition et responsabilité. En vous souhaitant à toutes et tous de pouvoir passer, chers collègues, d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Nous voilà une nouvelle fois réunis pour réaffirmer à l'aune des rapports qui vont nous être présentés ce matin notre volonté et notre ambition clairement affirmées à nouveau d'encourager et de développer l'ensemble des atouts dont dispose notre territoire d'Alsace.

Une fois de plus, les propos outranciers de l'opposition ne méritent pas une réponse circonstanciée. Il ne s'agit pas de perdre notre temps à répondre à l'outrance, aux injonctions gratuites, démagogiques, populistes et par moment odieuses lorsqu'un tri est évoqué sinistrement, nous rappelant des souvenirs terribles.

Sous la bannière de la Collectivité européenne d'Alsace depuis deux ans, nous avons une autre lecture de notre action, et celle-ci est soutenue par l'écrasante majorité de nos concitoyens. Elle est géographique, avec une collaboration de plus en plus étroite avec nos voisins suisses et allemands à l'échelle du Rhin supérieur grâce au schéma alsacien de coopération transfrontalière. Elle est institutionnelle, avec le déploiement d'un nouveau modèle d'organisation territoriale et de gouvernance destiné à ériger un véritable service public alsacien, afin de mieux accompagner la dynamique de chacun de nos territoires de vie. Elle est sociale, elle est humaine, avec une protection et un accompagnement des publics fragiles accru, rendu d'autant plus nécessaire cette année du fait notamment de la hausse drastique du coût de l'énergie. Elle est énergétique, avec la mise en place d'une stratégie globale de transition, comprenant en particulier le développement des réseaux de chaleur en lien avec les communes, la production d'énergie renouvelable et la réhabilitation thermique des bâtiments et logements. Elle est éducative, avec le plan de transformation des collèges publics alsaciens prévoyant la réalisation de nombreux bâtiments adaptés, rénovés et propices à la réussite éducative de nos élèves. Enfin, elle est culturelle et touristique, avec l'inscription dans la durée d'une action de proximité créative et universelle, vecteur de cohésion sociale et territoriale garante de notre

rayonnement.

Tout cela se traduit avec les orientations budgétaires 2023. Ses axes, rappelés succinctement, seront pleinement confortés. Le volume des investissements programmés l'année prochaine est en effet à la mesure de notre détermination : 300 millions pour concrétiser notre plan pluriannuel d'investissement établi à 3,3 milliards, dont 145 millions pour la seule réalisation de nouveaux projets et 63 millions en faveur de la contractualisation et au soutien à nos territoires. Un engagement financier qui met en exergue tout le travail de fond réalisé par l'ensemble des élus de la majorité, dans le but de dégager des marges de manœuvre et de construire un budget à la hauteur de nos ambitions.

Les élus de la Collectivité européenne d'Alsace se battent depuis de longs mois, par ailleurs, pour soutenir les comités sportifs départementaux alsaciens qui le souhaitent, afin de redevenir des ligues d'Alsace. Nous avons voté à l'unanimité une motion le 27 septembre 2021 afin de soutenir ces comités qui s'appuient sur la volonté quasi-unanime de leur club de revenir à un périmètre alsacien, comme le permet l'article 5 de la loi Alsace de 2019. Après deux ans de combats courageux et de conflits qui l'ont opposé à la fois à la Ligue du Grand Est de tennis et à la Fédération française de tennis, Stéphane THOMANN a annoncé qu'il démissionnait cette semaine de la présidence de l'instance haut-rhinoise du tennis. Il déclare : « Je suis au bout de ce que je peux supporter, du sens que je peux donner à mon investissement en tant que Président. » Je fais miens les propos de Pascal HLADNIK, son homologue du Bas-Rhin, qui dans la même situation déclarait être lassé par le mépris dont font preuve de la Ligue du Grand Est, la Fédération française de tennis à l'égard des clubs ; je leur exprime notre soutien. La Ministre des sports laisse faire avec une passivité qui confine au mépris pour les licenciés et les nombreux bénévoles des clubs alsaciens. Le Président MACRON avait pourtant indiqué dans sa campagne soutenir cette démarche. Il n'est pas écouté par sa Ministre, qui ne demande aucunement aux fédérations de respecter la loi.

Par ailleurs, et vous l'avez rappelé Monsieur le Président, notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER s'est battu avec beaucoup de courage à l'Assemblée pour dénoncer la fermeture de la centrale de Fessenheim. Là aussi le gouvernement n'a rien écouté. Il n'a pas voulu croire au risque sérieux de coupure de l'alimentation cet hiver, que nous redoutions et dénoncions. Nous y voilà pourtant. Malheureusement, le sabotage d'une filière d'excellence française produit ces tristes résultats.

Je termine avec des propos plus positifs. L'Alsace, c'est aussi l'esprit de Noël, et nous accueillons de nombreux visiteurs grâce à la mobilisation des associations et des élus alsaciens, avec ces traditions. Je voudrais à l'occasion de cette dernière séance vous adresser à tous d'agréables fêtes de fin d'année. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas, merci Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer à l'ordre du jour, pour qu'on définisse les rapports qui vont être retenus.

CD-2022-5-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2022

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je commence par l’adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil du 20 octobre. Je propose qu’il soit validé, sauf avis contraire. Il est validé.

Il s’agit ensuite du rapport sur le développement de la Marque Alsace et de ses déclinaisons. Je pense que ce rapport sera présenté. Il est donc retenu.

Le rapport sur le schéma alsacien de coopération transfrontalière sera lui aussi retenu.

Le rapport sur la convergence des dispositifs de soutien en faveur de la préservation du patrimoine bâti est retenu.

Le rapport sur le château du Hohlandsbourg et la reprise d’activité par la Collectivité européenne d’Alsace. Il est retenu.

Le rapport d’orientations budgétaires sera forcément présenté.

CD-2022-5-8-5 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D’ALSACE

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que la décision modificative n° 3 du budget primitif est retenue ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- Adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace du jeudi 20 octobre 2022.

CD-2022-5-8-6 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D’ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant sur les autorisations de programme et d’engagement de la décision modificative n° 3 du budget primitif. Est-ce que quelqu’un souhaite qu’il soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM3 2022 du budget principal à +1 641 672 € en dépenses d’investissement,
- Approuve les modifications d’échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme de dépenses telles que figurant à l’annexe 1 jointe à la présente délibération.

CD-2022-5-8-7 - EXÉCUTION PAR ANTICIPATION DU BUDGET DE LA CEA

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant est l'exécution par anticipation du budget de la Collectivité. Est-ce que ce rapport est retenu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à faire application, pour les dépenses et les recettes de fonctionnement hors autorisation d'engagement, des dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales pour le budget principal et les budgets annexes de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Autorise le Président à faire application, pour les dépenses et recettes d'investissement hors autorisation de programme, des dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité, comme suit :
 - Budget principal à hauteur de 125 000 €,
 - Cité de l'Enfance, à hauteur de 234 976,63 €,
 - Foyer départemental de protection de l'enfance, à hauteur de 305 575 €,
 - Laboratoire vétérinaire d'Alsace, à hauteur de 22 405,29 €,
 - Parc des véhicules et bacs rhénans, à hauteur de 1 208 118,68 €,
 - Régie départementale de production d'énergie électrique, à hauteur de 40 103,89 €,
 - Vaisseau, à hauteur de 53 937,77 €,
- Autorise le Président, s'agissant des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement (article L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales), pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité, votée sur l'exercice 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant dans les annexes 1 et 2 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2023,

- Autorise le vote, pour les structures les plus fragiles financièrement, de premières subventions de fonctionnement (hors AE), limitées à 40 % maximum du montant accordé au titre de 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace et d'en autoriser le versement en une seule fois, à l'issue du vote de la Commission permanente,
- Précise qu'une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente pour ces structures après l'adoption du budget primitif, étant entendu que le montant maximum des versements cumulés des deux subventions au cours du premier semestre 2023 ne pourra excéder 50 % maximum du montant total alloué pour 2023,
- Autorise le versement avant l'adoption du budget d'acomptes pour les contributions obligatoires et les participations statutaires dans la limite des montants versés par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 sur la même période,
- Précise que le versement des dotations aux collèges sera effectué sur la base des montants votés par la Collectivité européenne d'Alsace pour 2023, en vertu de la délibération du 2 décembre 2022 relative la proposition d'attribution des dotations de fonctionnement 2023 aux collèges privés de l'Alsace sous contrat d'association avec l'État et de la délibération du 20 octobre 2022 relative à la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2023 et les prestations accessoires pour 2022,
- Autorise, pour le Fonds de Solidarité Logement, le vote et le versement dans leur globalité des subventions en relevant,
- Autorise, dans le cadre du Fonds d'Intervention Alsacien (FIA), dès janvier 2023, le vote et le versement de subventions dans leur globalité avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite des crédits votés en 2022,
- Autorise l'attribution au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), d'un produit complémentaire à la part de taxe d'aménagement dédié au CAUE fixé à 0,095% en vertu de la délibération n° CD-2021-3-8-7 du 15 février 2021 relative aux taux de fiscalité locale et aux exonérations fiscale. Produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale mensuelle de 125 416,66 € pour le mois de janvier et février 2023,

CD-2022-5-8-9 - PROLONGATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la prolongation des instruments financiers de la Collectivité européenne d'Alsace. Est-ce que ce rapport est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide de prolonger de 10 ans le programme d'émissions obligataires EMTN ("Euro Medium Term Notes") avec un plafond maximum de 750 M€, mis en place par délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2012/151 du 10 décembre 2012, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace d'obtenir des conditions de financement avantageuses sans recourir à des emprunts bancaires ;
- Approuve, pour l'année 2023, le programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP), avec un plafond maximum de 75 M€, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer d'instruments de trésorerie avantageux ;
- Autorise le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en place de ces programmes et à signer tout document à cet effet.

Le rapport sur la situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace est retenu.

Le rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable est obligatoirement présenté. Il est donc retenu.

On passe ensuite au rapport sur le fonds de solidarité pour le logement. Il est retenu.

CD-2022-5-5-2 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX COLLEGES PRIVES DE L'ALSACE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

M. MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de l'attribution des dotations de fonctionnement 2023 aux collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'État. Est-il retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Fixe le montant des dotations de fonctionnement pour 2023 destinées aux 13 collèges privés du Bas-Rhin et aux 12 collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'État sur la base d'une part, des délibérations du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2007/160 du 10 décembre 2007 et n° CG/2008/134 du 15 décembre 2008 et, d'autre part, de la délibération n° CD-2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020 ayant respectivement fixé les critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges privés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'État ;
- Approuve les montants des dotations de fonctionnement 2023 pour les collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'État selon la répartition jointe en annexes 2 et 3 à la présente délibération, représentant un montant total de 9 243 192 €, soit :

- 4 183 682 € pour les 13 collèges privés du Bas-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat, répartis comme suit :

	2022	2023
Forfait externat part matériel	1 819 944 €	1 995 077 €
<i>dont dotation annuelle</i>	1 764 536 €	1 934 993 €
<i>dont ajustement (2021)</i>	55 408 €	60 084 €
Forfait externat part personnel	2 071 854 €	2 188 605 €
TOTAL	3 891 798 €	4 183 682 €

- 4 952 562 € pour les 12 collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat, répartis comme suit :

	2022	2023
Forfait externat part matériel	2 316 768 €	2 126 886 €
<i>dont dotation annuelle</i>	2 126 155 €	1 928 233 €
<i>Dotation équipement informatique</i>	190 613 €	198 653 €
<i>Dotation pour la visite des lieux de mémoire</i>	0 €	570 €
Forfait externat part personnel	2 606 726 €	2 825 106 €
TOTAL	4 923 494 €	4 952 562 €

- Décide de verser les dotations de fonctionnement en deux fois pour l'ensemble des collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'Etat :
 - 80 % en janvier 2023 ;
 - 20 % après le vote du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.
- Approuve la mise en place d'une d'une budgétaire provision de 2 000 000 € au titre de l'accompagnement financier par la Collectivité européenne d'Alsace des 25 collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'Etat pouvant être effectivement impactés par ~~lié~~ à la forte hausse inédite du prix des énergies et décide d'inscrire cette provision budgétaire au budget primitif 2023 (opération P1940001) ;
- Décide que cette provision budgétaire pourra faire l'objet d'un versement ultérieur au courant de l'année 2023, sous la forme d'une subvention exceptionnelle individualisée, à apprécier au cas par cas, après une analyse fine des consommations énergétiques et des contrats d'énergies des collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'Etat concernés. Cette analyse fine par la Collectivité européenne d'Alsace doit permettre d'identifier les collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'Etat effectivement impactés par la forte hausse inédite des prix des énergies ;
- Reconduit pour l'année scolaire 2022/2023 la dotation pour le sport pour les collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat telle que prévue par délibération n° CD-2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020, destinée à financer la pratique du sport, constituée d'une part fixe, d'une part variable, d'une part piscine pour les élèves de 6ème et d'une part transport vers les piscines ;
- Approuve les montants de la dotation pour le sport pour les collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat précitée, représentant un montant total de 106 948 €, à verser sur présentation des justificatifs de dépenses correspondants et selon la répartition jointe en annexe 3 à la présente délibération ;
- Reconduit pour l'année scolaire 2022-2023 la dotation pour la visite des lieux de mémoire d'Alsace pour les collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat telle que prévue par délibération n°CG-2006/I-8^{ème}/01 du Conseil général du Haut-Rhin du 8 décembre 2005, destinée à participer au financement des visites par les élèves de classe de 3^{ème} des lieux de mémoire d'Alsace pour lequel un droit d'entrée est demandé ;
- Approuve l'attribution à l'Institution Saint Jean de Colmar d'un montant de 570 € au titre de la dotation pour la visite des lieux de mémoire d'Alsace précitée pour l'année scolaire 2021-2022.
- Inscrit un crédit de 9 243 192 € au budget primitif 2023 (opération P1940001 – 1064 – 65-655112-221), pour les dotations de fonctionnement des collèges privés sous contrat de l'Alsace ;
- Prend acte que des premiers cercles de concertation vont être lancés par la Collectivité européenne d'Alsace au 1er trimestre 2023 pour définir les nouveaux critères de calcul harmonisés à l'échelle de l'Alsace de la dotation globale de fonctionnement des 25 collèges privés alsaciens contrat d'association avec l'Etat, en vue d'une mise en œuvre de ces nouveaux critères au 1^{er} janvier 2024.

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant, sur la trame type de la convention dotation globalisée des prix de journée des établissements et services sociaux et médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance. Il est retenu.

Il s'agit ensuite des assistants familiaux : revalorisation de la rémunération et modification du régime des congés et des jours de répit. Il est retenu.

Le rapport sur le financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sera retenu.

CD-2022-5-8-2 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER MAI 2022 AU 31 OCTOBRE 2022

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022. Il n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- Donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux délégations données au Président du 1er mai 2022 au 31 octobre 2022, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

CD-2022-5-8-3 - MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU PRÉSIDENT

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la modification des délégations de compétence du Conseil de la CeA au Président. Est-ce que ce rapport est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications des délégations de compétences accordées par le Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, par délibération n°CD-2021-6-0-3 du 1er juillet 2021, portant sur les émissions dans le cadre du programme EMTN (« Euro Medium Term Notes ») et sur les émissions des NEU CP (« Negotiable EUROpean Commercial Paper »), telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération ;
- Approuve, en conséquence, la liste des délégations de compétences accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la durée de son mandat, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document ci-annexé.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur la modification du règlement intérieur de l'Assemblée sera retenu, avec des amendements.

Il s'agit ensuite de l'adoption du catalogue des tarifs 2023 des prestations du Laboratoire alsacien d'analyses. Il est retenu.

Il s'agit ensuite du bilan des autorisations de créations de services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2022. Il est retenu.

CD-2022-5-7-1 - BAREME DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET DES TARIFS D'INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES AGENTS DES SERVICES ROUTIERS

M. ZELLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental et des tarifs d'interventions exceptionnelles des agents des services routiers. Je pense qu'il ne sera pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le barème réactualisé des redevances d'occupation du Domaine Public Routier Départemental constitué des annexes 1 (tableau) et 2 (modalités d'application), joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Approuve la mise à jour des tarifs des interventions exceptionnelles des agents des services routiers figurant dans le tableau en annexe 3, joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Abroge à compter du 1^{er} janvier 2023, la délibération du conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/011 du 22 juin 2020 et la délibération du conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-4-3-1 du 3 juillet 2020, portant instauration d'un barème commun fixant les redevances dues par les occupants du domaine public routier départemental et les tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles des agents départementaux pour les dommages causés au domaine public routier départemental.

CD-2022-5-1-2 - PROPOSITIONS DE MESURES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

M. BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite des propositions de mesures concernant les ressources humaines. Est-ce que ce rapport est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe AECS, c'est ça ? D'accord. Donc abstention. Tout le reste est pour.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide de la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités de mise en œuvre définies dans les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 pour l'ensemble des agents de la Collectivité européenne d'Alsace relevant du champ des bénéficiaires, avec effet du 1^{er} janvier 2023, les crédits nécessaires étant inscrits au budget des ressources humaines ;
- Approuve les créations d'emplois telles que présentées en annexe 6 et autorise le recrutement contractuel en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines ;
- Décide de porter la participation financière pour la couverture du risque prévoyance à 34,60 euros mensuels à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite du montant de la cotisation effectivement due.

M. LE PRÉSIDENT – Il y aura ensuite l'examen de la motion « pour la création de maisons d'accueil et de soins pour les enfants et leurs familles à la rue, à Strasbourg et Mulhouse », qui a été déposée le 20 octobre dernier.

Voilà. Je propose de démarrer par les rapports retenus.

CD-2022-5-2-2 - DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE ALSACE ET DE SES DECLINAISONS

Mme GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On va commencer par le développement de la Marque Alsace et ses déclinaisons. Je donne bien volontiers la parole à Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vous invite à soutenir et à voter ce rapport sur le développement de la Marque Alsace et de ses déclinaisons. Ce rapport est presque un rapport anniversaire. Cela va faire en effet dix ans que la Marque Alsace a été créée, et un peu plus de quatre ans que les accords de Matignon créant notre Collectivité ont confié la gestion de la Marque à l'ADIRA, notre premier outil d'action d'économie de proximité. La Marque est en quelque sorte une mise en musique des qualités alsaciennes, de l'héritage de son histoire artisanale, agricole, industrielle et commerciale, du sérieux de ses entreprises, ainsi que de la ténacité de ses habitants et chefs d'entreprise.

Cette partition se lit avec plusieurs clés. D'abord, c'est la clé de l'inventivité et de l'intelligence des entrepreneurs alsaciens. Être toujours à la pointe de la qualité des produits dans toute la chaîne de production, c'est la marque « fabriqué en Alsace » et la Marque Employeur d'Alsace, qui doit répondre à une pénurie de main d'œuvre, et dont Yves SUBLON nous parlera tout à l'heure.

C'est ensuite, incontournable, la clé de sol, ou en terme un peu plus politique, le territoire. C'est sur le territoire d'Alsace que nous bâtissons notre politique d'attractivité. Et ce territoire comme ses habitants, c'est du solide, c'est la base naturelle car elle correspond à l'histoire politique mais aussi économique et sociale de l'Alsace. La promotion de l'Alsace, de son savoir-faire, je parle du savoir-faire artisanal, industriel, gastronomique, comme du savoir-être culturel, passe évidemment par une professionnalisation accrue de ses moyens de communication. Je pourrais aussi dire de ses moyens de partage vers les Alsaciens eux-mêmes. Il faut que nous achetions encore plus de produits alsaciens dans notre quotidien, même si nous sommes leaders nationaux. 8 % du chiffre d'affaires des produits de grande

consommation en Alsace sont alsaciens, à comparer aux 5,5 % pour les Bretons et aux 4,5 % pour les Basques. Mais il nous faut aussi consommer davantage de produits alsaciens hors de l'Alsace. Le made in Alsace doit être connu et encore connu davantage. Et en cette période de fêtes de fin d'année, les occasions sont nombreuses de faire connaître la diversité de nos produits aux nombreux visiteurs qui viennent passer quelques jours en Alsace, d'où l'importance de la qualité de nos produits et de l'importance de l'accueil des touristes.

Dans ce rapport, vous trouverez aussi une série d'actions qui actent la poursuite de notre soutien au développement des circuits courts et à la promotion des producteurs et produits locaux autour des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace – Produits du terroir » portées d'une part par l'Agence régionale des industries agroalimentaires (ARIA) et d'autre part par Alsace qualité qui identifient les produits agricoles cultivés et élevés en Alsace et les produits agroalimentaires transformés en Alsace avec au minimum 80 % de matières premières alsaciennes. Ce qui fait la force de notre territoire, c'est la confiance des consommateurs, la certitude que ce qui est fabriqué, produit et créé en Alsace est réalisé par les meilleurs. C'est la solidité des entreprises qui, dans le cadre des compétences actuelles de la CeA, s'appuie aussi sur notre capacité à promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes. Vous retrouverez cela dans notre politique de sensibilisation des collégiens à l'artisanat et de l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. C'est l'axe 2 du rapport. Et enfin, l'axe 3 : notre volonté d'accompagner les entreprises dans leur développement et les personnes en recherche d'emploi.

Vous le constatez : la Collectivité européenne d'Alsace joue résolument son rôle d'actrice, d'animatrice et de fédératrice des énergies alsaciennes. Nous sommes volontairement dans l'action collective et je me dois de mettre en avant les partenariats actifs avec la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers d'Alsace. Notre Collectivité s'engage ainsi pour plus de 900 000 euros dans le soutien à cette économie de proximité. Notre force est d'être engagé avec les plus de 10 000 partenaires de la Marque Alsace. Et je veux ici rendre hommage à ces fleurons de l'ordinaire et de l'extraordinaire. Et finalement, à quelques jours de Noël, je ne peux que vous inviter à mettre sous le sapin et dans vos assiettes de beaux et bons produits alsaciens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nos emplettes font nos emplois, chers collègues. Oui, Yves.

M. SUBLON – Merci, Monsieur le Président. Merci également à Catherine pour sa brillante intervention autour de ce sujet qui comporte tellement de facettes, tellement de domaines, tellement d'actions et tellement d'initiatives qu'on a un peu de mal peut-être à synthétiser. Mais Catherine en l'occurrence l'a très bien fait.

Pour ma part, je voulais simplement rebondir sur deux des aspects de ce rapport. Le premier, tu l'as dit Catherine, c'est le lancement de la démarche Marque Employeur Alsace, déjà parce qu'il s'agit d'emploi et évidemment, le Président l'a dit, nos emplettes font nos emplois. Mais encore faut-il que les entreprises puissent répondre à cette offre, parce qu'en fait tout ceci est un cercle vertueux. Promouvoir nos produits est une chose, mais il s'agit aussi de pouvoir les offrir en qualité et surtout en quantité suffisante. Mais il n'y a pas que les produits, il y a aussi les services qu'attendent nos concitoyens. Donc tout ceci est problématique, nous le savons bien. Et nos entreprises sont donc confrontées, on le sait, à trois difficultés majeures : le coût des matières, c'est une chose ; la disponibilité de l'énergie ; et c'est le sujet, la pénurie de main d'œuvre.

Faut-il rappeler que l'ADIRA a initié en 2021 autour d'un collectif de plus de 70 entreprises et représentants de quatre territoires pionniers une démarche inédite qui visait à créer une Marque Employeur Alsace. L'objectif de cette initiative, de cette Marque Employeur Alsace, c'est donc bien de recenser, de partager et de promouvoir les nombreux facteurs

d'attractivité de l'Alsace et de chacun de ses territoires, et Dieu sait qu'ils sont nombreux, autour de la qualité de vie de nos territoires, de la richesse de notre environnement, de la diversité culturelle aussi, de la dynamique économique et industrielle, mais il y en a sans doute encore beaucoup d'autres. En fait c'est un marketing territorial qui est ainsi fait justement pour promouvoir l'emploi en Alsace, l'emploi bien sûr des Alsaciens mais aussi le fait d'attirer des talents, parce que là aussi nos entreprises sont à la recherche de talents que parfois on ne trouve pas non plus dans notre Région. Et on peut aussi d'ailleurs imaginer attirer les talents outre-Rhin. On a trop souvent vu l'emploi transfrontalier comme allant dans un seul sens, c'est-à-dire les employés, les talents alsaciens allant travailler en Allemagne ou en Suisse. On peut aussi imaginer l'inverse, parce que ces talents aussi nous en avons besoin.

Le deuxième sujet que je voulais aussi rappeler, Catherine l'a fait mais je trouve que c'est tout à fait remarquable par sa pertinence et sa diversité, c'est le partenariat avec l'artisanat, avec la Chambre des métiers, avec la première entreprise de France et en l'occurrence la première entreprise d'Alsace. Ce partenariat qui est proposé est pertinent à plus d'un titre, mais je voulais surtout insister sur deux points, deux actions.

La sensibilisation des collégiens à l'artisanat : ça me semble être essentiel, dans la mesure où, on l'a dit, manque de compétences, pénurie de main-d'œuvre, et pourtant trop de nos jeunes n'ont pas de perspectives, manquent peut-être d'intérêt, manquent d'objectifs et d'ambition au stade du collège mais aussi après. Donc je pense que cette initiative doit effectivement rectifier le tir pour faire en sorte que nos jeunes qui sont au stade du collège ne voient pas l'artisanat et les métiers manuels comme étant la dernière solution possible pour eux, et bien au contraire comme étant une des possibilités de réussir dans la vie. Cette sensibilisation évidemment doit être faite en direction des jeunes, mais aussi en direction du corps enseignant des établissements et des chefs d'établissement qui, faut-il le dire, pas pour tous mais pour certains, n'ont pas toujours ce principe en tête. Pour eux, beaucoup de leurs élèves qui sont entre guillemets en échec peuvent être orientés vers les métiers manuels, mais les autres bien évidemment doivent faire de grandes études. C'est aujourd'hui un principe qui s'avère obsolète. Il faut donc soutenir ce type d'initiative et je me réjouis que notre Collectivité s'associe à la Chambre des métiers, pour justement favoriser ce changement de paradigme.

La deuxième action, en partenariat toujours avec l'artisanat, que je voulais également mettre en avant, c'est favoriser l'entrepreneuriat avec les BRSA. Là aussi on est dans notre domaine de compétences avec les bénéficiaires du RSA, mais je trouve tout à fait pertinent de permettre à ces publics de créer leur emploi. C'est vrai qu'il y a beaucoup de micro-entreprises, mais pas uniquement. Ce sont des publics qui ont aussi des perspectives, des ambitions, des idées. Il faut leur donner les moyens de les réaliser. Ils ont souvent moins les moyens, ils sont souvent un petit peu à l'écart des réseaux et des circuits d'information. On peut donc espérer également que ce type d'initiatives, comme le « salon créer, reprendre et développer sa boîte en Alsace », permette au nombre le plus large possible de BRSA de créer leur propre job. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, donc je vous propose de passer au vote. Merci à vous. Qui est contre ce déploiement de la Marque ? Qui s'abstient ? Le groupe des écologistes s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Concernant le partenariat à conclure avec l'ADIRA pour le développement de la Marque Alsace :

- Accorde à l'ADIRA, des subventions de fonctionnement pluriannuelles pour les années 2022 à 2023, d'un montant total de 335 000 €, pour le développement de la Marque Alsace, à savoir :
 - o 140 000 € répartis sur 2 ans, pour le lancement de la démarche « Marque Employeur Alsace » comme suit :
 - 20 000 € en 2022
 - 120 000 € en 2023
 - o 45 000 € répartis sur 2 ans, pour le développement de la Marque « Fabriqué en Alsace » et sa visibilité, comme suit :
 - 20 000 € en 2022
 - 25 000 € en 2023
 - o 150 000 € répartis sur 5 ans, pour les actions en faveur d'une ambition pour les territoires d'Alsace et les filières économiques alsaciennes, comme suit :
 - 60 000 € en 2022
 - 90 000 € en 2023

Les versements des subventions se feront conformément aux modalités prévues dans la convention financière y afférente, jointe en annexe à la présente délibération.

➤ Action 1 : lancement de la démarche « Marque Employeur Alsace »

La subvention de 140 000 € sera versée selon l'échéancier suivant :

- Versement d'un acompte de 20 000 € après signature de la convention par les parties et au vu du budget prévisionnel pluriannuel 2022-2026 du projet ;
- Versement du solde de 120 000 € au vu d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 et au vu d'un bilan de l'année 2022 et du 1^{er} semestre 2023 établi par le Président de l'ADIRA. L'ADIRA s'engage par ailleurs à adresser un bilan financier et moral du projet 2022/2023 au plus tard le 30 juin 2024.

➤ Action 2 : développement de la Marque « Fabriqué en Alsace » et sa visibilité

La subvention de 45 000 € sera versée selon l'échéancier suivant :

- Versement d'un acompte de 20 000 € après signature de la convention par les parties et au vu du budget prévisionnel pluriannuel 2022-2026 du projet ;
- Versement du solde de 25 000 € au vu d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 et au vu d'un bilan de l'année 2022 et du 1^{er} semestre 2023 établi par le Président de l'ADIRA. L'ADIRA s'engage par ailleurs à adresser un bilan financier et moral du projet 2022/2023 au plus tard le 30 juin 2024.

➤ Action 3 : une ambition pour les territoires d'Alsace et les filières économiques alsaciennes

La subvention de 150 000 € sera versée selon l'échéancier suivant :

- Versement d'un acompte de 60 000 € après signature de la convention par les parties et au vu du budget prévisionnel pluriannuel 2022-2026 du projet ;
- Versement du solde de 90 000 € au vu d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 et au vu d'un bilan de l'année 2022 et du 1^{er} semestre 2023 établi par le Président de l'ADIRA. L'ADIRA s'engage par ailleurs à adresser un bilan financier et moral du projet 2022/2023 au plus tard le 30 juin 2024.

- Approuve les termes de cette convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADIRA pour le développement de la marque Alsace et autorise le 1^{er} Vice-Président à la signer.

- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur l'opération P056O035 – Natana 865-65-65748-60 – du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant le partenariat 2022-2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace :

- Approuve les termes du contrat cadre de partenariat 2022-2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.

- Attribue une subvention de fonctionnement de 182 875 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la promotion et le développement de la Marque « Artisan d'Alsace » au titre de la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Cette subvention sera versée par acomptes, selon l'échéancier suivant :
 - Versement d'un acompte de 67 875 € après signature de la convention par les parties et au vu du budget prévisionnel pluriannuel 2022-2025 du projet ;
 - Versement d'un acompte de 41 500 € au vu de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2022 ;
 - Versement d'un acompte de 37 000 € au vu de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2023 ;
 - Versement du solde de 36 500 € au vu de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2024 et au vu de la production d'un bilan de l'action réalisée, établi par le Président de la CMA et adressé au plus tard le 30 octobre 2025.
 -

- Attribue une subvention de fonctionnement de 6 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la réalisation de la Fête de l'Artisanat 2022. La subvention sera versée en une seule fois, conformément aux modalités de versement précisées dans la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.

- Attribue une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la réalisation du Salon 2022 « Créer reprendre et développer sa boîte en Alsace ». La subvention sera versée en une seule fois, conformément aux modalités de versement précisées dans la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.
- Approuve les termes de la convention financière correspondante à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace pour la promotion et le développement de la marque « Artisan d'Alsace », pour la réalisation de la Fête de l'Artisanat 2022 et pour la réalisation du Salon 2022 « Créer reprendre et développer sa boîte en Alsace », jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur l'opération P056O035 – Natana 3190-65-657381-60 – du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant la poursuite du partenariat autour des marques Savourez l'Alsace et Savourez l'Alsace – Produit du terroir :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 400 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » pour la poursuite du développement de la stratégie alimentaire au titre de l'année 2023.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % au 1^{er} trimestre 2023 après la signature de la convention financière et le solde au cours du deuxième semestre 2023, au vu d'un décompte financier établi par le trésorier de l'association portant sur le 1^{er} semestre 2023 et d'un bilan moral des actions réalisées au cours du 1^{er} semestre 2023 signé par les co-présidents de l'Association.

- Approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur l'opération P056O036 – Natana 3345-65-65748-69 – du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2022-5-6-3 - SCHÉMA ALSACIEN DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Mme SCHMIDIGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant : le schéma alsacien de coopération transfrontalière. L'occasion pour moi de remercier bien évidemment Pascale et autour d'elle les élus qui se sont impliqués, de remercier aussi Patrice HERRMANN – qui est juste devant moi –, Caroline KELLNER et l'ensemble des équipes qui ont fait un travail extraordinaire, de longue haleine, qui aujourd'hui se traduit par ce schéma, ce schéma n'étant pas une fin en soi, bien évidemment, mais qu'un outil au service d'une stratégie de coopération transfrontalière toujours plus forte.

L'occasion aussi de saluer la présence de Monsieur LACOSTE, qui est le nouveau conseiller diplomatique auprès de la Madame la Préfète de Région. Merci à vous de votre présence. D'ailleurs nous aurons un moment fort demain avec la Conférence du Rhin supérieur avec Madame la Préfète. Nous nous rendons à Bâle ensemble avec les collègues, dans la

prolongation bien évidemment de notre échange d'aujourd'hui. Merci à vous pour votre engagement.

D'abord il y aura la présentation du rapport par Pascale, et ensuite nous évoquerons l'expression du Conseil de développement, d'abord avec Lara qui nous dira un petit mot introductif, et ensuite Delphine MANN, Présidente, qui nous présentera l'avis du Conseil de développement. Et je les remercie collectivement. Pascale d'abord.

Mme SCHMIDIGER – Monsieur le Président, chers collègues. Monsieur le Président, vous avez eu l'occasion tout à l'heure de nous rappeler les principaux contours et enjeux de ce schéma, avec toute la foi et l'enthousiasme que vous portez dans la mise en œuvre de ce projet. Vous l'avez exprimé : le rapport qui vous est proposé illustre et met en œuvre l'une des compétences phares de notre nouvelle Collectivité.

Pour mémoire, avec la loi Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'est emparée d'une obligation légale : organiser sur notre territoire les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en matière de coopération transfrontalière. Et à ce titre, nous devons élaborer un schéma de coopération transfrontalière. Au-delà de cette obligation, le chemin représente une opportunité de manifester clairement l'engagement de notre Collectivité dans son rôle de cheffe de file de la coopération sur notre territoire, mais aussi pour aller plus loin, parce que sur le terrain les frontières ne sont plus des coupures mais des coutures avec nos voisins allemands et suisses.

Inscrite géographiquement, vous l'avez rappelé aussi Monsieur le Président, dans la vallée rhénane, l'Alsace partage avec les habitants du Rhin supérieur une histoire commune qui s'exprime dans notre patrimoine, notre culture et nos valeurs. Ces éléments convergent pour faire de cet espace trinational un territoire qui appelle des solutions construites ensemble pour faciliter notamment la vie de nos populations. Dans ce même bassin de vie partagé, nous faisons face aux mêmes risques et transitions, qu'ils soient liés au changement climatique ou à la nécessité absolue de préserver l'environnement, aux choix énergétiques ou aux enjeux sanitaires.

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité donner une nouvelle dimension et une nouvelle dynamique aux politiques déjà menées précédemment dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. En partant des besoins de chacun et des réalités du terrain, l'ambition globale de notre Collectivité est celle de satisfaire nos besoins fondamentaux autour notamment des énergies, de l'alimentation et des mobilités. Comment demain je compte me nourrir, me chauffer et me déplacer.

La question de l'amélioration du quotidien a été centrale dans l'élaboration du schéma qui se veut tout d'abord au service des Alsaciens et de tous les citoyens du Rhin supérieur. Il ne s'agit surtout pas d'écrire une énième stratégie mais bien de nous concentrer sur l'émergence de projets ayant un impact visible et mesurable pour nos concitoyens.

Légalement, la CeA est obligée de rendre sa copie le 31 décembre 2022. Le calendrier est bien respecté. L'élaboration de ce schéma est le fruit d'un exercice partenarial de grande ampleur sur une période de près de deux ans, avec le souhait d'aller au-delà des exigences de la loi en associant à nos travaux, non seulement les partenaires listés par la loi mais aussi les principales collectivités allemandes et suisses de la Région du Rhin supérieur, les quatre eurodistricts et un grand nombre de structures transfrontalières.

La méthode s'est concentrée sur l'opérationnel. Il a été choisi d'élaborer une liste de projets concrets à mettre en œuvre à court, moyen et long termes, avec tout d'abord l'analyse de près de cinquante stratégies, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, existantes, qui encadrent la coopération des collectivités publiques des trois pays, ainsi que des instances transfrontalières, puis le recensement de près de 1 200 projets. Au final, nous avons affiné

progressivement l'ensemble de ces projets pour en cibler 127, les plus concrets, dont le degré de maturité a été jugé suffisant pour figurer dans le schéma.

La première liste resserrée de projets a été présentée lors de la journée partenariale du 11 mai 2022, qui a marqué le lancement officiel de la démarche du schéma. 120 personnes ont pris part à cette rencontre, au cours de laquelle ont été partagés les objectifs de la démarche, la méthode retenue et les étapes suivantes. S'en est suivi un long travail avec les porteurs et promoteurs de ces projets pour en clarifier le portage, le coût, le calendrier ainsi que les objectifs. L'ensemble de ces projets a fait l'objet d'un consensus général lors d'une seconde réunion partenariale organisée le 21 octobre dernier et qui a réuni 160 participants. Au total plus de cinquante réunions bilatérales ou multilatérales ont eu lieu sur l'année 2022, impliquant plus de cinquante interlocuteurs.

Le résultat de ce travail de longue haleine est le schéma qui s'articule autour de trois enjeux structurants : faire face ensemble, rayonner ensemble, faire mieux ensemble. Par ailleurs, les huit objectifs poursuivis qui s'affichent sur l'écran se déclinent dans un plan d'action stratégique qui s'attache à promouvoir notre qualité de vie, adossé principalement à la santé et au respect de l'environnement, qui concourt à la promotion de la Life Valley, si chère aux yeux de notre Président.

Les axes forts de ce schéma se conjuguent autour de différentes thématiques, que vous avez sous les yeux : agir pour préserver notre qualité de vie ; bâtir des ponts pour se rejoindre ; se former et travailler ensemble ; le Rhin supérieur, la vallée de la vie ; innover pour rayonner ; se parler, se comprendre ; partager notre patrimoine commun ; et enfin faciliter la vie du citoyen frontalier.

Parmi l'ensemble et la multitude de ces projets, je vous propose juste d'en évoquer trois. Je souhaite évoquer avec vous le projet ATMO Grand Est. Ce projet vise à suivre les indicateurs air climat énergie – c'est d'actualité – transfrontaliers sur la base de données harmonisées, et à fournir une aide à la décision aux décideurs et citoyens en informant sur les actions d'amélioration et sur les évaluations coûts-bénéfices.

Un autre projet évocateur concerne les mobilités : le bus Rastatt-Soufflenheim, un projet qui est porté par le Landkreis Rastatt. Il s'agit d'offrir une meilleure offre de transport pour les voyageurs dans l'espace PAMINA, mais aussi sur l'extension d'une ligne allemande pour améliorer bien sûr la mobilité des travailleurs frontaliers.

Enfin, je souhaite évoquer le projet d'un château rhénan qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Dans la continuité de la saison culturelle transfrontalière de l'Ortenaukreis 21-22 « les Portes du temps », notre Collectivité va à travers ce nouveau projet valoriser le fort patrimoine castral transfrontalier autour de la recherche, une animation culturelle, la promotion touristique et le soutien aux acteurs bénévoles.

Je souhaite vous dire que la Collectivité européenne d'Alsace participe directement comme porteur ou partenaire financier à 60 % de ces projets. D'autres sont portés par d'autres partenaires, mais qui ont souhaité bénéficier de ce label schéma alsacien de coopération transfrontalière.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as fini ?

Mme SCHMIDIGER – Voilà, j'ai terminé. Je reprendrai ensuite, après les interventions de Lara et de Delphine.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous t'écoutions religieusement, Pascale. Merci pour ce soutien fort et cette action portée, et ton expression « couture » et pas coupure – j'ai bien retenu et l'expression est appropriée –, et « exercice partenarial de grande ampleur », c'est effectivement important. Je propose dès maintenant, avant qu'on puisse débattre

bien évidemment tous ensemble, d'écouter Lara pour introduire le Conseil de développement et ensuite Delphine pour présenter le rapport du Conseil de développement. Je cherche Lara. Pardon, tu étais cachée par Fatima. Vas-y, je t'en prie.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Merci, chère Pascale. On t'écoutait religieusement, mais quel beau schéma, je pense qu'on ne le dit pas assez, mais quel bonheur : 127 projets retenus, un travail colossal. Je pense qu'on ne mesure pas assez ce travail de plusieurs mois, un dossier compliqué mais si intéressant. Et pour la première saisine du Conseil de développement, cher Président, c'était quand même un peu gratiné, parce que c'est un sujet ambitieux, il faut lui dire, et une réponse, vous le verrez, très réussie on va dire.

Chers collègues, rappelons-nous de notre ambition que nous avons eue dès la création de la Collectivité européenne d'Alsace d'associer davantage les Alsaciennes et les Alsaciens à la vie de notre Collectivité, et nous avons justement créé ce Conseil de développement, une assemblée de citoyens ouverte, dynamique, conviviale et surtout prête à travailler avec notre Collectivité pour porter des sujets – regardez-moi cette ambiance – et un travail de folie pour porter des sujets qui ont du sens dans leur quotidien et pour leur avenir.

On se rappelle que le Conseil de développement a été lancé le 29 mars dernier – c'est il y a quand même très peu de mois, c'est-à-dire six mois. Et en six mois de travail, que s'est-il passé ? Trois assemblées générales le week-end, à Sélestat, à Colmar et à Strasbourg ; plus d'une trentaine de réunions de travail et de débats, en visioconférence, les soirs de semaine, parfois très tard – ils n'arrêtaient pas, à 21 ou 22 h, ils étaient encore en train d'évoquer les sujets, et surtout la saisine – ; une formation sur les finances parce qu'il fallait quand même ça et sur les compétences...

M. LE PRÉSIDENT – Imaginez qui a assuré la formation.

Mme MILLION – Exactement, avec plaisir. Il y a aussi eu un événement exceptionnel la semaine dernière, cher Président, au théâtre Eurodistrict en Allemagne pour la remise officielle, à toi Président, de ce premier avis.

Donc aujourd'hui c'est une première. Aujourd'hui c'est une première : déjà, on a le schéma ; ensuite, pour notre Collectivité, on a le premier avis sur la saisine du Président, et ce premier avis vous est donné en Assemblée plénière. C'est un moment de fierté.

Je voulais en introduction vraiment remercier tous les 226 citoyens, conseillers de développement d'Alsace, titulaires et suppléants, des habitants de toute l'Alsace, de tout âge, de frontaliers allemands et suisses, des représentants des conseils de développement alsaciens. Merci pour votre engagement. Un grand merci à toi, Pascale SCHMIDIGER. Nous avons eu le plaisir de collaborer étroitement ensemble tout au long de cette saisine, avec toi mais aussi avec la Direction transfrontalière, Monsieur Patrice HERRMANN. Merci beaucoup. Je te remercie aussi d'avoir reçu les membres du Conseil de développement au sein de ta Commission afin d'échanger sur leur première orientation avant cette remise officielle. Un grand merci à la Présidente du Conseil de développement d'Alsace, chère Delphine MANN. Sa vision du Rhin supérieur a été déterminante pour le résultat de cette première saisine. Et enfin un immense remerciement à l'ensemble des membres, différents rapporteurs de groupes, Jean-Marc, Isabelle, Sonia, Maïté, Alexis Guillaume et Richard : elles ont toutes et tous par leur engagement contribué à faire naître et vivre ce tout nouveau Conseil de citoyens. Chère Présidente du Conseil de développement d'Alsace, c'est maintenant à toi.

Mme MANN – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente au rayonnement de l'Alsace, Madame la Vice-Présidente aux finances déléguée à la démocratie locale, qui nous suit et témoigne de votre écoute, vous, conseillers et conseillères d'Alsace, nous, membres du Conseil de développement, Mesdames et

Messieurs les conseillères et conseillers d'Alsace, Mesdames et Messieurs de l'administration de la CeA, et mes chers collègues qui sont normalement branchés et nous écoutent sur la chaîne Youtube en direct.

Dès la création de la Collectivité européenne d'Alsace il y a deux ans, vous avez pris l'initiative de porter une nouvelle politique d'implication citoyenne. Nous voilà. Je vous remercie de me recevoir au nom du CODEV que j'ai le privilège de représenter pour vous présenter nos premières contributions, notre première saisine. Nous avons pris notre rôle au sérieux, nous qui sommes membres d'un nouvel objet de vie démocratique que constitué ce CODEV, conscients qu'il nous faut répondre à l'impératif de participation démocratique et heureux – nous sommes tous vraiment heureux – d'être membres de cette instance.

Voici en ce mois de décembre, après six mois de travail, le premier rapport du Conseil du développement, que vous avez créé. Je tiens à souligner la qualité de l'engagement des membres et la qualité des réflexions partagées, car nous sommes conscients de l'urgence de notre époque et les tumultes du temps. Nous avons choisi dans nos travaux le résultat et le consensus au nom de l'intérêt général, nous avons laissé nos idées fixes à la porte. Je tiens à souligner notre engagement bénévole, qui est vraiment à remarquer en ces temps de désengagement généralisé, car nous sommes contre la sobriété démocratique et nous sommes pour revivifier la *Streitkultur*.

Votre saisine, Monsieur le Président, était difficile. Comment définir un sentiment d'appartenance et comment lui trouver des implications concrètes ? Nous avons tenté de relever ce défi. Je ne vais pas vous exposer notre philosophie et nos propositions concrètes, mais vous donner envie de lire ce rapport que nous avons rédigé pour qu'il soit facile à lire, et tenter de vous transmettre la vigueur de nos lignes de force.

D'abord, nous avons travaillé en parallèle au travail du SACT avec des points d'étape croisés qui nous ont permis de constater que nous étions en adéquation avec vos thématiques. Parfois d'ailleurs nos projets se retrouvent dans le SACT et démontrent toute cette vitalité transfrontalière. Je tiens à souligner le travail de titan de la Direction de la coopération transfrontalière, qui a encore trouvé du temps pour nous expliquer et pour échanger avec nous.

Mesdames et Messieurs, pour développer un sentiment d'appartenance rhénan, les membres du CODEV, avec la richesse de leur personnalité, de leurs compétences et de leur connexion au réel, ont partagé les mêmes attentes et les mêmes besoins, et cet avis fait donc consensus. D'abord, pour nous, le transfrontalier est une évidence. Nous sommes fiers de vivre sur une frontière, cette frontière qui force la curiosité, l'ouverture à l'autre, à l'échange et même à une compétition motivante. C'est un plus absolu. Pour nous la coopération transfrontalière est positive et ne doit pas être enfermée dans des comités d'experts qui règlent des problèmes. Nous voulons voir justement cette aire comme une aire de projets, d'innovation, et une coopération positive. Nous portons même dans notre avis l'envie de célébrer notre Région transfrontalière et notre identité rhénane. La frontière nous transcende et nous voulons en faire une aire d'innovation, de transmission et de valeurs universelles.

Pour cela, nous avons besoin de cohérence dans les stratégies de développement des trois pays, car notre destin est commun – je le disais, c'est une évidence. On ne peut tirer des morceaux de plaines ou de Rhin à soi. Chaque projet qui se construit a un effet colibri – on peut l'appeler l'effet cigogne – sur le reste du territoire. Nous avons à cœur que soient défendus des biens communs transfrontaliers que sont notre air, notre souffle rhénan, notre eau et notre nappe phréatique, notre océan souterrain, notre sol, nos cultures, nos paysages. C'est peut-être cela une Life Valley.

Pour porter un sentiment d'appartenance, il nous faudrait des lieux de retrouvailles, de

célébrations, des symboles, des routes communes, des thématiques communes, environnementales ou culturelles. Les membres souhaiteraient des lieux totems du transfrontalier, qui seraient sur tout le territoire, qui constitueraient une sorte de carte du tendre de notre Région. Car pour aimer, il faut se connaître. Ces lieux pourraient être par exemple celui du théâtre Baden Alsace où nous étions pour remettre Monsieur le Président notre avis, mais aussi la nouvelle salle Art'Rhena et d'autres lieux, plus historiques, plus culturels, mais qui pourraient être vraiment identifiés comme des lieux totems du transfrontalier.

En quelques minutes, je n'ai pas voulu en ce début de matinée qui va être chargé vous lister nos projets et nos réflexions. Mais surtout, en préparant cela ensemble, avec les membres du CODEV, nous avons souhaité vous donner envie de lire cet avis, qui est assez concis et voir si nos projets et nos philosophies pourraient enrichir vos réflexions et être demain force de proposition.

En conclusion, votre premier CODEV est en place, c'est notre première saisine et nous avons l'intention bien sûr de rester à notre place de membres d'un Conseil de développement, mais nous avons la motivation d'occuper notre place. Cher conseillers et conseillères d'Alsace, Monsieur le Président, je vous invite à prendre en compte notre avis dans les débats qui suivront, car la coopération transfrontalière est pour nous, comme le développement durable : elle doit irradier dans la réflexion en amont de tous les projets. Notre Conseil de développement veut continuer à croire pour notre territoire en une toujours plus haute humanité. Et j'espère que vous êtes tous impatients de nous lire et de connaître la suite de notre histoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo.

Applaudissements.

Bien évidemment, vous enrichissez nos réflexions, et on aura besoin de vous tout au long de cette mandature pour encore donner un regard à 360 degrés de notre action politique. Je suis persuadé que vous allez y contribuer fortement. Merci pour cette implication. Merci pour ce supplément d'âme que vous apportez à notre travail, à la fois très concret, mais aussi pour ces expressions fortes que vous portez vous-même en tant que Présidente. Apporter à l'Europe une plus haute humanité est je crois une belle ambition pour notre territoire rhénan.

Pascale, je te redonne la parole. Et après il y aura des demandes de prise de parole.

Mme SCHMIDIGER – Merci chère Delphine pour la fougue – qui a été mise dans ce projet, cette consultation. Ça a été un moment magique.

Pour conclure, je souhaite vous dire – vous l'avez dit Monsieur le Président – que la validation du schéma alsacien de coopération transfrontalière ne constitue pas une fin en soi mais le début d'un processus qui continuera sur plusieurs années, tout au long en fait du mandat des conseillers d'Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace assurera pour sa part le suivi, l'évaluation et la communication sur les projets labellisés dans le cadre du schéma. Il est envisagé de mettre à disposition des partenaires et du grand public une plateforme d'information bilingue pour pouvoir suivre l'avancement concret des projets. La Collectivité européenne d'Alsace votera à partir de l'année prochaine son soutien financier aux différents projets – n'est-ce pas, chère collègue, Lara. Nous ne pouvons pas donner à ce stade de montants budgétaires finalisés : cela dépendra de chaque projet et des orientations. Mais si tous les projets étaient adoptés, cela représenterait plus de 2 milliards d'euros, dont 50 millions d'euros pour notre Collectivité. Ce sont des montants qui claquent. Il faut préciser que 95 % de cette somme concerne de grands projets de mobilité et d'infrastructure. Je cite parmi ces grands projets le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, mais aussi les lignes ferroviaires Haguenau-Rastatt ou Colmar-Fribourg qui

se réaliseront, non à court terme mais à moyen ou long terme certainement, en tout cas au-delà du mandat actuel.

Voilà ce que je voulais dire pour conclure mes propos et la présentation de ce schéma de coopération transfrontalière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci beaucoup. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Yves HEMEDINGER pour commencer.

M. HEMEDINGER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voulais à mon tour évidemment grandement féliciter tous les acteurs de ce super rapport, Madame la Présidente, mes chers collègues, les services, les concitoyens qui ont effectivement participé à son élaboration. Et c'est d'autant plus un rapport important qu'il fait partie de nos nouvelles compétences obtenues dans la loi Alsace, nos trop maigres compétences supplémentaires, puisqu'évidemment vous savez bien que nous souhaitons obtenir une Collectivité à statut particulier. À mon avis il va falloir patienter encore un long moment, parce que si j'entends bien les différents propos ministériels tenus ces dernières semaines, encore hier à une question posée, on nous dit qu'il va falloir se contenter de ce que nous avons obtenu, ce qui évidemment pour nous n'est pas acceptable. Évidemment nous avons eu beaucoup de promesses qui ont été faites ici en Alsace, même ici à Colmar, et nous aimerions bien que ces promesses soient effectivement respectées. On peut s'inquiéter au vu des réponses qui ont été faites ces dernières semaines.

Évidemment, dans ce couple franco-allemand – ce sont d'ailleurs les Français qui utilisent ce terme, les Allemands n'utilisent pas ce terme –, en tout cas entre amis évidemment, pour que l'amitié dure, pour que l'amitié soit solide, pour que l'amitié soit forte, il faut se dire les choses, il faut aussi que la relation soit équilibrée. Vous parliez tout à l'heure Madame la Présidente des tumultes du temps pendant le premier confinement, pendant la première période de COVID : on a vu des comportements qui nous ont fait un peu peur, avec des fermetures intempestives de frontières, avec des salariés français qui étaient vite remis de l'autre côté de la frontière, avec parfois même des véhicules rayés. Donc il faut évidemment sans cesse remettre l'ouvrage sur l'établi et évidemment renforcer nos liens.

Je parlais d'équilibre. Parfois on a le sentiment qu'on nous demande de la transparence ; il faut aussi qu'on obtienne de la transparence en face de nous. On parlait tout à l'heure d'énergie avec Fessenheim. Évidemment, on a subi beaucoup de pression là-dessus. Le prix de l'électricité indexé sur le prix du gaz, c'était pour éviter que les entreprises françaises ne bénéficient d'avantages concurrentiels par rapport à nos entreprises voisines. Et on découvre d'un jour à l'autre un plan allemand de 200 milliards d'euros venant en aide aux entreprises. Donc il faut que tout ça puisse continuer à se faire en bonne entente, en transparence et surtout en bon équilibre, si on veut que ce soit solide. Et nous avons évidemment intérêt, culturellement, historiquement et politiquement, à ce que cette coopération soit renforcée et produise les meilleurs effets possibles pour nous tous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Une détermination intacte sur l'Alsace, c'est la volonté des Alsaciens. Et nous ne lâcherons rien bien évidemment sur le sujet. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. À mon tour également de féliciter l'ensemble des personnes ayant participé à la rédaction de ce schéma alsacien de coopération transfrontalière. C'est un travail vraiment harassant, vous l'avez dit Monsieur le Président : plus d'un millier de propositions, une première sélection qui a été présentée au mois de juin pour arriver aux projets finaux qui sont présentés aujourd'hui. Donc c'est vraiment un travail coopératif, un travail général sur un certain nombre de thématiques qui nous ont été présentées aujourd'hui. Donc nous saluons évidemment ce travail-là et nous nous réjouissons d'avoir pu mettre autour de la table autant d'acteurs pour construire ce schéma.

Je voulais revenir sur un certain nombre d'éléments qui ont été présentés dans les différentes prises de parole, et tout d'abord sur ceux que vous avez évoqués, Madame la Présidente du Conseil de développement. Il y a deux choses qui nous tiennent particulièrement à cœur. Il s'agit d'abord de la question de la *Streitkultur*, dont vous avez parlé, cette culture de la dispute, cet art de pouvoir ensemble débattre des choses. Évidemment nous y sommes attachés et c'est vraiment le cœur du Conseil de développement à notre sens, c'est-à-dire celui de pouvoir aussi proposer des choses, de pouvoir être force de propositions sur un certain nombre d'éléments. Et nous sommes ravis qu'avec cette première saisine vous ayez pu trouver vos modalités pour vous organiser, pour peut-être nous proposer aussi en 2023 des sujets que vous souhaitez porter par vous-même.

L'autre point sur lequel je souhaitais revenir, c'était la question des biens communs, évidemment, que vous avez évoqués, l'un des plus importants étant la question de la nappe phréatique, enjeu transfrontalier s'il en est. Il y a la bataille sur Stocamine qui mobilise l'ensemble des collègues élus, et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. Mais il y a également la question de la source de la pollution de la nappe phréatique, avec un véritable enjeu sur le modèle agricole, pour qu'on puisse transformer ce modèle agricole afin de préserver la ressource en eau qui est notre bien commun transfrontalier par excellence.

Ensuite, le vœu que je souhaite formuler ici et qui est, je le sais, aussi porté par vous, Monsieur le Président, c'est la question de rendre concret ce schéma alsacien, puisqu'il y a beaucoup de projets, on sait l'inertie qu'il y a pour arriver à porter ça avec tout le monde autour de la table, les plans de financement, etc. L'enjeu sera de faire en sorte que ce schéma soit concret, qu'il s'incarne demain dans des projets au service des habitantes et des habitants. C'est peut-être là la partie la plus difficile maintenant qui commence. Donc ce sera à ça qu'on pourra mesurer la possibilité d'exister pour ce schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Je terminerai par la question évoquée par mon collègue précédemment. Il y a la question des compétences. On en a déjà un certain nombre. On aura sans doute l'occasion d'y revenir avec les orientations budgétaires. Là il y a quand même la question du financement qui se pose, y compris pour les projets qu'on souhaite porter, puisque vous savez très bien que nous n'avons pas eu de financements pour ces nouvelles compétences. Elles sont extrêmement intéressantes et elles sont vraiment liées à la particularité, à l'identité de nos territoires, mais comment est-ce qu'on va les financer demain, comment est-ce qu'on va pouvoir porter ces projets sans que ça se fasse au détriment des autres politiques sur lesquelles nous sommes aussi particulièrement attendus.

Voilà un petit peu ce que je souhaitais vous dire sur ce rapport. Je souhaite féliciter à nouveau l'ensemble des équipes et des personnes ayant participé à ce travail titanesque. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci d'avoir reconnue pour une fois le travail titanesque de la Collectivité. Ensuite, il y a Victor et après Thomas. Victor.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais rajouter un peu de lyrisme à ce rapport, parce qu'à plusieurs titres je pense qu'il y a lieu de se réjouir. J'aimerais citer le Pasteur HOFFET qui, lorsqu'il parlait de l'Alsace, disait : « L'Alsace ce n'est pas ceci, l'Alsace ce n'est pas cela, l'Alsace c'est ceci et cela, l'Alsace c'est ceci ou cela. » Dans ce rapport, on peut dire que le rhénan ou la rhénanité, c'est ceci et cela. Je crois que c'est un grand pas en avant justement pour rassembler. Nous tirons ceci quand même d'un long héritage. GUTENBERG, BRANT – je pense notamment à *la Nef des fous*, pour reprendre la partie *Streit* qui a été évoquée –, Beatus Rhenanus, Victor SCHOELCHER, Jean MACÉ, Albert SCHWEITZER, Louise WEISS. Pourquoi je mets ces noms ? Parce que je pense très fondamentalement que c'est un esprit particulier qui règne ici, entre nos Vosges et le

Schwarzwald. Et je crois qu'à l'occasion de cette délibération, au-delà du travail énorme qui a été fourni, et ça a été rappelé par les diverses interventions, nous pouvons dire aujourd'hui que l'Alsace est à nouveau conquérante. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'Alsace humaniste crée des ponts entre les peuples et que c'est un schéma au service des citoyens, des mobilités, et c'est un schéma aussi qui rassemble au-delà de nos frontières avec l'ensemble de nos partenaires. Et puis finalement c'est l'investissement de tous qui a permis je pense la réussite de cette magnifique délibération. Finalement, c'est l'Alsace qui reprend le fil de son histoire, et elle le mérite. C'est ainsi une Alsace qui monte en puissance. J'ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Victor. Thomas.

M. ZELLER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Après le lyrisme de Victor, je vais ajouter plutôt une note d'humour. Yves a parlé du couple franco-allemand. J'ai la chance en tant que Président de l'Eurodistrict trinational de Bâle d'être le Président d'un mariage à trois.

M. LE PRÉSIDENT – Tu fais troupe, alors.

M. ZELLER – Exactement. Moi aussi, pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit par mes collègues, tout simplement, l'Eurodistrict se félicite de ce schéma et surtout du soutien ferme et volontaire, motivé, pour tous les projets transfrontaliers. Et puis Delphine sera également un bon partenaire avec le Conseil de développement, puisque je connais ses connaissances sur le transfrontalier, donc je sais qu'on pourra compter sur l'ensemble des partenaires de la CeA pour nos futurs projets transfrontaliers. Je souhaite également tout simplement rappeler que même à l'Eurodistrict trinational de Bâle on avait anticipé et fait des dialogues citoyens et des enquêtes de participation avec des habitants des trois pays et on a recueilli nous aussi plus de 1 200 participations et idées de projets sur notre territoire. Victor parlait de ponts à faire grâce à ce schéma de coopération transfrontalière. Je vous rassure, il y a aussi des ponts sur le Rhin prévu dans nos projets au niveau de l'Eurodistrict trinational de Bâle – je ne parle pas encore de budget pour ne pas affoler Lara et les débats que nous aurons tout à l'heure.

Je souhaite tout simplement également remercier les équipes de la CeA qui nous accompagnent, les eurodistricts, au quotidien, Laurent et Clara, et bien évidemment tous les services autour et au-dessus d'eux. Donc merci aux collègues de valider ce schéma, puisque sincèrement sur le terrain je pense qu'on aura de belles réussites dans les années à venir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas. Merci pour ces propos et cet œcuménisme autour du transfrontalier qui me réjouit, avec une belle ambition pour notre territoire, une ambition qui est à la fois très concrète au service de nos concitoyens, mais aussi qui donne de l'espérance pour nos citoyens dans un contexte social, sociétal, économique compliqué. Donner des perspectives et de l'espérance, c'est aussi quelque chose de fondamental. Et je crois que notre travail rhénan, ce lien privilégié aussi avec le Conseil de développement, sont de bon augure. Merci.

Je propose du coup de passer au vote, mais je ne doute pas d'un consensus et d'une unanimité sur ce sujet. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Tu avais demandé la parole ? Pardon, je ne t'avais pas vue. Laurence, je te donne bien volontiers la parole, mais tu n'avais pas appuyé plus tôt, donc je n'avais pas vu ta demande.

M. MULLER-BRONN – Merci, Monsieur le Président. À mon tour de féliciter le travail coordonné entre notre Collectivité et le Conseil de développement. C'est un beau sujet, c'est vrai, comme premier sujet. Vous vous en êtes saisis et vous allez sans doute apporter de l'eau à notre moulin.

En effet, vous avez entendu tous hier la réponse de la Ministre des collectivités au sein de notre Chambre haute du Sénat qui renvoyait finalement un peu les projets de la Collectivité européenne d'Alsace à ses pénates. Elle aurait pu dire, cette Ministre, que dans le cadre de la loi qui va être proposée par le gouvernement fin 2023 sur la décentralisation, sur la différenciation, qu'on y travaille et qu'il y a des négociations qui sont entreprises. Mais elle a dit « les Alsaciens sont contents et qu'ils fassent leurs preuves ». Mais on va lui faire savoir à cette Dame que nous ne sommes pas contents seulement avec ça. C'est inacceptable et il faut bien que l'État entende, que le gouvernement entende que nous ne nous laisserons pas faire. Mon message est aussi celui des sept parlementaires qui ont envoyé un courrier il y a maintenant deux mois au Président de la République. Nous n'avons toujours pas de réponse et nous trouvons qu'il est inadmissible qu'il ne réponde pas.

Nous avons préparé aussi une proposition de résolution, tous les sénateurs alsaciens. Mais bien sûr, c'est ici qu'il faut qu'on le dise. Vous l'avez dit et je remercie notre Président de la bataille qu'il mène avec bien d'autres depuis plusieurs années déjà. Mais là c'est une étape très importante. Il fait comprendre que les Alsaciens se sont exprimés, qu'il y a eu des sondages, des référendums, et qu'ils ne vont pas se laisser faire, que le ton va monter. Ce travail qui vient d'être présenté, je pense que c'est un exemple de ce que nous pouvons apporter au gouvernement et dire : « Voilà ce que veulent les Alsaciens. Là ce ne sont pas les politiques qui vous le disent, c'est la population, c'est le Conseil de développement, ce sont des citoyens. » Et regardez ce que ça représente comme argent : vous l'avez dit, il s'agit de beaucoup d'argent, qui peut faire peur. Mais regardez les ambitions : ce ne sont pas de petites ambitions.

La France doit l'entendre, et l'Allemagne aussi. Je rejoins ce que disait Yves tout à l'heure. Parce que j'ai aussi une Commune sur le Rhin et un pont, et franchement pendant la crise sanitaire, nous avons été fortement déçus. Le couple franco-allemand nous a déçu. Et j'aimerais que ça ne se reproduise pas et que, quand on en parle, ce ne soit pas seulement des guimauves et des bonbons, mais que ce soit vrai, que ce soit au fond de nos âmes, que nous n'acceptons pas aussi vite la restriction, la séparation de nos deux peuples juste d'un bout à l'autre du pont.

C'est bien de dire tout ce qui est bien, mais il faut aussi être conscient de nos difficultés, les difficultés par rapport au gouvernement parisien, mais les difficultés aussi par rapport à la Commission européenne, puisqu'on sait que la France va être condamnée par la Commission européenne pour ne pas avoir atteint la proportion requise d'énergie renouvelable dans son mix énergétique. Et quand on pense que ça va être une amende de plusieurs centaines de millions, c'est un peu délirant quand on sait que la production énergétique française émet actuellement quatre fois moins de CO₂ par kilowatt heure que la production allemande, qui produit 40 % au charbon, et que celle-ci ne sera pas pénalisée car elle a atteint la proportion voulue en ENR. Mais le délire ne fait que commencer, puisque cet hiver en France il se pourrait que la demande et la production d'électricité ne soient pas alignées. En clair, on va encore plus importer d'électricité. De qui ? Bien sûr de l'Allemagne, de notre plus gros fournisseur étranger. Résultat : selon les projections de l'Atmosphere Monitoring Service, dès le 2 décembre, on devrait dépasser le niveau d'alerte de pollution aux particules. Les rejets de particules nous viendront d'outre Rhin et seraient multipliés par huit. On parle d'environnement. Ce sont de bonnes intentions. Mais il faut aussi regarder les choses en face. Nous n'aurons qu'à dire merci et payer notre amende à la Commission européenne, alors que nous sommes bons élèves.

Merci de m'avoir écoutée et bon courage pour tous ces projets franco-allemands que nous soutenons bien sûr très fortement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Dans tes remarques, il y a deux points sur lesquels je voudrais rebondir bien évidemment. Il s'agit du point sur lequel tu viens de conclure, et c'est pour cette raison qu'il y a un des projets majeurs, ATMO, qui doit nous aider à faire une étude sur la qualité de l'air. Ça nous semble effectivement important. Notamment avec

les productions renforcées des mines de charbon allemandes, il est important de voir l'impact que ça peut avoir aussi sur notre territoire. Je crois qu'il y a un vrai enjeu d'analyse importante. Je rappelle souvent que, quand il y a eu l'accident de Tchernobyl, en France on nous avait dit que le nuage s'était arrêté à la frontière allemande. Je rappelle aujourd'hui l'urgence d'être très attentif là-dessus et tu l'as rappelé très justement.

Je voulais dire bien évidemment que j'étais un peu surpris des propos de Dominique FAURE, nouvelle Ministre des collectivités, qui je pense ne doit pas bien connaître le dossier, parce que ce ne sont pas les retours que j'ai dans mes échanges avec le Secrétaire général de l'Élysée qui je pense est plus au fait de cette situation, avec le Ministre de l'intérieur. La semaine prochaine je suis auditionné par le Sénat, comme tu le sais, avec la nouvelle Commission transpartisane sur l'évolution des institutions. Je serai aussi auditionné par la Commission mise en place par le Président de la République. Donc je pense qu'il y a des gens à un certain niveau qui sont visiblement informés, et d'autres qui restent sur une vision très limitée.

Bien évidemment notre détermination est intacte, puisque notre détermination est celle voulue par les Alsaciens à 92 %, qui en ont formulé le vœu, voulue aussi par notre Collectivité suite aux délibérations que nous avons prises. Yves et toi avez évoqué cet enjeu. Il reste évidemment un enjeu majeur. Il y a une perspective dans une proposition de loi de décentralisation en 2024. Nous la saisissons positivement si elle évolue comme nous le souhaitons. Nous incarnerons une détermination plus agressive si c'était nécessaire et si nous ne sommes pas entendus. J'ai pourtant bon espoir que nous soyons entendus, ce qui me rassure, parce que j'ai l'impression quand même que les planètes s'alignent. Il y a quand même eu depuis la mise en place des nouveaux parlementaires plusieurs initiatives. D'abord de Raphaël SCHELLENBERGER pour le retour de l'Alsace, ensuite du Rassemblement national qui a déposé aussi un texte dans ce sens. Et puis le groupe Renaissance vient de déposer aussi une proposition de loi. Je vous rappelle que je vois régulièrement les parlementaires et j'invite les parlementaires à un échange tous les mois à la maison de l'Alsace à Paris pour justement échanger sur ces questions. Donc quand je vois ce que représente globalement tous ces mouvements politiques, on arrive à 80 % en gros de la représentation nationale. Je vois aussi que parmi les candidats LR, celui qui a une grande probabilité de devenir le futur Président LR, une position claire a été prise, et je m'en réjouis, pour l'Alsace. Donc je dirais que les planètes s'alignent, les étoiles s'alignent puisque des expressions sont de plus en plus fortes dans ce sens-là. Le Président de la République avait évoqué une décentralisation plus aboutie, la Première ministre a évoqué une décentralisation en lien avec des projets de territoire : notre projet de territoire, il est rhénan, dans une dynamique renforcée de l'Alsace ; c'est la rhénanité évoquée par Victor, l'Alsace conquérante évoquée par Victor. Là on a une vraie opportunité à saisir.

Éric souhaite s'exprimer. Je t'en prie.

M. STRAUMANN – Très rapidement, sur ce sujet, j'étais au Congrès des maires et à l'Assemblée générale de l'Île-de-France, et j'ai fait un tour à l'Assemblée : je sens nos collègues du Grand Est évoluer sur ce sujet. Alors que cela était impensable encore il y a deux ans, aujourd'hui ils se disent qu'il y a une volonté trop forte au niveau de l'Alsace. Et je crois qu'ils commencent à intégrer dans leur esprit qu'un jour on va sortir du Grand Est. C'est ça le plus important, puisque lorsqu'on a voté le texte sur la création de la Collectivité européenne d'Alsace, je rappelle quand même qu'y compris les LR du Grand Est n'avaient pas voté pour. Les esprits sont en train vraiment de mûrir.

M. LE PRÉSIDENT – C'est exactement ce que je ressens dans les échanges que j'ai avec les présidents des départements du périmètre Grand Est, qui prennent petit à petit la mesure de cette volonté forte incarnée par nos concitoyens.

Je propose de passer au vote. Cela a déjà été fait. Jean-Louis (HOERLE) me rappelle à

l'ordre. C'est mon Jiminy Cricket du suivi de notre Collectivité. Merci Jean-Louis.

Nous passons au rapport suivant sur la convergence des dispositifs de soutien en faveur de la préservation du patrimoine bâti. D'ailleurs il y a une proposition incarnée par le Conseil de développement. C'est une route des colombages sur le territoire rhéna, puisqu'il y a nos maisons alsaciennes, mais les maisons du Bade-Wurtemberg sont aussi dans cet esprit-là. Effectivement, ça peut être un lien supplémentaire entre nos territoires. Sabine, je te donne bien volontiers la parole.

Intervention hors micro.

Jean-Louis avait eu l'impression qu'on avait voté, mais non. J'avais posé la question et après j'ai vu l'expression de Laurence. Je le refais pour qu'il n'y ait pas de souci. Mais je n'ai pas de doute sur le vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Merci pour cet œcuménisme. Très bien.

Applaudissements.

On peut applaudir effectivement. Merci pour cet enthousiasme.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le Schéma alsacien de coopération transfrontalière, joint en annexes 1 (version exhaustive) et 2 (version synthétique) à la présente délibération ;
- Prend connaissance de l'avis du Conseil de développement d'Alsace sur le Schéma du 16 novembre 2022, joint en annexe 4 à la présente délibération ;
- Décide d'assurer une large diffusion du Schéma auprès des partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace et du grand public (collectivités territoriales, services de l'Etat, partenaires étrangers...).

CD-2022-5-6-2 - CONVERGENCE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Mme DREXLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Sabine, à toi, avec plaisir, sur la préservation de notre patrimoine, qui est rhéna aussi.

Mme DREXLER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Nous le savons tous : le patrimoine alsacien est un enjeu majeur d'attractivité du territoire. C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace souhaite accompagner les porteurs de projets dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique de l'Alsace. Entre 2019 et 2022, les projets de restauration du patrimoine représentent un total de plus de 35 millions d'euros de travaux, permettant ainsi une activité économique avec des corps de métiers aux savoir-faire uniques, comme les facteurs d'orgues, les puisatiers, les vitraillistes, etc. La restauration du patrimoine joue également un rôle sur l'attractivité touristique. Une étude nationale de la Fondation du patrimoine estime que 1 euro investi dans le patrimoine génère jusqu'à 21 euros de retombées économiques.

C'est pourquoi en parallèle à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, il convient de mettre en œuvre les dispositifs dédiés à la préservation du

patrimoine bâti par anticipation de la politique patrimoniale dont la déclinaison sera soumise au vote de notre Assemblée courant 2023, notamment pour les politiques concernant les châteaux forts qui sont portées par ma collègue Nathalie KALTENBACHER-ERNST, et les maisons alsaciennes dont je m'occupe et qui me tiennent particulièrement à cœur.

S'appuyant sur l'expertise du Service du patrimoine, l'accompagnement à la restauration du patrimoine est envisagé dans sa globalité. Il est donc proposé d'adopter le plan patrimoine emblématique de l'Alsace, une enveloppe de 2,5 millions d'euros par an pour des projets d'envergure pour lesquels l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire, et un soutien pour les associations de veilleurs du patrimoine à hauteur de 20 000 euros pour 2023 pour des projets associatifs qui sont inscrits dans la durée et qui mobilisent des chantiers de bénévoles. Je vous propose par conséquent d'approuver l'harmonisation des dispositifs de soutien en faveur du patrimoine, en s'appuyant sur l'expertise et l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace pour accompagner les porteurs de projets, en accompagnant financièrement les projets en investissement par la création d'un dispositif dédié, le plan patrimoine emblématique de l'Alsace, et d'accompagner les associations qui œuvrent à la restauration et à l'entretien du patrimoine, à l'exception des associations castrales qui relèvent d'un dispositif particulier, par un soutien financier en financement, d'abroger en conséquence les dispositifs préexistants dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin en ce qui concerne les thématiques sites remarquables et patrimoine de territoires, et de poursuivre pour l'instant celles qui concernent les politiques châteaux-forts et maisons alsaciennes en attendant de finaliser les politiques dans ces deux champs d'ici le mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Sabine. Merci pour ton engagement local et national, puisque tu portes aussi cet enjeu de préservation de notre patrimoine et du patrimoine français au Sénat. Nous sommes sensibles à ton engagement qui nous est précieux. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Je rappelle qu'on a quand même malheureusement 200 à 300 maisons alsaciennes qui disparaissent par an, qu'à ce rythme-là c'est tout le patrimoine bâti alsacien qui risque de disparaître au cours de ce siècle, et qu'on risque de se retrouver aussi avec la loi Climat et Résilience avec une pression forte des promoteurs pour démolir et construire plus haut, cela pouvant mettre en péril la préservation de ce patrimoine. Il y a des initiatives très intéressantes dans le Sundgau et dans le Kochersberg pour inscrire dans les PLUi des maisons à préserver absolument et aider ainsi les communes à éviter des démolitions sur leur territoire de bâtiments importants à préserver pour notre avenir et pour notre histoire. Donc notre travail va dans ce sens-là.

Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci chère Sabine pour la présentation du rapport. Vous avez évoqué plus particulièrement, même si ce n'est pas forcément l'objet de ce rapport, la question de la maison alsacienne. Je fais partie du groupe de travail avec Sabine, et il y a un travail en profondeur pour arriver à comprendre ce que la Collectivité peut porter vraiment particulièrement et faire en plus d'améliorer les projets existants. C'est comment arriver à porter quelque chose d'ambitieux et de fédérateur à l'échelle du territoire. On est là-dessus. On travaille aussi avec l'ensemble du réseau et ça fera aussi l'objet d'un débat, puisqu'à l'heure des budgets un peu contraints on ne pourra pas porter cette politique-là sans le réseau, et il faudra vraiment veiller à mon sens à préserver vraiment notre réseau. Là je parle vraiment de l'ensemble des interlocuteurs qui peuvent intervenir sur leur champ de compétences. Et si on veut intervenir sur ce champ-là, la question de la place du réseau, des moyens pour porter cette politique, va vraiment se poser. La question des aides à la pierre arrivera aussi en 2024 dans le Haut-Rhin : ça sera aussi une manière pour la Collectivité de franchir un seuil sur cette thématique-là.

Sur le rapport plus spécifiquement, ce sur quoi je voulais revenir, c'est sur cette question à nouveau d'une harmonisation à budget constant. On a eu quelque chose effectivement dans le Bas-Rhin qui fonctionnait, donc c'est généralisé : tant mieux ; on capitalise d'une certaine manière sur ce qui fonctionne. Par contre, ça se fait à budget constant. Il est vrai que les enjeux sur l'année 2023 a priori ne poseront pas de problème. Il n'y a de projets qui seront refusés. J'ai bien pris note aussi des seuils qui ont été modifiés pour pouvoir accompagner plus de projets, peut-être des projets un peu moins grands, pour pouvoir intervenir plus localement. Mais ça pose quand même cette question d'une harmonisation à budget constant, alors même qu'on souhaite en faire un axe fort de la Collectivité. Donc c'était sur ce point-là que je souhaitais revenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Ce sont des choses sur lesquelles on doit être évidemment attentifs, que ce soit l'aide à la pierre, l'aide à la préservation de nos bâtiments culturels et culturels et à la préservation de nos logements et de nos maisons anciennes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve l'harmonisation des dispositifs de soutien en faveur du patrimoine à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération (les crédits nécessaires sont disponibles pour attribuer des subventions dès 2022), s'articulant autour des axes suivants :
- - S'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace pour accompagner les porteurs de projet dans la conservation, la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine bâti ;
 - Accompagner financièrement les projets en investissement par la création d'un dispositif dédié, le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace (les dossiers déposés au titre des anciens fonds, non complets, seront basculés automatiquement vers le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace) ;
 - Accompagner les associations qui œuvrent à la restauration et à l'entretien du patrimoine bâti (à l'exception des associations castrales- voir prochain dispositif dédié) par un soutien financier en fonctionnement ;
- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace en prévoyant un délai de validité des aides à l'investissement fixé à trois ans à compter de la notification de l'aide au bénéficiaire du Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace et ce, même si une convention de financement est signée ;
- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace en prenant en compte les dépenses déjà acquittées, dans la limite des 12 mois précédant la demande, pour le soutien en fonctionnement des associations patrimoniales ;

- Approuve les règlements des deux dispositifs présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :
 - Annexe 1 : Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace
 - Annexe 2 : Soutien aux veilleurs du patrimoine
- Précise que les crédits nécessaires à ces opérations sont prévus dans le cadre des orientations budgétaires 2023 sur les opérations P184O007 et P184O002 ;
- Abroge en conséquence les dispositifs préexistants, à savoir la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD-2019-031 du 24 juin 2019 relative à la création du Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace et la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2018-6-7-2 du 14 décembre 2018, mais uniquement, pour cette dernière, en ce qui concerne les thématiques « sites remarquables » et « patrimoine de territoire », cette délibération continuant à s'appliquer pour les thématiques « châteaux-forts » et « maisons alsaciennes anciennes ». Les dossiers non complets en cours d'instruction enregistrés dans le cadre des dispositifs préexistants, objet de l'abrogation évoquée ci-dessus, seront automatiquement intégrés dans le nouveau dispositif, le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace, et examinés dans ce cadre.

CD-2022-5-6-1 - CHATEAU DU HOHLANDBOURG REPRISE D'ACTIVITE PAR LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

M. BELTZUNG, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne le château du Hohlandsbourg, repris par la Collectivité européenne d'Alsace. Je donne bien volontiers la parole à Maxime.

M. BELTZUNG – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Revenons au temps des châteaux avec un rapport important sur l'avenir du château du Hohlandsbourg et la politique castrale de la CeA. Comme vous le savez, le château du Hohlandsbourg est propriété de la Collectivité européenne d'Alsace et est géré depuis 1987 pendant un syndicat mixte, qui est le syndicat mixte pour l'aménagement du château du Hohlandsbourg. Ce site touristique et patrimonial exceptionnel, qui fait partie intégrante du paysage alsacien, a su développer sa notoriété et attirer le public, jusqu'à plus de 60 000 visiteurs par an, tout en conservant une situation financière saine.

La Collectivité européenne d'Alsace, désireuse de renforcer sa stratégie castrale, a souhaité pleinement assurer un nouveau projet pour l'établissement, en complémentarité avec le château du Haut-Koenigsbourg, notamment en matière de programmation événementielle et de développement de ressources propres. Lors du Comité syndical du 19 septembre 2022, les membres du Comité syndical ont exprimé leur volonté unanime de dissoudre le syndicat mixte et de transférer l'activité et les moyens à la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre d'une reprise en régie de l'activité du site. Je rappelle que le syndicat mixte est composé actuellement de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, mais également des quatre communes concernées, Wintzenheim, Wettolsheim, Eguisheim et Husseren-les-Châteaux.

La Collectivité européenne d'Alsace reprendra donc en régie directe la gestion du château du Hohlandsbourg à compter du 1^{er} janvier 2023 si ce rapport est adopté. À ce titre elle prendra à sa charge la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à l'entretien du site et de ses équipements, des personnels permanents du syndicat mixte et des actions d'animation destinées au public. Mais ses engagements s'accompagnent de la mise en place d'une meilleure efficacité du budget 2023, à savoir

des économies d'échelle sur les contrats grâce à une mutualisation avec les contrats conclus par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'ensemble de ses activités, mais également la mutualisation d'un poste de cadre au sein du pôle châteaux forts de la Collectivité européenne d'Alsace, également l'optimisation des recettes en proposant notamment des événements.

Chers collègues, le rapport qui vous est soumis aujourd'hui présente à la fois le potentiel du Hohlandsbourg et les perspectives de son développement à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que les modalités de la dissolution et de la reprise en régie et les mesures d'efficacité budgétaire proposées à l'occasion de cette évolution du mode de gestion de l'établissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci pour cette présentation, cher Maxime. Merci aussi à quelqu'un qui ne peut pas s'exprimer aujourd'hui mais qui pourrait dire plein de choses sur le sujet : c'est Lucien. Merci Lucien. C'est quand même dramatique, dans notre système juridique français, que ceux qui connaissent le mieux les sujets sont privés de parole publique. Mais en tout cas, Lucien, je sais combien tu as mis d'énergie, d'efficacité dans ton action au service de la dynamique du château du Hohlandsbourg. Cette démarche d'intégration dans la Collectivité, nous l'avons bien sûr coconstruite aussi au regard de ta vision des choses. Il s'agit d'une démarche et d'une mutualisation entre nos deux châteaux phares de la Collectivité, très complémentaires et très proches. Très complémentaires, parce que ce qu'on peut faire au Hohlandsbourg, on ne peut pas le faire au château du Haut-Koenigsbourg, et inversement. Du coup, on va pouvoir se saisir des possibilités de manifestation au Hohlandsbourg, qui est un lieu qui a été réhabilité pour ça. Le bâtiment est en très bon état. On a cette possibilité d'événements qui peuvent valoriser les châteaux avec ce site magique, avec une vue aussi ordinaire sur Colmar et sur la plaine d'Alsace. On a aussi à travers ce château la possibilité de faire venir des expositions plus régulières du château du Haut-Koenigsbourg, parce qu'on a beaucoup d'expos possibles au château du Haut-Koenigsbourg que nous ne pouvons pas exploiter. On pourra utiliser la galerie qui le permet au château du Hohlandsbourg, parce qu'elle est tout à fait adaptée à des expositions variées et complémentaires de celles existantes. Et puis ce travail de mutualisation va permettre d'avoir une seule direction. La personne qui assure aujourd'hui la direction du Hohlandsbourg va prendre sa retraite ; du coup ça évite d'avoir deux directions. Je pense que c'est cohérent. D'est aussi un soutien aux territoires, parce que nous assumons du coup la responsabilité complète du projet. Et je pense que c'est aussi à souligner. Donc merci, et je pense que dans la perspective de notre ambition de faire une route des châteaux rhénans, nous aurons là un binôme Hohlandsbourg-Haut-Koenigsbourg qui donnera encore plus de dimension à notre dynamique, et on ne peut que s'en réjouir.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Considérant que le Syndicat mixte d'aménagement du château du HOHLANDSBOURG peut être dissous par le consentement de l'ensemble de ses membres,

Considérant que les quatre communes membres Eguisheim, Husseren-les-Châteaux, Wettolsheim, Wintzenheim, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est ont exprimé leur accord unanime sur la dissolution du syndicat mixte,

Considérant qu'en conséquence la Collectivité européenne d'Alsace a indiqué reprendre en régie directe la gestion du château du HOHLANDSBOURG qui est sa propriété,

Considérant les travaux et échanges intervenus entre les membres pour préparer la dissolution et fixer les conditions de liquidation du syndicat mixte,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne son accord sur la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg avec une fin d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et une dissolution effective courant 2023 après le vote du compte administratif de l'année 2022,
- Accepte les conditions de liquidation du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Décide de la reprise en régie directe de la gestion du château du Hohlandsbourg à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Sollicite, auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, l'arrêté de fin d'exercice des compétences et l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du château du Hohlandsbourg dans les conditions décrites ci-dessus.

CD-2022-5-8-8 - **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons maintenant aux orientations budgétaires et je donne bien volontiers la parole à Lara. L'occasion de remercier Lara, mais aussi le travail de Stéphanie, avec toutes les équipes autour, qui ont beaucoup travaillé pour cette présentation, dans la perspective aussi du budget au début de l'année prochaine.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. On a décidé de vous faire d'abord visualiser un mini film, avec un peu de musique.

Diffusion d'un film.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo.

Mme MILLION – Je n'y suis pour rien. L'Alsace nous unit, l'Alsace nous réunit, effectivement. Et ça a été dit : le 1^{er} janvier 2023, nous fêterons les deux années de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous allons évidemment y penser, à minuit, le 31 décembre. Lorsque nous trinquerons, nous trinquerons également à la Collectivité européenne d'Alsace. Donc j'espère que vous y penserez à minuit : ça pourrait être très

sympathique.

Deux années seulement. Cela fait seulement deux années que cette Collectivité existe. Un travail d'analyse a été réalisé. Il y a certaines convergences, une vision pour être au rendez-vous de nos compétences et de nos futures compétences. La nouvelle Collectivité a su se réorganiser, planifier, se concerter, absorber les crises sanitaires, économiques, énergétiques, et tout cela en à peine deux ans. Je pense qu'il faut mesurer le chemin parcouru. Deux années déjà. Et on entend aujourd'hui déjà différents schémas qui vont nous obliger dans les prochaines années.

Une Collectivité doit avoir évidemment une stratégie à court terme, moyen terme, long terme, et surtout à long terme, repenser ses politiques publiques tout le temps, à chaque moment, en prenant en considération le contexte national et local. Et une vision politique doit effectivement être basée sur une priorisation financière et budgétaire. Évidemment, nous aimerions comme certains nous le demandent financer tout et tout le monde, ce serait fantastique, dans un monde idéal. Mais ce n'est pas possible, parce que lorsque nous sommes élus en responsabilité, nous avons aussi une responsabilité financière, budgétaire, sinon on s'endette énormément – après, ça peut être un choix –, mais surtout sinon à un moment donné on ne peut plus faire. Quand généralement on ne peut plus faire, vous savez ce qu'on fait ? On attaque le gouvernement. On dit : voilà, on ne peut plus faire, parce qu'il n'y a pas suffisamment de finance, etc. C'est assez simple. Je pense que la priorisation politique, le fait de faire ces choix, bien entendu d'être attentif aux dotations et à ce que peut nous donner l'État, le gouvernement, fait aussi partie de nos choix et de nos responsabilités. Mais le « y a qu'à, faut qu'on », c'est trop simple. Nous, ce que nous voulons, c'est prioriser, être en responsabilité et faire au mieux pour les Alsaciennes et les Alsaciens. C'est le but de ces orientations budgétaires.

Le but de ces orientations budgétaires, c'est effectivement d'avoir une visualisation à moyen terme et à long terme, et on ne va pas parler du budget, parce que le budget, on en parlera bien entendu au mois de février, lorsque nous présenterons le budget 2023. Ces orientations budgétaires, c'est le moment où nous allons nous poser la question : quelles sont nos orientations pour notre mandat 2023, parce que l'année prochaine c'est 2023, jusqu'en 2028 ? Les Alsaciennes et les Alsaciens ont besoin, et le Président de la Collectivité européenne d'Alsace le dit souvent, cher Frédéric, d'efficacité, de proximité, de transparence et d'accompagnement.

Pour ça effectivement il faut être attentif au contexte économique national, et bien entendu au contexte économique local. Tout d'abord, le contexte économique national. Nous avons aujourd'hui une prévision de croissance de 1 %, certains économistes évoquent même la possibilité d'une croissance nulle : il faut évidemment prendre cela en compte. Nous avons aussi un niveau d'inflation important. Il faut aussi se comparer en juin 2022 aux États-Unis où l'inflation atteignait 9,2 % et au Royaume-Uni, niveaux les plus élevés depuis quarante ans. En France, après un taux d'inflation 0,2 % en 2020, l'inflation a repris à 1,6 % en 2021 et elle est estimée aujourd'hui à 5,4 % en 2022 et 4,3 % en 2023. Ces données sont importantes lorsque nous voulons et nous souhaitons avoir une vision à long terme de notre Collectivité européenne d'Alsace. Il y a un resserrement budgétaire et monétaire, vous le savez, de la Banque centrale européenne. L'Euribor à six mois aujourd'hui est à 2,4 % et la projection dans les six mois est à 3,5 %, ce qui aussi va peser sur notre Collectivité si nous voulons emprunter bien entendu.

Concernant le contexte local, il y a heureusement une baisse du chômage, il y a une hausse de créations d'entreprises, donc nous avons un territoire dynamique, mais aussi parce que nous, Collectivité européenne d'Alsace, nous accompagnons ce territoire. Et nous avons bien entendu des contraintes économiques, sur l'énergie : ce sont 40 millions d'euros d'augmentation de l'énergie que nous subissons aujourd'hui.

Le projet de loi de finances de 2023 a été étudié aussi pour prendre en compte cela dans

nos perspectives. Il y a bien entendu la création d'un fonds d'accélération écologique : ce sont 2 milliards d'euros, dont 500 millions d'euros pour 2023. Nous allons tout faire pour pouvoir émerger à ces recettes. Il y a la suppression de la CVAE, impôt sur les entreprises, qui a été remplacée, heureusement et nous en sommes contents parce que c'était une demande de l'ADF, par une fraction de la TVA.

Rappelez-vous, après un an d'existence, l'année dernière, nous avons validé nos sept priorités politiques. Les priorités politiques, ça ne change pas d'une année sur l'autre, parce que sinon ça ne sert à rien d'avoir une vision à long terme. Donc ces sept priorités politiques nous obligent, pour avoir justement cette vision financière. Les sept priorités politiques, nous allons les évoquer. Mais avant, ce sont 10,3 milliards d'euros injectés dans l'économie de dépenses opérationnelles de la Collectivité européenne d'Alsace de 2023 à 2028. 10,3 milliards d'euros, un montant important, un chiffre important que nous allons expliquer. Il faut bien sûr se saisir des urgences, être prêt des citoyens, des associations, des acteurs publics, des collectivités territoriales, de l'économie.

Nous avons besoin aujourd'hui d'une opposition constructive, je pense que c'est important que vous l'entendiez, car nous sommes bien sûr dans une situation où il faut que nous portions toutes ces crises. Bien entendu, on peut toujours faire mieux, mais nous faisons notre possible, et je ne pense pas que des attaques à l'emporte-pièce nous portent et portent cette belle Collectivité européenne d'Alsace. Il faut que nous démontrions cette responsabilité politique. Aujourd'hui nous avons développé des convergences à la hausse, nous avons aussi développé des convergences, et nous avons un montant constant. Mais quand j'entends dire certaines non-vérités, il faut quand même rappeler que nous avons attendu les brigades vertes, l'aide aux collectivités territoriales n'a jamais été aussi importante alors que d'autres départements ont arrêté ces aides aux communes et aux intercommunalités, donc c'est notre contractualisation, l'extension de l'aide à la pierre, le plan Arbres, le FSL qui assouplit ses conditions. Enfin voilà, tout ça fait que nous avons aujourd'hui un développement de nos compétences, de notre action, et ce qui serait bien quand même c'est de le dire, parce que les citoyens ont aussi besoin qu'on les rassure, qu'on les rassure parce que nous sommes à leur côté, nous faisons le maximum, nous toutes et nous tous, nous les élus nous sommes partout, à côté des acteurs impliqués et nous faisons le maximum. Je crois qu'aujourd'hui il faut aussi valoriser, nous, en tant qu'élus, et ne pas critiquer sans cesse ce qui est fait.

Ces sept priorités politiques, vous les avez validées l'année dernière. Je vous rappelle que c'est investir dans la jeunesse, protéger l'enfance, développer les mobilités, faire rayonner la culture alsacienne, accompagner les publics fragiles, agir pour les transitions et un accompagnement bien sûr à l'emploi. Les enjeux de notre Collectivité européenne d'Alsace et de notre futur Collectivité d'Alsace régionale, c'est soutenir l'ensemble de l'écosystème. Nous sommes à leur côté. Il faut préparer l'avenir ensemble. Il faut consolider et préserver les capacités financières de la Collectivité pour pouvoir y arriver. Nous ne sommes pas une Collectivité de la communication, nous sommes une Collectivité du fer et de l'accompagnement.

Cette année justement, pour tenir compte de ce contexte national et local, nous avons déterminé quatre axes, quatre axes dès 2023 pour un territoire en évolution. Le premier axe est un service public de qualité. C'est aussi notre service public alsacien, n'est-ce pas chère Isabelle, mais c'est un service public de qualité, pour simplifier, restaurer la confiance. Et surtout, quand on parle de service public de qualité, il faut entendre tout ce que nous engageons auprès des différentes thématiques, telles que l'autonomie avec nos aînés, avec les personnes en situation de handicap, l'enfance, tout ce qui concerne l'éducation, la santé, la PMI, les collèges et l'immobilier des collèges. Ce sont 6,2 milliards sur les 10,3 milliards d'euros entre 2023 et 2028. 6,2 milliards d'euros. Ensuite, le service public de qualité, c'est une qualité d'accueil à tous les âges de la vie, aussi bien les conditions d'accueil des usagers en territoire, mais un accompagnement des plus fragiles sur tout ce que nous devons mener, cher Philippe, pour la rénovation et la construction

des collèges, n'est-ce pas. Ce sont aussi les EHPAD, c'est accompagner les plus fragiles – je vous l'ai dit – et donner un avenir à l'enfance en danger. Et il y a tant d'attente, il y a tant d'attente. Je le sais bien. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut prioriser et il faut avoir le courage de prioriser, parce que nous, à la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons des critères. Nous ne décidons pas de telle ou telle chose par sympathie pour un territoire, même si on aime beaucoup tous les territoires. Nous avons des critères de priorisation, parce que nous voulons être transparents et nous voulons être justes. Ce n'est pas le cas d'autres collectivités. Ce sont des défis aussi importants.

L'axe 2, c'est le service public qui accompagne les défis de la vie courante. Et ce sont 3,1 milliards d'euros de 2023 à 2028 sur les 10,3 milliards d'euros. Quand on parle d'un service public qui accompagne les défis de la vie courante, on intègre l'insertion, on intègre l'environnement, l'habitat, l'agriculture, l'eau, la santé, la transition écologique avec l'environnement bien sûr, et les routes. Que de compétences à mener. Chère Catherine, lorsque tu nous as présenté le rapport 30 engagements pour 2030, là aussi ça nous engage politiquement, mais ça nous engage aussi financièrement, pour accélérer les politiques de transition énergétique, pour renforcer les actions en faveur de la reconquête, tout en impliquant les acteurs et les citoyens. Sur ce service public qui accompagne les défis de la vie courante, vous entendez souvent le Président dire cette phrase : « Nous devons être au rendez-vous pour accompagner les citoyens pour qu'ils puissent se loger, se chauffer, se nourrir, se soigner, se vêtir et s'éduquer. » Ce sont évidemment des thématiques où nous sommes là aussi au rendez-vous, avec entre autres les actions en faveur de la rénovation des passoires thermiques, sur le FSL – on en a parlé tout à l'heure –, sur l'accès aux soins de proximité et sur les actions de prévention et d'éducation à la santé.

L'axe 3 pour 2023, c'est un service public qui accompagne la dynamique de nos territoires alsaciens. 704 millions d'euros. C'est bien sûr – et il s'agit là aussi des thématiques que nous portons – d'être aux côtés des services d'incendie et de secours. Je ne sais pas si le Colonel est encore là, mais c'est vrai que les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires font un travail exceptionnel, surtout avec le réchauffement climatique, tout au long de l'année. Et nous sommes à leur côté parce que cette année ils auront besoin d'un accompagnement très important de la Collectivité européenne d'Alsace mais aussi des communes et des EPCI. Cette dynamique de territoires, ce sont toutes les communes, tous les élus des communes, c'est toute l'intercommunalité et c'est la contractualisation que nous avons souhaitée développer et mettre en œuvre, alors que la situation financière est quand même compliquée. C'est aussi notre ingénierie territoriale, avec les nombreux satellites que nous avons, et c'est aussi notre présence, avec les vice-présidents de territoires, dans les sept territoires de la Collectivité européenne d'Alsace.

Notre quatrième axe, c'est une Collectivité qui fait rayonner l'Alsace. Ce sont 267 millions d'euros, et là c'est le tourisme, le bilinguisme, la culture, le sport et la jeunesse, et l'attractivité transfrontalière. Ne l'oubliez pas : ce ne sont pas nos compétences obligatoires. Je pense que c'est important aussi de le dire. Ce sont des compétences qui sont aussi partagées avec toutes les autres collectivités, avec bien sûr, pour certaines compétences, les communes, les intercos, mais aussi la Région. Nous ne diminuons pas les subventions aux associations. Nous sommes là bien entendu pour les accompagner. Voilà sur l'axe 4, parce que nous voulons valoriser l'attractivité touristique, prioriser les projets transfrontaliers, porter le bilinguisme et développer le sport.

Et 2023, ça va être une année riche en événements, vous le savez. Parce que faire parler de l'Alsace, c'est aussi le faire grâce à ces événements. Nous avons le Guide Michelin : c'est important de porter notre belle gastronomie. C'est bien sûr l'Assemblée des départements de France. C'est aussi le Trail Alsace et le Tour de France et d'autres événements que nous accompagnerons tout au long de l'année.

Vous allez me dire : « Mais ça fait beaucoup. » Oui, nous sommes conscients que nous sommes sur tous les fronts. Cela n'est possible que grâce à un engagement de tous les

élus de cette Collectivité, sous la houlette du Président. Mais cela est aussi possible car nous voulons et nous menons une gestion vertueuse depuis plusieurs années. Nous avons aujourd'hui un endettement maîtrisé, en-dessous de quatre années de capacité de désendettement, et nous avons décidé de nous endetter, parce qu'il n'y a pas de miracle, l'argent n'arrive pas comme ça par hasard. Donc si nous voulons investir les territoires, si nous voulons accompagner les collectivités, les EPCI, les associations et les acteurs impliqués, et l'économie, il va falloir que nous nous endettions. Nous avons pris et nous prenons la responsabilité politique dans les prochaines années d'endetter la Collectivité européenne d'Alsace, de passer d'une capacité de désendettement de moins de 4 années aujourd'hui à 7, 8 ou 9 pour pouvoir être au rendez-vous, parce qu'à un moment donné, il faut bien être au rendez-vous. C'est une stratégie financière d'endettement pour pouvoir accompagner ceux qui en ont besoin, alors que certaines collectivités ne s'endettent pas du tout et gardent tout, mais ce n'est pas le moment.

Il faut quand même que nous soyons en alerte. Tout ça, ce sont des priorités budgétaires, une vision budgétaire. Mais une vision budgétaire, chaque année, peut être mise à mal. Il faut bien entendu que chaque année nous nous posions les questions du contexte national, du contexte local ou de nouvelles crises qui pourraient apparaître. Aujourd'hui nous devons être en alerte, parce qu'il y aura des dépenses contraintes, parce qu'il y aura peut-être des hausses de certaines allocations individuelles de solidarité, RSA, APA, PCH. Nous devons être en alerte. Donc l'année prochaine, nous validerons ou pas ces orientations. Parce que lorsque nous avons une vision financière, il faut aussi l'adapter chaque année, encore une fois, aux réalités du terrain.

L'investissement sur notre PPI, c'est plus de 1,5 milliard sur la mandature que nous allons engager en termes de dépenses d'investissement et d'actions évidemment concrètes sur chaque territoire. L'Alsace nous unit, la Collectivité nous réunit.

Je voulais moi aussi remercier la Direction des finances, Claire DAHLEM, je voulais remercier beaucoup aussi Stéphane TACHON, pour leur accompagnement. Parce que ce n'est pas toujours simple. Nous sommes en train de préparer le budget. Tout le monde veut beaucoup plus, évidemment, parce que chaque élu porte sa politique et on le comprend bien. Mais cher Président nous avons un peu la tâche, surtout toi, difficile de prioriser, et prioriser ça veut dire choisir. Donc les finances sont des moyens pour faire des choix et les meilleurs choix possibles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. C'est un gros travail de fond que tu as partagé avec les équipes et je m'associe à tes félicitations et tes remerciements aux équipes. Mais en même temps ce débat d'orientations budgétaires permet de mesurer l'ampleur de notre engagement. Tu as résumé en disant qu'il y a tant d'attentes, mais qu'on est sur tous les fronts. On est attentifs à se servir le territoire et les habitants au mieux, en tenant compte de la réalité de vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles.

Je vois que Monsieur KOBRYN a déjà exprimé sa volonté de s'exprimer. Il est impatient de réagir à ta présentation, chère Lara.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je suis très impatient. Vous l'avez rappelé, l'année 2022 a été l'année de toutes les crises : le retour de la guerre sur le continent bien sûr, le retour d'une inflation forte, le retour de taux d'intérêt élevés qu'on n'a pas connu depuis un certain temps, les pénuries d'énergie, toute la désorganisation de l'ensemble des chaînes de production y compris de la chaîne alimentaire, et enfin un changement climatique qu'on s'est vraiment pris en pleine face cet été.

Tout ce contexte nous oblige, vous l'avez dit. Il nous oblige à plusieurs choses. Tout d'abord il y a la question de ne plus être effrayé par l'emprunt : vous l'avez concédé ; c'est quelque chose que nous avons plaidé l'année dernière. La dette, tant qu'elle est maîtrisée, qu'elle s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, est un outil. C'est un outil au service de

l'investissement, c'est un outil au service du territoire, et nous nous ravissons que cette année, dans ce contexte, il y ait ce changement de paradigme dans le rapport à l'emprunt.

Deuxième chose : ce contexte nous oblige à choisir, à prioriser, et là-dessus on est effectivement d'accord ; mais dans ce contexte de crise particulièrement sociale, il nous oblige à nous recentrer sur les solidarités. Et force est de constater que ce n'est vraiment pas le cas dans ces orientations, et c'est sur cela que j'aimerais revenir.

Avec la création de la CeA, vous êtes sortis un peu du carcan des politiques départementales, vous êtes allés négocier – ça a été déjà évoqué à plusieurs reprises – un certain nombre de compétences qui ne sont pas les compétences départementales des autres collectivités. Il y a bien sûr la question de la compétence économique, dont vous étiez un petit peu orphelins depuis 2015. Je pense aussi au tourisme, au transfrontalier, au bilinguisme, pour ne citer qu'elles. Évidemment, toutes ces compétences sont extrêmement intéressantes, le sujet n'est vraiment pas là et on a eu un échange intéressant tout à l'heure. Le sujet c'est de n'être revenu de Paris qu'avec ces compétences, sans financement pour pouvoir les porter, pour pouvoir les décliner, sans que ça se fasse au détriment du reste.

Aujourd'hui, très concrètement, en investissement, avec beaucoup d'énergie, et ça je veux bien aussi vous le reconnaître, il y a un certain nombre de ressources qui sont fléchées vers ces nouvelles compétences. Ça pouvait se comprendre à l'époque de la loi Alsace, à l'époque où la CeA ne savait pas forcément quoi faire de son argent. En finissant l'année 2021 avec 243 millions d'euros, c'est sûr que cette question de l'arbitrage entre des choses qu'on a envie de porter parce que ça nous intéresse politiquement et des obligations sur les solidarités n'était peut-être pas là à cette époque. Pour comparer quand même les ordres de grandeur, les 243 millions d'euros, ça représente 60 % du budget de fonctionnement de la Ville de Strasbourg et deux ans de fonctionnement de la Ville de Colmar. On parle de ces montants financiers qui n'ont pas été dépensés à l'époque.

Le contexte a changé ; nous n'y sommes plus. Mais aujourd'hui tout cet argent qui a été à cette époque fléché vers ces compétences non obligatoires, il manque cruellement quand il s'agit de faire face aux immenses défis sociaux de la crise actuelle, qui ont amplifié l'ensemble des inégalités. Dans ce contexte où il faut aussi rattraper un certain nombre de choses qui n'ont pas été faites précédemment, que soit la construction de collèges, les ouvertures de places de la protection de l'enfance, la transition énergétique du territoire ou aussi la revalorisation salariale, on est en quelque sorte mis au pied du mur. Donc plutôt que de s'éparpiller, il faudrait au contraire se recentrer sur l'essentiel, et c'est ce à quoi nous vous appelons, sur les solidarités.

Vous l'avez bien rappelé : toutes ces nouvelles compétences sont des compétences qui sont partagées. Les com-com, les régions, les communes peuvent intervenir sur ces nouvelles compétences. À l'inverse, sur les solidarités, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles seule la Collectivité peut agir. Il y a des chiffres, et je sais que vous les aimez tout particulièrement, Madame MILLION, mais il y a aussi des gens, et c'est sur un certain nombre d'exemples que j'aimerais revenir.

Alors que l'inflation alimentaire représente 12 % et que le tiers des personnes pauvres en France sont des enfants, la tarification solidaire dans les cantines de nos collèges aujourd'hui n'est plus une option dans ce contexte. Et si ce n'est pas la CeA qui le fait, alors qui le fera ? Alors que les travailleurs sociaux du milieu ouvert de la protection de l'enfance souhaitent simplement pouvoir accompagner dignement les enfants, il est temps de passer de 32 enfants suivis par travailleurs sociaux à 25. Et si ce n'est pas la CeA qui le fait, alors qui le fera ? Alors que vous savez qu'il y a aujourd'hui 220 enfants en attente de placement, il n'y a inscrit dans ces orientations que 178 places. Et ce chiffre va augmenter encore. Donc on prévoit en conscience de laisser encore des enfants dans des situations que le juge a lui-même identifiées comme dangereuses. Et si ce n'est pas la CeA

qui crée des places, alors qui le fera ?

C'est l'ensemble de ces exemples qui nous oblige à être au rendez-vous de l'urgence sociale. Ne pas être au rendez-vous, c'est participer au recul sans précédent de la lutte contre la pauvreté. C'est le constat amer qui a été dressé par le rapporteur général de l'ONU, et nous souhaitons aujourd'hui que l'Alsace renoue avec le modèle social exemplaire et ambitieux qu'elle a supporté et qui nous différencie aussi du reste du territoire. C'est ce à quoi nous vous invitons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Victor VOGT.

M. VOGT – Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'on peut reconnaître effectivement les différents enjeux qui s'offrent à nous dans les temps à venir. Il faut quand même séparer ce qui est conjoncturel de ce qui est structurel. Les recettes et les résultats de ces années sont aussi liés à une année particulièrement atypique en termes de finances publiques. Je voulais juste relever des chiffres qui ne sont pas forcément ceux de la Collectivité européenne d'Alsace, mais qui sont ceux de l'État, et peut-être aussi pour remettre les choses en perspective. Dans notre journal préféré, il était indiqué qu'à date, certes les dépenses de l'État ont augmenté de 2,9 %, mais les recettes de l'État ont augmenté de 15,3 %, ce qui est quand même assez intéressant et qui montre la dynamique fiscale qu'a connue cette année, et toutes les collectivités qui ont une dynamique fiscale ont pu connaître des recettes. On peut se réjouir de ça, mais c'est un si beau soleil qui se couche déjà par rapport à tout ce que vous avez énoncé notamment dans votre intervention, cher collègue.

Ce que je veux dire par là, c'est que malgré tout, et Lara l'a rappelé, on est en capacité de poursuivre et d'amplifier nos transitions, on est en capacité de réagir à la crise qui vient, et les sept objectifs en plus de ça viennent s'y ajouter et moi je trouve ça vraiment impeccable, la manière dont ça a été présenté. On peut également continuer à investir et, durant cette période difficile, on a la capacité également de préserver les solidarités, et je crois qu'on y est tous attachés.

Par contre, cher collègue, je pense que vous semblez méconnaître un certain nombre d'articulations pratiques de la loi Alsace, puisque dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Alsace, il y a eu des négociations notamment sur les compétences supplémentaires dont a bénéficié la Collectivité européenne d'Alsace, et il y a eu des accords notamment pour accompagner la Collectivité européenne d'Alsace dans la mise en œuvre de ces compétences. Et demain, en termes de marge de manœuvre, il y a la question de la taxe poids lourd et d'autres recettes, encore une fois. Donc en plus d'avoir eu des compétences supplémentaires et de mettre les moyens humains nécessaires derrière à sa réalisation – on a vu le SACT juste avant –, on a également les moyens d'amplifier les compétences supplémentaires qu'on a reçues, tout en répondant à la solidarité et en mettant en œuvre l'ensemble de nos missions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Madame LARONZE.

M. LARONZE – Merci beaucoup. Chers collègues. La situation de la population alsacienne, déjà fragilisée par les difficultés de la vie quotidienne, est alarmante, notamment avec l'augmentation du taux de pauvreté et l'inflation des prix de première nécessité. Cette situation de la population alsacienne, fragilisée par ces difficultés, on peut l'apercevoir notamment à travers les enfants qui ne peuvent être accueillis dans des établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap, saturés en raison du manque de places déjà occupées par les enfants devenus adultes, des familles en grande précarité qui n'ont pu régler leur loyer ou les factures d'énergie et être accompagnées sur le long terme par des travailleurs sociaux insuffisamment nombreux. Et malheureusement ce sont les personnes les plus vulnérables qui vivent aujourd'hui la précarisation de la protection qu'on tente de leur apporter. Pourquoi ? Parce que dans les domaines du handicap, enfant et

adulte, de la dépendance, de la protection de l'enfance, le travail social est maltraité, non reconnu, peu valorisé, et ces domaines souffrent d'un manque de moyens : un personnel sous-dimensionné, un manque de structures d'accueil, des rémunérations trop faibles au regard des fortes contraintes que le travail requiert.

Les dispositifs de protection et d'accompagnement aux personnes existent et nous les votons, nous les budgétions. Mais sans travailleurs sociaux bien payés, bien formés, avec de bonnes conditions de travail, ils ne peuvent être mis en œuvre pour les personnes concernées. Pour le dire clairement, ces dispositifs sont fictifs sans les travailleurs sociaux. Ce sont des coquilles vides, sans les travailleurs sociaux pour les rendre concrets, sans travailleurs sociaux en nombre suffisant pour réaliser un travail d'accompagnement social adapté aux personnes.

Aujourd'hui le manque de moyens pour les travailleurs sociaux est pour eux une double peine. Non seulement ils ne disposent pas de conditions de travail leur permettant d'accomplir leur mission, mais en plus ils ont des salaires très bas, occupant souvent des postes précaires, sans oublier les successions de salariés sur un même poste et les postes non remplacés qui créent une pression supplémentaire sur les salariés qui travaillent. Et c'est même la triple peine pour les femmes qui occupent majoritairement les postes de travail social, n'ayant pas le choix le plus souvent de n'être qu'à temps partiel.

Il y a urgence à améliorer le statut social des travailleurs sociaux. À cela s'est rajoutée une inégalité : le Ségur, qui a créé un sentiment d'injustice en ne prenant pas en compte le secteur social, et d'abord le secteur médico-social. Mais si cette partie de cette inégalité a été compensée, puisqu'elle a été ciblée sur des métiers dits éligibles, grâce notamment à la mobilisation des salariés soutenus depuis 2021, cette inégalité n'a pas été compensée suffisamment.

Après les oubliés du Ségur, nous avons les invisibles. Un quart des salariés du social ne bénéficient toujours pas de la prime de 183 euros. Ils attendent sans horizon alors qu'ils font tenir debout notre société au service du Département. Ils se sentent niés, qu'il s'agisse des assistants tutélares, des assistants juridiques, des comptables, des travailleurs affectés aux points conseil budget, au pass surendettement, à l'action logement, des secrétaires, tous et toutes en lien avec les personnes les plus fragiles de notre société qui supportent l'inégalité d'un choix politique.

Existe-t-il un sous-travail social à vos yeux ? Ces travailleurs étaient au front dans la guerre contre la Covid. Faut-il opposer les soignants du *cure* et les soignants du *care* ? Une secrétaire n'est-elle pas dans le même soin accordé au lien et à la protection des personnes vulnérables ? Le choix politique de pratiquer une revalorisation par métier définie abstraitement et non par secteur entier d'activité, ce choix est celui de l'État. À notre Collectivité d'y remédier et non de l'approuver.

Des différences de traitement apparaissent entre les services pour un même poste. J'ai rencontré deux cheffes de services, avec deux payes différentes à ancienneté équivalente : l'une travaillait dans le bon service et la seconde non. Alors je vous pose la question : pourquoi laisser perdurer la concurrence entre les fonctions du social, entre l'accompagnement et les fonctions dites support ?

Cette situation créée par l'État et mise en œuvre telle quelle par la CeA n'est pas digne. L'attractivité des métiers du social aux allures de slogan managérial est un leurre. Seul un engagement d'ampleur de notre Collectivité peut répondre aux besoins de l'ensemble des travailleurs sociaux, sans attendre une hypothétique convention collective unique. Une Collectivité comme la nôtre ne peut pas être un simple bureau d'enregistrement des lois et des décrets du gouvernement ; elle doit avoir une politique ambitieuse et mettre les moyens pour répondre aux défis de la précarité.

Les priorités que notre groupe vous demande de prendre en compte sont : d'abord la généralisation de l'attribution de la prime aux travailleurs sociaux exerçant leur mission pour le compte du Département ; pour les femmes des mesures de rattrapage salarial au regard des différences de rémunération avec les hommes à travail égal ; et pour les femmes à temps partiel des droits à formation équivalents à ceux prévus pour les postes à temps plein ; également l'augmentation des places d'accueil et d'accompagnement dans les structures dédiées au handicap, aux personnes âgées, à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'enfance ; l'augmentation des financements fléchés sur de nouveaux postes de travailleurs sociaux ; et créer de nouveaux emplois de la fonction publique territoriale qui offrent un statut véritablement protecteur et à la hauteur des enjeux de la fonction publique du 21^e siècle. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Madame QUINTALLET, et après Monsieur FRÉMONT, comme ça toute l'équipe de l'opposition aura pu s'exprimer très librement. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Dans vos orientations budgétaires, vous souhaitez lutter contre les effets du réchauffement climatique via un plan Arbres notamment. Mais il n'y a rien sur les émissions de gaz à effet de serre qui sont, je le rappelle, responsables du réchauffement qui est le défi majeur et collectif de notre siècle. Donc vous envisagez de lutter contre les effets mais pas contre les causes, à savoir nos émissions de gaz à effet de serre. Vous déboisez et artificialisez à tout va, en investissant dix fois plus pour construire des routes neuves que pour les mobilités douces et alternatives. Ainsi, comment croire que vous voulez lutter contre le réchauffement ? En multipliant les projets routiers, il y a chez vous une attitude de pompiers pyromanes. Vous contribuez à produire de grandes quantités de CO₂ et vous luttez en même temps contre le réchauffement. Et pour cela, vous comptez sur les arbres, ces nouveaux messies voués à sauver les territoires qui font fi des limites qu'impose la nature.

Vos orientations budgétaires n'indiquent cependant pas comment parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, qui est l'objectif de la loi climat. Comment se traduit la loi climat en Alsace ? Le code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités et services de notre Collectivité. Est-ce que ce bilan a été réalisé par notre Collectivité ?

La sobriété, ce n'est pas faire un retour en arrière en ravivant le nucléaire, une énergie coûteuse qui comporte des risques et qui est sans solution pour les déchets qu'elle génère. Vous vous gardez bien d'évoquer le devenir de ces déchets, que nous transmettrons aux générations futures.

Pour créer des puits carbone, il s'agit d'augmenter les préemptions d'espaces naturels sensibles pour lutter contre l'urbanisation. Notre Collectivité perçoit une part de la taxe d'aménagement pour financer ces espaces naturels sensibles. À ce titre, Monsieur le Président, combien d'hectares comptez-vous protéger durant votre mandat ? Ça je ne le vois pas non plus.

Les climatologues indiquent que si l'on ne réduit pas drastiquement nos rejets de gaz à effet de serre, nous aurons des températures à plus de 50°C en Alsace. Qu'est-ce qui se passe concrètement pour les arbres avec 50°C ? Si l'effet de serre perdure comme actuellement, l'ONF indique que les espaces boisés de la plaine d'Alsace périront en 2060. Donc sans attendre, il nous faut préserver nos espaces naturels existants du développement des projets destructeurs.

Et concernant la coopération transfrontalière que vous avez évoquée précédemment, je vous rappelle les inquiétudes de nos amis allemands et suisses sur le parc nucléaire alsacien. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Pour terminer dans le groupe, Monsieur FREMONT. Et après bien sûr je donnerai aussi la parole à la majorité, qui représente quand même l’immense majorité de cette Collectivité.

M. FREMONT – Merci, Monsieur le Président. Dans la présentation de ces orientations budgétaires vous dites mettre l’accent sur les besoins fondamentaux nécessaires à la vie quotidienne de nos concitoyens dans un contexte économique difficile . Vous avez rappelé aujourd’hui l’expression en ce sens des citoyens du Conseil de développement. Vous évoquez également l’investissement dans les mobilités.

J’aimerais donc à mon tour vous parler des zones à faibles émissions, les ZFE. La mise en place de toutes ces ZFE est imposée par la loi d’orientation des mobilités pour les métropoles où l’air est le plus pollué. Ces seuils de pollution ont été définis par l’Organisation mondiale de la santé. Il s’agit donc d’un enjeu de santé publique. La ZFE de l’Eurométropole de Strasbourg, comme vous le savez, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l’année écoulée, en même temps qu’une poignée d’autres métropoles. Les véhicules les plus polluants, les Crit’Air 5, sont interdits depuis maintenant un an. Avec une première année de contrôle pédagogique et d’accompagnement, leur interdiction de circuler sera effective définitivement sur l’Eurométropole dans un peu moins d’un mois. Cette ZFE a un impact sur les modalités de déplacement à la fois des habitants et des habitantes de l’Eurométropole, mais également des personnes extérieures souhaitant se rendre sur l’agglomération. Sur l’EMS, et à ses portes, un renforcement significatif de l’offre en transport public (train, tram, bus, car) va accompagner l’ensemble des usagers dans l’évolution de leurs modalités de déplacement. En parallèle, pour les utilisations résiduelles de la voiture personnelle individuelle, l’EMS a mis en place des aides à la conversion de véhicules pour ses administrés. Ces aides se cumulent à celles de l’État, la prime à la conversion et le bonus écologique. Par ailleurs, la Région Grand Est a mis en place des aides à l’acquisition de véhicules à faible émission pour les zones dites très rurales, éloignées des pôles urbains donc des ZFE. Sur ces territoires, ces aides se cumulent également à celles de l’État. Ainsi s’est créé tout un périmètre géographique intermédiaire entre l’EMS et les communes très éloignées, où les habitants et les habitantes ne bénéficient pas des aides à l’acquisition d’un nouveau véhicule moins polluant, ni de la part de la Région, ni de la part de l’EMS. Citons par exemple dans cet entre-deux les communes du Duttlenheim, Rosheim ou Herrlisheim. Or dans ce territoire il existe également des personnes qui sont amenées à se déplacer sur l’Eurométropole, pour différentes raisons. Certaines d’entre elles auront plus de difficultés à se passer de leur véhicule individuel, qui deviendra interdit prochainement sur l’EMS, soit dans un mois, un an, deux ans. Pour les habitants et habitantes de toutes ces communes, les aides à l’acquisition d’un nouveau véhicule moins polluant, je dis bien l’acquisition d’un nouveau véhicule, se limiteront à celles de l’État, à savoir entre 3 000 et 11 000 euros selon les configurations, le type de véhicule. Pour de nombreux ménages, en particulier les plus précaires et les classes moyennes, le reste à charge reste bien trop élevé pour pouvoir faire l’acquisition d’un nouveau véhicule lorsque cela est nécessaire.

Ainsi, j’entends régulièrement dans cette Assemblée les critiques les plus sévères envers l’État et l’EMS, surtout l’EMS, au sujet de cette ZFE. Mais je m’étonne que la CeA se contente d’être spectatrice dans cet enjeu de santé publique qui doit toutes et tous nous concerner. Rappelons qu’en Alsace on estime que la pollution de l’air provoque la mort de près de 2 000 personnes par an. Je voudrais rajouter à titre d’inspiration que d’autres départements se sont retroussés les manches depuis un certain temps pour anticiper ces potentielles difficultés à venir pour les habitants et les habitantes qui résident hors des métropoles mais sont amenés à s’y rendre notamment pour le travail. Prenons l’exemple du Conseil départemental de Seine-Maritime, qui a mis en place des aides à la reconversion des véhicules les plus polluants pour, je cite leur délibération, « les Seinomarins les plus modestes habitant en-dehors de la Métropole Rouen Normandie et devant s’y rendre pour des raisons professionnelles, et cela au regard de l’enjeu pour le Département de soutenir les personnes aux revenus modestes dans la transition écologique ». Probablement, vous

allez à nouveau prendre plaisir à indiquer qu'il s'agit d'activistes d'extrême gauche ou d'élus dogmatiques, comme vous le faites régulièrement ici. Sauf que le Président de ce Conseil départemental s'appelle Monsieur Bertrand BELLANGER, et appartient à votre sensibilité politique, celle du Président de la République. Dans les orientations budgétaires 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace présentée aujourd'hui, comme c'était le cas pour le Budget 2022, il n'est prévu aucun accompagnement des ménages en vue de l'application de la ZFE, ce qui aurait permis d'assurer une équité territoriale entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones très rurales. Donc ma question est simple. Pourquoi contrairement à d'autres départements n'avez-vous pas pris la mesure de ces difficultés auxquelles vont être confrontés une partie des Alsaciennes et des Alsaciens ? Et pour finir, comptez-vous également être aux abonnés absents lorsque la mise en place de la ZFE deviendra effective sur l'agglomération mulhousienne d'ici 2025 ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Bonjour chers collègues. Je rebondis juste sur le dernier point. Concernant la ZFE, j'ai du mal à comprendre. L'EMS décide et la CeA devrait derrière soutenir, alors qu'aucune consultation n'a eu lieu. C'est une vision de l'esprit.

Ensuite je préfère qu'on revienne un peu sur le sujet, puisque le sujet ce sont quand même les orientations budgétaires. Vous parlez de priorités. Je trouve qu'on a quand même une sacrée cacophonie, puisqu'on nous parle d'abord d'un recentrage sur nos missions sociales, puis on nous parle ensuite de l'écologie. Donc moi je veux bien qu'on recentre sur nos missions obligatoires, mais voilà, c'est aussi un choix à faire et je vois que même entre vous vous n'arrivez pas à trancher. Cacophonie encore quand Madame LARONZE nous dit qu'on garde de jeunes adultes dans des centres pour enfants, alors que tout à l'heure Monsieur KOBRYN nous dit qu'on fait des tris en fonction de la date d'anniversaire. Donc encore une fois, il y a incohérence.

Pour en revenir aux orientations budgétaires, l'interrogation qui a été posée est importante, sur le RSA. On a de la chance aujourd'hui d'avoir une période de baisse du nombre d'allocataires. On peut avoir des inquiétudes sur l'avenir. Notamment on voit depuis un certain moment, et ça a été dit par le Président dans son mot d'introduction, qu'on a un certain nombre d'entreprises qui quittent notre territoire. Ça fera des salariés en moins qui iront sur l'Eurométropole, donc ça règlera peut-être des problèmes. Quel avenir pour le RSA ? On voit aussi de plus en plus d'usines qui annoncent du chômage partiel, de plus ou moins longue durée, face à la crise énergétique.

Par contre je tiens à saluer le point qui a été évoqué par Lara sur les brigades vertes. Là on est vraiment sur un axe de développement où on contribue à développer le service public alsacien pour tous, où la CeA par contre, comme sur un nombre croissant de missions, arrive finalement pour suppléer à des carences de l'État dans le domaine par exemple ici de la sécurité. Je trouve que ces OB résument bien nos ambitions, c'est-à-dire être présent pour tous les Alsaciens, en faisant face aux questions d'actualité, aux questions qui s'imposent à nous, et en étant en même temps dans l'aspect collaboratif en travaillant avec les communes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci, Monsieur le Président. Si j'interviens c'est parce que je ne peux pas entendre, et mes collègues aussi dans cette enceinte, qu'on bafoue le travail qui est fait pour nos aînés, pour nos personnes âgées, pour nos personnes handicapées, pour les personnes nécessiteuses, quelles qu'elles soient. Nous sommes dans l'acte, jusqu'au dernier kilomètre. Alors ne mélangeons pas tout. Pour rappel, la Ville de Strasbourg a cette compétence pour sa Commune. Évidemment, vous nous y voyez moins, mais on a un accord avec la Ville de Strasbourg. Ensuite, je souhaite rappeler qu'un certain nombre de choses que vous avez évoquées tout à l'heure concernent l'Agence régionale de santé, qui

n'est pas de notre compétence là aussi. Mais dans nos choix nous avons pris la mesure politique de l'engagement pour le handicap. Je prends cet exemple parce qu'il est très parlant. Je le rappelle, en 2021 on a choisi ici de décider de l'octroi de 32 postes supplémentaires. C'était un engagement fort. Aujourd'hui on en voit les résultats pour nos personnes handicapées et nos personnes âgées. Nous sommes en responsabilité, nous sommes dans les actes. Je crois qu'on a besoin aujourd'hui de beaucoup d'humilité, de beaucoup d'humanisme, plus que de jeter comme ça en pâture des choses qui ne nous correspondent pas.

Et je terminerai juste sur les propos de Nicolas JANDER, qui me semble tout à fait à l'aune de ces OB : courage, ambition et responsabilité, c'est ce qui nous anime.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai attentivement écouté l'ensemble des interventions et plus particulièrement celles de l'opposition. Si je devais la qualifier globalement, je pense qu'ils font ce qu'on appelle une erreur de parallaxe. Je vais dire la définition de l'erreur de parallaxe : « Angle pouvant exister entre la direction du regard d'un observateur et la perpendiculaire à une graduation amenant à une lecture inexacte de la mesure faite. » Je peux la répéter. Je dis cela parce que les interventions ont été multifocales, mais quand même.

Dans notre Collectivité, le social n'est pas pris en otage par nos politiques publiques. Comme le disait ma collègue, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes handicapées, notamment de la protection de l'enfance à laquelle je suis très attaché, et à l'ensemble de nos domaines d'intervention sociale, nous sommes présents et bien présents. Dans le domaine de l'insertion, je vous invite à contacter l'ensemble des entreprises d'insertion, qui ont noué depuis des décennies des partenariats historiques avec notre Collectivité, pour justement porter l'insertion des populations les plus éloignées, des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Je crois aussi que, concernant la protection de l'enfance, l'Alsace reste attractive pour les mineurs non accompagnés qui viennent régulièrement, enfin fréquemment, en Alsace pour demander justement une prise en charge par notre Collectivité. Les chiffres des dix dernières années qui sont à disposition le prouvent très largement. Je crois aussi que ce travail-là est mené avec une conviction qui se vérifie dans les budgets. Année après année, les moyens que nous y consacrons ne cessent d'augmenter. Les chiffres sont là pour le prouver. Ça a été rappelé aussi et je crois qu'on ne peut pas considérer qu'il y a une sorte de déprise et de méprise vis-à-vis de cet engagement, qui est aussi l'honneur de notre Collectivité, de tendre la main aux personnes qui ont des difficultés dans la vie et dès le plus jeune âge.

Je pense aussi qu'il ne faut pas mélanger la situation nationale. Dans beaucoup de branches professionnelles, qui ne dépendent pas de notre Collectivité, pour diverses raisons, les difficultés de recrutement sont multiples. Celles du social peuvent exister, mais on ne va pas renvoyer d'autres difficultés de recrutement à notre Collectivité. Les dernières assises qui se sont tenues concernant la protection de l'enfance sur deux jours ont permis à la fois de dialoguer, de s'entendre et de baser en tout cas cet échange participatif et mutuel sur la meilleure connaissance de la situation et des moyens que, malgré des difficultés ou des contraintes réelles, nous continuons d'engager.

Enfin je voudrais aussi rappeler un certain nombre de choses simples concernant la ZFE. Que demandons-nous en tant que CeA à l'Eurométropole concernant la ZFE ? Si vous regardez en France ce qui s'est fait sur les ZFE, je crois qu'aucune communauté de communes, agglomération, n'a plaqué la ZFE sur le strict territoire de l'ensemble des communes qui la composent. Nous demandons justement un ajustement de la ZFE pour permettre l'accès des voitures au parking relais d'Entzheim, ce qui est refusé. Nous

demandons que la ZFE justement permette d'accéder au pont Pflimlin, ce qui est refusé. Donc c'est véritablement une barrière qui est dressée. Nous sommes le territoire de la fluidité, de la mobilité, et si cette intelligence commune qui est celle de permettre justement les accès... Je peux évoquer la même situation sur des parkings relais qui se mettent en place sur le nord de l'agglomération. Si ces accès peuvent se faire, je pense que ça résoudra 80 à 90 % des problèmes que vous évoquez. Donc si nous devons juste être derrière ceux qui font des chèques par rapport à des situations que d'autres ont créées, ce n'est pas comme ça qu'on peut travailler de façon fructueuse en Alsace. Donc si vous aviez une quelconque influence sur les politiques menées à l'Eurométropole de Strasbourg, on compte sur vous pour leur passer le message. Nous sommes contre le fait de dresser des barrières entre les territoires. Des solutions existent, elles sont même assez simples, elles sont accessibles et compréhensibles par tout le monde. Je compte en tout cas sur votre sagacité également pour les mettre en avant.

Enfin, sur les obligations environnementales aujourd'hui qui existent, penser qu'à la CeA on trace des droites et quelques courbes pour construire des routes en Alsace, ça c'est du passé et c'est de plus en plus dépassé. La somme des obligations environnementales aujourd'hui est telle que peut-être cela pourra ou pourrait hypothéquer un certain nombre de projets face à ce qui nous est désormais demandé. Donc vous voyez que, malgré votre jeune âge, j'ai l'impression que vous raisonnez par rapport à une réalité qui est datée. Donc je pense que les échanges doivent se poursuivre pour vous permettre de redire cela. Peut-être que ma modeste expérience dans ce domaine pourra y contribuer. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Denis SCHULTZ a demandé la parole. Je pense que c'est dans la droite ligne de ce que Jean-Philippe a dit, mais je te donne la parole.

M. SCHULTZ – Merci Président. Ce que je constate, c'est qu'au niveau de l'EMS on décide d'une politique et ensuite on demande aux autres d'y adhérer et de la mettre en application sur leur territoire, alors qu'on a décidé d'une politique sans même en parler avec les voisins. Qu'est-ce que ça produit, cette ZFE ? En tout cas, telle qu'elle a été étendue, et par rapport à ce que vient de dire à l'instant Jean-Philippe.

On sait d'abord que le tout solaire, on ne va pas pouvoir l'appliquer dans le court terme. Passer au tout solaire demain. Déjà aujourd'hui on sait qu'à travers l'exploitation et le solaire on pollue à l'autre bout de la planète très fortement et on crée des problèmes que nous ne gérons pas ici. La ZFE, je pense qu'il aurait fallu laisser aux structures le temps de s'adapter. Aujourd'hui vous prenez en otage un territoire voisin qui est celui du canton d'Erstein, juste parce qu'on ne veut pas faire le lien entre la coutournante Sud et le bout de notre canton pour 2 ou 3 kilomètres. Du coup, il y a des véhicules qui vont devoir passer demain, à partir du 1^{er} janvier, et faire un détour de 20 kilomètres. Donc on ne pollue pas sur ces 3 kilomètres, mais on pollue sur 20 kilomètres de plus, et avec un risque sécuritaire bien sûr plus important. Alors, on a le droit de polluer chez nous mais pas chez le voisin. Donc ça c'est un peu le résultat du... On le sait bien aussi, c'est comme le nucléaire, la pollution ne se déplace pas. Donc aujourd'hui on enclave un territoire, on crée des problèmes de sécurité et on va devoir sûrement élargir des routes, pour pouvoir laisser passer des camions qui ne peuvent plus passer vers l'Eurométropole, en tout cas au moins vers les zones d'exclusion, les voies d'exclusion. Moi je trouve que c'est un peu fort de dire qu'on décide d'une politique et qu'ensuite on demande aux autres d'en payer le coût.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Catherine GRAEF-ECKERT.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Avant toute chose, moi je tenais à remercier Lara de nous avoir présenté ces OB qui sont extrêmement claires, et je sais qu'il n'est pas toujours simple de mettre en musique financière cette fois-ci toutes les ambitions que nous portons et que nous portons pour l'Alsace. Ce matin une chose est bien claire, c'est que notre vision n'est clairement pas la même que celle des membres de l'opposition.

Votre modèle n'est pas notre modèle. Et je me demande même si vous vivez dans la même Alsace que nous. Parce que quand j'entends les propos qui ont été tenus ce matin, je trouve qu'ils heurtent. Parler de pompiers pyromanes dans les politiques qui sont mises en œuvre par nous, parler du mot trier dans les premiers propos qui ont été tenus ce matin : je trouve ça choquant, et je vous le dis vraiment très sincèrement. Robin l'a exprimé avant, il y a eu des propos très contradictoires de vos interventions. Quand on ne plante pas assez d'arbres, ça ne va pas. Tiens voilà, quelques mois après il semblerait qu'on en plante trop ou qu'ils n'ont pas de chance de grandir. Mais je n'arrive pas à comprendre. Est-ce que vous suivez les débats qui sont les nôtres ? Est-ce que vous avez déjà oublié les trente engagements qu'on a pris pour 2030, où vous trouvez un certain nombre de réponses aux questions que vous avez encore soulevées ce matin ? Ces propos qui me paraissent sans cesse excessifs, caricaturaux, à mon sens, c'est très personnel encore, ils ne nous permettent pas de débattre sereinement et de faire progresser les choses. Je pense qu'être un peu plus dans la réalité ferait du bien et nous permettrait à tous de prendre de la hauteur. Alors que là, vraiment, c'est de l'instrumentalisation facile qui n'apporte rien au débat. Et moi j'appelle vraiment de mes vœux en cette séance d'avant Noël, c'est presque l'occasion déjà de formuler des vœux, que l'année prochaine on soit dans un débat plus constructif et que vous sortiez de cette instrumentalisation et de cette caricature quasi-permanente des actions que nous essayons de mener au sein de la majorité.

Vous parlez de la ZFE. Je ne vais pas redire tout ce que j'ai déjà dit la dernière fois, qui m'avait paru assez clair. Mais quand même, la ZFE, oui c'est une obligation légale dans certaines agglomérations. Mais cette ZFE-là, qui est mise en place à l'Eurométropole de Strasbourg, va au-delà des prescriptions légales. Je le disais la dernière fois : attention que cette ZFE, cette zone à faibles émissions, ne devienne pas une zone à fortes exclusions. Vos amis politiques ont fait des choix qui vont au-delà des prescriptions légales, des choix que nous n'aurions pas faits ici dans cette Assemblée. Alors franchement, croire que c'est à nous de les payer, c'est carrément de l'utopie maintenant, et je pense qu'à un moment donné il faut revenir à la réalité, et la réalité elle est dans ces orientations budgétaires, qui nous permettent d'être à la hauteur des ambitions, du projet politique qu'on porte collectivement ici.

J'entends aussi tout ce que vous dites sur le travail social, avec des mots très forts : maltraité. Mais je formule encore un vœu : ayez la même défense des travailleurs sociaux du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, qui concentre il est vrai un grand nombre de difficultés sociales. Je rappellerai que ce n'est pas la CeA qui porte ce travail social à la Ville de Strasbourg, c'est Strasbourg à travers une délégation sociale. Je vais être très attentive à ce que vous allez demander, à ce que vous allez défendre sur le territoire de Strasbourg. Et j'espère que vous aurez les mêmes attentes et les mêmes ambitions que celles que vous nous imposez. Et j'observerai aussi les réactions qu'il y aura face à ces demandes.

Dans ce contexte très difficile, soutenir le développement économique c'est aussi une priorité, et je suis fière moi de ce qu'on fait dans ce domaine-là, très fière de promouvoir la Marque Alsace qu'on a tous voté collectivement avant, parce qu'il ne faut jamais, jamais oublier que c'est la richesse qui est portée par nos entreprises, qui est créée par nos entreprises, qui nous permet après à nous, à travers les finances publiques, de mettre en œuvre des politiques de solidarité.

Ce matin, j'ai aussi entendu des choses très positives sur l'Alsace. Je garde vraiment à cœur ce qui a été dit par la Présidente du Conseil de développement. Vous avez entendu l'enthousiasme, la fierté, ce sentiment d'appartenance à ce bassin de vie commun qu'est le Rhin supérieur ?

Jean-Philippe a fait pas mal de géométrie ce matin. Moi, je vais me permettre de conclure aussi par une citation qui me vient à l'esprit pour être dans une dynamique positive et je vais choisir un auteur allemand, puisque nous sommes dans le lancement de ce schéma

de coopération transfrontalière, qui lui aussi est porteur de beaucoup de réjouissances, et je contiendrai moi à être du côté de ceux qui entreprennent, et comme l'a dit GOETHE : « Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le. L'audace a du génie, du pouvoir et de la magie. »

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Nicolas JANDER. Je n'oublie pas Françoise, Nathalie MARAJO, Étienne et Pierre pour conclure.

M. JANDER – Monsieur le Président, je suis incapable de citer GOETHE dans le texte comme ça, c'est impossible, en plus aussi spontanément. Ceci étant, en écoutant les débats, et notamment les nombreuses interventions du groupe d'opposition, on ne pourra pas dire qu'on est en train de les museler, je pense qu'on est tous témoins quand même, je me dis... Moi j'adore Strasbourg. Je veux dire, c'est super Strasbourg, c'est notre capitale, on en est très fiers, c'est une Ville magnifique. Mais enfin ça fait quand même 45 minutes qu'on ne parle que de Strasbourg. Je veux dire, ça commence à nous gonfler un tout petit peu, je dois vous le dire, parce que l'Alsace c'est certes Strasbourg, mais il y a aussi à côté de Strasbourg et autour 879 autres communes. J'aimerais quand même le rappeler à mes collègues du groupe d'opposition, parce qu'ils ont une vision... Je ne sais pas si c'est un défaut de parallaxe, cher Jean-Philippe MAURER, mais en tout cas c'est une vision centrée sur un ou deux quartiers strasbourgeois, avec ses caractéristiques propres, ses difficultés peut-être. Mais enfin, moi j'appelle mes collègues de l'opposition à venir un petit peu ailleurs, pour visiter cette belle région qu'est l'Alsace. Vous avez vu dans la presse quotidienne régionale une carte récemment sur les mobilités, qui était très instructive, avec un certain nombre de zones blanches. Il y a le Sundgau, évidemment : là c'est plus blanc que blanc, ce n'est pas gris clair, c'est limite transparent. Mais il n'y a pas que le Sundgau, il y a aussi tout un tas d'autres endroits en Alsace où il n'y a pas un seul transport en commun qui passe dans un village, pas un seul. Et donc caricaturer le milieu rural en disant que nous on veut juste faire des routes pour casser les petits oiseaux et la biodiversité, franchement ça ne fait pas avancer le débat. Jean-Philippe tout à l'heure l'a rappelé, quand il y a une liaison à faire pour les mobilités, ça sera très, très compliqué, en plus on sera obligé de tenir compte d'un certain nombre de contraintes environnementales, et c'est bien normal. Mais par exemple le fait de faire des zones de covoiturage dans des zones rurales, ça peut être très utile pour éviter l'autosolisme. On a bien sûr conscience qu'on ne peut pas laisser faire la marche actuelle qui veut que, quand on prend sa voiture on soit seul au volant. Donc il y a aussi des projets de covoiturage qui sont portés par la Collectivité européenne d'Alsace. Et moi j'invite mes collègues, vraiment, des quartiers strasbourgeois à venir ailleurs, et on leur montrera quelle est la vie réelle de nos concitoyens en milieu rural. Voilà ce que je voulais dire sur ces orientations budgétaires, bien que j'aie un tout petit peu dévié du propos. Mais je voulais quand même réagir aux propos de l'opposition parce que c'était quand même un petit peu agaçant.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – C'était pour répondre à une des toutes premières questions de Monsieur KOBRYN sur la tarification sociale dans la restauration scolaire. On avait mis en place un comité de pilotage déjà avant la CeA qui réunissait Bas-Rhin et Haut-Rhin avec Philippe MEYER. Et dans ce comité de pilotage sont présents notamment des représentants des principaux des collèges, qui n'ont pas du tout exprimé le besoin d'une tarification sociale. Parce que, je ne sais pas si vous allez au CA des collèges, mais récemment on n'arrête pas, les principaux n'arrêtent pas de vanter, et moi je m'en réjouis, un fonds social qui existe à ce titre, à cet effet, et qui est largement abondé par l'Éducation nationale, autant que de besoin. Donc il y a déjà ce fonds social qui sert à ça. Et je crois qu'il faut être très vigilant quand on parle de tarification sociale, parce qu'elle affecterait encore et toujours les mêmes classes moyennes, qui ne bénéficient d'aucune aide, ni pour la rentrée, ni pour le périscolaire où il y a déjà très souvent des tarifications sociales qui

sont mises en place, et qui se paupérisent à vue d'œil vu la conjoncture. Je pense que c'est un point de vigilance à avoir.

Et puis il y a un autre enjeu, qu'on connaît aussi plus dans les campagnes qu'à Strasbourg, c'est celui de rémunérer le producteur au prix juste. Si on veut manger local, si on veut manger bio, il faut permettre à ceux qui nous nourrissent de vivre décemment de leur travail. Donc je crois que c'est important quand même d'avoir tout cela à l'esprit quand on parle de tarification sociale. Voilà, c'était juste cette réponse précise.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien Nathalie, merci. Étienne.

M. WOLF – Je voudrais juste répondre aux accusations adressées au Président, à sa politique, de ne pas assez lutter contre l'urbanisation. Vous défendez les classes sociales. On n'entend que ça ce matin. Avec les bailleurs sociaux, nous mettons une politique en place pour répondre aux attentes sur le territoire pour du logement aidé. Que fait la Ville de Strasbourg ? Est-ce qu'elle met du terrain à disposition, alors que le foncier devient de plus en plus cher, pour que nous puissions réaliser ça avec les bailleurs sociaux que nous administrons ? C'est la seule question que je pose.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Pierre, pour terminer sur ce rapport. Pardon, Françoise. Je t'avais oubliée. Tu n'avais pas appuyé, donc je ne te voyais plus sur mes écrans. Lara ensuite, en tant que rapporteure. Isabelle aussi. Je t'en prie Françoise, excuse-moi.

Mme BEY – C'est toujours intéressant, ce débat d'orientations budgétaires, parce que finalement on a beaucoup de courants de pensée, mais il faut qu'on reste sur un objectif qui est le nôtre, qui est la Collectivité des solidarités. Comment on y arrive ? C'est sûr qu'on a plusieurs pistes différentes pour y arriver. Moi je reste toujours, comme je l'ai dit déjà l'année dernière, sur une vision attentiste aussi, parce qu'il y a des choses qui sont prévues, promises, mais il y a aussi des choses concrètes quand même, on va se le dire, qui ont été faites et qui seront faites. Par exemple au niveau de la sobriété énergétique, je suis très heureuse qu'aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace s'est saisie des réseaux de chaleur. C'était un sujet que j'ai porté sur l'Eurométropole de Strasbourg, et on voit aujourd'hui ce que ça donne, d'ailleurs un beau projet transfrontalier avec les aciéries de Kehl, qui n'a pas été sans mal, mais en tout cas on va avoir sur ce territoire une possibilité d'avoir de l'énergie pas très chère et qui va pouvoir chauffer des logements sociaux, d'ailleurs en grande partie. Donc c'est vrai que ce sont des pistes intéressantes pour la Collectivité. Je pense surtout aux territoires du sud de l'Alsace, où on a beaucoup d'industriels, où on a beaucoup d'énergie fatale, à récupérer là-bas. Donc je pense par contre que l'exemple de l'EMS peut être un exemple intéressant, puisque des choses intéressantes ont été faites depuis de nombreuses années sur le sujet. Pour la CeA, il est important d'être aussi acteur de ce changement, parce que comme je le disais lors de la réunion, c'est au moment des crises où on se rend compte que finalement on avait un outil qui était là mais qu'on n'utilisait pas. Mais aujourd'hui il faut l'utiliser à bon escient, surtout que sur le territoire on a des possibilités intéressantes d'avoir du chauffage suivant les endroits où on se situe sur le territoire alsacien.

Je voudrais revenir aussi sur le côté un peu strasbourgeois. Il faut rappeler quand même que l'EMS est quand même une grande partie de la population de l'Alsace. Il y a un projet dont on n'a pas parlé, où la CeA était partenaire, enfin le Département du Bas-Rhin était partenaire, avec l'Eurométropole : c'est le projet du réseau express métropolitain, qui est une avancée. C'était le Grenelle des mobilités sous Robert HERRMANN. Je me souviens que c'était un projet qui était en instance et qui aujourd'hui va voir le jour et qui va permettre de relier Saverne à Sélestat sans s'arrêter à Strasbourg. Donc ce sont des choses intéressantes pour le territoire extérieur métropolitain. Mais on voit bien que l'aire métropolitaine, c'est ce qu'on disait pour la ZFE, ne devrait pas s'arrêter à l'Eurométropole mais devrait aller plus loin. Et moi je sais que quand j'étais dans les discussions de la ZFE,

je militais pour que tout ce qui est Kochersberg, parce que moi j'habite Cronenbourg, soit mis dans ces discussions, parce qu'on voit bien que la majorité des travailleurs qui arrivent sur Cronenbourg, ce sont des gens qui habitent juste derrière, avec des véhicules qui ne sont pas forcément équipés de la bonne vignette, et donc il y a un gros travail aussi à faire avec ces territoires, parce qu'ils sont assez dans l'incompréhension de ce qui se joue de l'autre côté. Mais c'est vrai qu'il ne faut pas oublier que la mauvaise qualité de l'air de nos aires métropolitaines cause quand même le décès de nombreuses personnes, ça a été dit tout à l'heure, bien plus finalement, si on le rajoute d'année en année, que la Covid n'a pu le faire. Seulement ce sont des morts silencieuses dont on ne se rend pas compte, mais les morts par affection respiratoire sont sous-estimées à mon avis. Je travaillais chez ATMO Grand Est et on était aussi sur le sujet de l'Alsace centrale, avec tous les passages des camions. Et là-bas on ne mesure pas vraiment la pollution de l'air qui est occasionnée sur les villages qui sont plus ou moins traversés. Donc je pense que la CeA a un vrai levier sur ce sujet-là, parce que ce sont aussi les habitants, la population alsacienne, qui respirent aussi cet air qui restent pollué. Il ne faut pas oublier qu'on est quand même dans une plaine.

Le sujet de la nappe phréatique, c'est dommage qu'on ne parle pas suffisamment du sujet de l'eau, qui est pourtant un sujet au niveau de la Collectivité d'Alsace, parce que justement c'est un sujet important aujourd'hui. On voit que notre nappe est en train de se vider, et le changement climatique empêche finalement, avec la neige qui ne tombe plus au même moment et qui ne fond plus au même moment, de la revaloriser. Donc c'est un vrai sujet qu'il faut porter aussi au niveau de l'Alsace, parce que ce n'est pas seulement sur l'agriculture, mais c'est aussi sur les industriels et sur la capacité aussi au niveau des communes de montagne et des communes rurales, et il s'agit de voir comment cet usage de l'eau peut être amélioré. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Isabelle. Lara conclura après Pierre. Je crois qu'il y a encore Laurence. Je vous demande d'être assez synthétiques, les amis, parce que je pense qu'à 13 h il serait légitime d'aller déjeuner et je voudrais finir ce débat d'orientations budgétaires dans cette matinée. Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, merci. Chers collègues. On a beaucoup parlé de service public alsacien dans ce rapport d'orientations budgétaires et je m'en réjouis. Je voudrais aussi remercier toutes les directions qui vraiment font un effort pour rendre le service public toujours plus efficace, plus proche et plus simple.

Je souhaite vous dire aussi qu'on a quand même une chance et une grande force : c'est la territorialisation de notre action publique dans les sept territoires. Et on constate aussi que nous sommes les seuls à être encore présents dans les territoires. Monsieur KOBRYN parlait par rapport aux travailleurs sociaux, par rapport aux missions. Mais je veux quand même aussi signaler que nos travailleurs sociaux sont souvent obligés de faire le travail des autres, parce qu'ils ne sont plus au rendez-vous. Forcément ça réduit aussi le temps, mais en fait l'accompagnement est du coup beaucoup plus complexe.

Juste encore vous alerter sur un sujet d'actualité, qui me préoccupe quand même assez sur le service public. En cette période budgétaire, je souhaite vous sensibiliser sur l'importance que nous devons avoir sur les cyberattaques. Parce qu'encore dernièrement, ce sont 10 millions qui ont été réclamés au Département de la Seine-et-Marne, qui a été victime d'une cyberattaque. Et nous à la Collectivité européenne d'Alsace l'attaque que nous avons subie en cette fin d'année a été rapidement détectée et prise en charge par les équipes de la Direction des systèmes informatiques, avec le support du responsable de la sécurité des systèmes, de la DITP, ce qui a quand même permis de limiter notamment la propagation et de prendre les mesures qui du coup s'imposaient. Je veux vous dire, les collègues, que s'il nous arrivait un tel malheur, ce serait quand même mettre à mal notre service public en quelques secondes. Donc il est important, chers collègues, de prévoir aussi les montants budgétaires, en tout cas financiers, pour justement veiller à ce problème

qui devient quand même beaucoup plus récurrent. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – On a eu un travail au niveau de l'ADF, avec notre ancien Préfet d'Alsace sur cette question, qui est en responsabilité sur le sujet, parce qu'il y a de vraies inquiétudes autour de ça. Malheureusement ce sont des sujets qui vont être de plus en plus prégnants et avec des risques très forts.

Pierre, avant la rapporteure, et ensuite la rapporteure.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues. Je voudrais revenir sur l'intervention de Madame LARONZE concernant nos travailleurs sociaux, vous rassurer et vous dire que c'est l'ensemble de nos travailleurs sociaux qui exercent une fonction d'accompagnement socio-éducatif qui touchent la prime Ségur ou qui vont encore la percevoir, celles et ceux qui n'auraient pas encore été éligibles. Donc nous sommes bien au-delà de ce qui est prévu dans le décret, puisque c'est 9 ETP, équivalents temps plein, qui vont toucher cette prime. Je rappelle aussi que c'est l'équivalent d'un budget de 2 millions d'euros et que, malheureusement pour nous, pour l'instant la participation de l'État s'élève à 0 euro.

Je voudrais dire aussi que, sur un plan plus général, depuis la création de la CeA, ce sont plus de 9 millions d'euros que nous avons consacrés, en-dehors évidemment de la hausse du coût de l'indice et de la hausse de la rémunération qui est normale. 9 millions d'euros dans le cadre de dispositifs de convergence et d'harmonisation, notamment du régime indemnitaire, qui ont permis à nos agents d'avoir une rémunération plus importante. On aura un rapport tout à l'heure concernant les assistants et assistantes familiales, pour lesquels aussi nous vous proposerons de revaloriser la rémunération et de leur apporter un soutien plus important.

Enfin, pour conclure, je voudrais rappeler que ces efforts que nous avons réalisés depuis la création de la CeA ont été salués par les organisations syndicales, que nous avons rencontrées dernièrement avec le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Lara, très rapidement.

Mme MILLION – Quatre sentiments après vous avoir tous entendus. Premier sentiment : le bonheur. Quelle unanimité du groupe majoritaire. On n'est pas toutes et tous dans les mêmes engagements politiques, et pourtant nous portons cette belle Collectivité européenne d'Alsace, nous sommes dans un intergroupe, et il y a une belle compréhension, solidarité, engagement de toutes et tous, et je trouve ça fantastique. Je parle bien du groupe majoritaire. Une belle unanimité, donc je suis très heureuse.

Je suis positive – deuxième sentiment –, parce que quand j'entends certains intervenir, je me dis qu'on ne va pas s'arrêter, Président, aux compétences régionales. Je pense qu'on peut prendre des compétences étatiques. On est bons pour les compétences aussi étatiques, parce que quand j'entends qu'il faudrait qu'on fasse tellement de choses, on est bons. Évidemment il nous faudra les finances qui vont avec.

Troisième sentiment – ça se dégrade – : l'incompréhension. Hier j'intervenais sur une radio pour parler de Noël, des valeurs, de la tradition, de l'Alsace, du bonheur d'être Alsacienne. Et là quand j'entends certains, j'ai l'impression que l'Alsace est la misère, que c'est noir, que rien ne va. Alors bien sûr qu'il y a des difficultés, bien entendu, mais arrêtons de dépeindre l'Alsace comme une terre de misère où rien ne va. Arrêtons. Ce n'est pas cela. Ce dynamisme que nous vivons, ce dynamisme de stratégie, d'économie, de solidarité, il faut le mettre en avant. Il ne faut pas prendre le petit truc qui peut-être ne fonctionne pas encore suffisamment pour ne parler que de ça. Donc on ne vit pas la même Alsace véritablement.

Et puis je suis rassurée. Merci au groupe d'opposition. Merci, parce que comme vous êtes

tellement formatés – d’ailleurs c’est pour ça que vous n’êtes pas majoritaires ici –, franchement on a compris votre politique. Pour vous, demain, il n’y a plus de coopération transfrontalière, il n’y a plus de bilinguisme, il n’y a plus d’économie, il n’y a plus de routes, il n’y a plus de culture. Voilà. Il n’y a que des solidarités. Ce n’est pas comme ça, parce que je vais vous dire une chose : on n’a pas fait de politiques en silos ; on a une politique transversale. Tout fonctionne avec tout. Quand on fait de la coopération transfrontalière, quand on fait des routes, quand on engage toutes ces dépenses sur différentes politiques, on crée de la richesse. Et quand on crée de la richesse, on crée de l’emploi, on crée du dynamisme, on crée de l’envie et on crée notre belle Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Avant de passer au vote, quelques petits éléments très courts de réponse quand même. D’abord on ne s’éparpille pas, Monsieur KOBRYN. Comme vient de le dire Lara, c’est un tout. Et heureusement qu’on est là pour les habitants, pour les coups durs ou les trous dans la raquette, qui ne sont pas mis en place par d’autres collectivités qui en ont parfois la responsabilité. Et quand on a une vision à 360°, on s’attaque aux causes des difficultés, aux causes des dépenses aussi, et on est dans une démarche globale. C’est comme ça qu’on répond aux enjeux d’un territoire, en étant dans une réponse globale et large. Et les compétences que nous avons récupérées contribuent à cette possibilité-là.

Vous nous invitez depuis deux ans à être cigale, à chanter, dépenser, etc. Heureusement que nous avons été fournis, parce que vous l’avez dit vous-même, l’année 2022 a été l’année de toutes les crises, et si nous n’avions pas été attentifs à la dépense publique, nous n’aurions pas aujourd’hui les moyens de faire face à toutes les urgences sociales auxquelles nous sommes confrontés – urgences pas seulement sociales d’ailleurs, sociétales également. Donc attention quand vous êtes toujours dans cette volonté de dépenser toujours plus. Il faut se garder les moyens d’agir pour servir nos concitoyens.

En vous écoutant, j’ai pensé au groupe Trust, pour les plus anciens qui l’ont connu, quelques-uns dans la salle. Antisocial. J’ai pensé antisocial en vous écoutant. Pourquoi j’ai pensé antisocial ? Tout simplement quand d’un côté on interdit aux premiers de corvée de rentrer dans Strasbourg... Parce que concrètement avec la ZFE on va interdire aux premiers de corvée d’entrer dans Strasbourg, parce que ceux-là n’ont pas les moyens de se payer une voiture électrique. Concernant la ZFE, j’en ai discuté récemment avec le Président de M2A : il est dans une volonté de partage, de réfléchir, de travailler avec la Collectivité européenne d’Alsace pour réfléchir aux contours, pour lui donner une opérationnalité correspondant à la réalité de la vie des gens, tout en ayant cette ambition de réduire la production de l’air. Donc on peut travailler intelligemment. Encore faut-il vouloir travailler avec les autres partenaires comme l’a dit Jean-Philippe. Antisocial, puisque du coup on transforme Strasbourg en citadelle : on ne peut plus rentrer, on ne peut plus se garer, on ne peut plus circuler. Je suis désolé pour les collègues de parler un peu de Strasbourg quand même. Quand on est en voiture, qu’il y a tellement de sens interdits que vous devez faire 10 kilomètres de plus pour arriver au même endroit, je ne pense pas que ça contribue à réduire la consommation énergétique et les gaz à effet de serre.

C’est assez caricatural de mettre l’accent, Madame LARONZE, sur les personnes qui n’ont pas touché le Ségur. Certes certains n’ont pas touché le Ségur. Mais les trois quarts ont pu toucher le Ségur. Pardon, mais grâce à qui ils ont pu toucher le Ségur ? Pardon, je vais manquer d’humilité, mais celui qui a porté l’élargissement du Ségur au niveau national, c’est votre Président. Pardon, mais j’ai porté ça pour que ce soit le plus large possible et cela a contribué aujourd’hui à accompagner plus fortement nos travailleurs sociaux. C’est dans le même esprit aussi qu’après avoir accompagné les travailleurs sociaux, on améliore leur cadre de travail quand on leur fournit des téléphones portables, etc. On est dans cette logique de soutenir.

Bien évidemment il y a toujours des petits bouts qui manquent. Je le déplore aussi. Mais essayer de nous en faire à nous le reproche, alors que nous avons porté à travers cette

Collectivité cette dimension de dépenses supplémentaires, parce que nous souhaitons la reconnaissance effectivement de nos travailleurs sociaux. Pierre l'a bien rappelé : depuis la création de la Collectivité, nous n'avons été que dans une démarche supplémentaire, au service de nos salariés, parce que nous sommes fiers de nos plus de 6 000 salariés qui font un travail remarquable et pour lesquels nous avons conscience que nous ne pourrions mener des politiques publiques que si nous travaillons en symbiose et en synergie avec eux, et c'est le sens de toute l'action. L'occasion pour moi de remercier Pierre, parce qu'il fait ce travail de lien et cousu main avec les syndicats et avec l'ensemble des salariés pour que notre Collectivité soit une Collectivité ensemblier sur le territoire.

Antisocial, c'est aussi quand on est caricatural sur l'énergie. Je le disais dans mon propos introductif, vous ne m'avez pas écouté. Quand on est excessif, quand on est caricatural, on met en difficulté nos concitoyens. Parce qu'aujourd'hui on préfère le charbon au nucléaire. Pardon, mais sur la nécessité de décarboner que vous évoquiez Madame QUINTALLET... Je ne dis pas que le nucléaire c'est parfait, loin de moi cette idée-là, mais le nucléaire c'est beaucoup moins nuisible que le charbon, et je crois qu'il ne faut pas l'oublier. C'est ça, quand on est caricatural. Et quand on est caricatural, excessif et qu'on ferme des centrales nucléaires, on se retrouve aujourd'hui face à des personnes qui ne pourront plus payer de l'énergie. Et c'est, là aussi, antisocial. Antisocial, parce que les premiers à être touchés ce sont ceux qui sont aujourd'hui des familles modestes qui ne pourront plus se chauffer correctement et se fournir en énergie, parce qu'ils n'auront plus les moyens de payer. Donc en étant caricatural, en étant excessif, en étant idéologue, on met en difficulté nos concitoyens.

Idéologue aussi sur les routes. Aujourd'hui, penser route c'est être le diable, c'est être le diable aujourd'hui quand on fait une route. Mais quand on habite dans le Sundgau, comment on se rend à Mulhouse, comment on se rend à Colmar, si on n'a pas de voiture ? Enfin, il faut être réaliste à un moment donné ! Allez sur le terrain ! Vivez la vie des gens ! Vous ne savez pas ce que c'est que la vie de nos concitoyens ! Franchement ce n'est pas sérieux ! 90 % des mobilités se font sur nos routes ! Heureusement qu'on a des routes de qualité ! Heureusement qu'on pense aux territoires et aux gens les plus démunis, les plus fragiles, qui sont obligés d'avoir une voiture ! Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils prennent la voiture, mais ils n'ont pas d'autre choix ! Et si nous n'étions pas là, ils ne pourraient pas aller travailler tout simplement. Je vois aujourd'hui des gens qui sont obligés, dans des stations d'essence, de faire la manche pour pouvoir aller travailler, pour pouvoir se payer l'énergie. Quand on est caricatural, quand on est excessif, voilà où ça mène pour les territoires ! Donc soyez prudents, soyez attentifs, tirez les leçons de vos erreurs ! Moi j'essaie toujours de tirer les leçons de mes erreurs. J'en fais aussi. Eh bien après j'essaie d'en tirer les leçons. Tirez-en les leçons ! Aujourd'hui vous continuez à être excessifs et caricaturaux, et c'est dangereux pour les Alsaciens !

Je vous demande de passer au vote.

Applaudissements.

Intervention hors micro d'un élu. Amusement d'élus.

Je vous propose de passer au vote. J'ai plein de chose à dire sur M2A, qui fait un travail remarquable, et avec laquelle c'est un bonheur et facile de travailler. Je propose de passer au vote du rapport. Qui est contre ? Il faut faire un vote. C'est obligatoire. On me l'a précisé deux fois, Jean-Louis. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2023 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT – et nous pouvons aller déjeuner avec beaucoup de plaisir.

La séance est suspendue à 13 heures 15.

La séance reprend à 15 heures 30.

M. LE PRÉSIDENT – Après cet agréable repas et cet agréable débat ce matin, je propose de reprendre notre séance. Après les orientations budgétaires, il y a donc deux rapports. Je voudrais quand même m’assurer d’une chose. Les collègues, je sais que vous avez des agendas très chargés, mais c’est important : on a une séance plénière et une séance de Commission permanente qui se poursuit. Il est important qu’on garde le quorum en présentiel, de sorte que d’abord tout le travail qui a été fait par les différents collègues sur les différents sujets puisse être honoré, et ensuite qu’on puisse prendre des décisions importantes pour la Collectivité.

CD-2022-5-1-1 - SITUATION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme TENENBAUM, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole pour le rapport sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité à Anne TENENBAUM.

Mme TENENBAUM – Merci Président. Chers élus. Comme vous l’avez dit avec des paroles fortes dans votre propos introductif, nous sommes aujourd’hui tous solidaires de Cécile COLÈRE et adressons notre soutien et nos pensées à sa famille. Et je souhaite, dans cette Assemblée d’Alsace, terre humaniste où se trouve la Cour européenne des droits de l’homme dont le siège est dans notre canton, que nous ayons toutes et tous une pensée pour les femmes iraniennes et afghanes qui luttent chaque jour pour leur liberté et leur dignité. Nous ne serons jamais indifférents à la souffrance d’aucune femme.

La Collectivité européenne d’Alsace, sous l’impulsion de son Président, s’engage résolument pour l’égalité entre les femmes et les hommes, avec un plan d’action externe mais aussi interne, car pour convaincre et mobiliser dans ce combat nous devons être exemplaires et crédibles au sein de notre Collectivité. C’est pourquoi je suis heureuse, en amont de notre débat d’orientations budgétaires, de partager avec vous la situation de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de notre Collectivité, et je tiens à valoriser le fait que nous étudions pour la première fois cette situation à l’échelle de l’Alsace. Comme ce rapport le montre, il reste encore beaucoup à réaliser, mais nous sommes en constante évolution et amélioration. Nous travaillons chaque jour à ce que l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d’Alsace ne soit pas une utopie, mais une réalité.

Lors de ma présentation l’an passé je vous ai présenté les cinq axes de notre plan d’action et je suis heureuse de pouvoir vous dire qu’en un an plusieurs actions phares dans ce plan d’action pour l’égalité ont déjà pu être réalisées ou initiées. Par exemple, la création du dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination et d’agissement sexiste, ou encore la création du réseau égalité. L’égalité femmes hommes est également largement prise en compte dans la définition des lignes directrices de gestion de la Collectivité, tant opérationnelles que stratégiques. Par ailleurs, vous trouverez au sein du rapport les chiffres sur l’ensemble des indicateurs relatifs aux

ressources humaines, écarts de rémunération, évolution de carrière, que je ne développerai guère. Ces résultats sont encourageants. Nous travaillerons tout au long de l'année à venir pour les rendre meilleurs et tendre à l'égalité réelle et nous continuerons à nous battre aux côtés et pour toutes les femmes de notre Collectivité d'Alsace. Elles mènent des combats et des engagements remarquables et exemplaires. Nous devons les soutenir et les valoriser.

Cher Président, nous avons été tous deux je crois impressionnés et émus par le parcours de la Professeure Carole MATHÉLIN, décorée mardi soir à la Collectivité européenne d'Alsace. Son exemple est inspirant et nous montre la voie, et je tenais à ce que nous puissions également lui rendre hommage dans cette Assemblée. Enfin, comme le disait Simone VEIL, dont le buste a été inauguré à l'Assemblée nationale avec le soutien de la CeA, « nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes ; nous devons être vigilants et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes ». Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Je vais revenir sur trois éléments du rapport. Le premier, c'est sur les informations qui sont présentées. Il y a certaines données qui manquent par rapport à l'année dernière, notamment sur la répartition des postes à responsabilités, entre les postes à responsabilités chez les hommes et chez les femmes. Donc je voulais savoir s'il était possible de réintégrer l'année prochaine ce tableau, parce qu'il y avait un enjeu notamment sur les postes à hautes responsabilités.

Vous évoquiez tout à l'heure que c'est la première fois que les écarts de rémunération, etc., sont évoqués à l'échelle alsacienne. L'an dernier il y avait effectivement les écarts dans les deux départements. Il me paraît intéressant de garder cet écart-là, parce qu'on avait vu qu'il y avait des écarts assez importants notamment au niveau des contractuels. Donc j'aimerais savoir également si l'année prochaine il peut y avoir un recensement à la fois à l'échelle alsacienne, puisque ça a du sens pour la Collectivité, mais aussi que ça ne masque pas des réalités qui sont liées aussi à des historiques de recrutement. Il s'agit donc d'intégrer la possibilité d'avoir les tableaux également à l'échelle départementale.

Ensuite, je voulais revenir sur la question des résultats encourageants que vous évoquez. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'écarts qui se réduisent, mais c'est loin d'être le cas pour tous. Je vais en lister deux seulement. Il s'agit de la question de l'écart de rémunération pour les contractuels, qui a doublé en un an, qui est passé de 2 200 euros à plus de 4 500, l'écart entre les contractuels femmes et les contractuels hommes. Et puis les écarts dans les primes, qui étaient déjà extrêmement importants l'année dernière, continuent de se creuser. Ce ne sont donc pas vraiment ce que j'appelle des résultats encourageants. Pour donner des chiffres, dans la catégorie A, où ils restent à peu près stables, on est à plus de 50 % d'écart, c'est-à-dire que pour une femme qui gagne 10 000 euros de primes, un homme gagnera 15 000 euros de prime. Il y a des explications dans le rapport, mais ça reste un constat qui est quand même sans appel. Pour toutes les autres catégories, les écarts ont continué à se creuser de 20 % et ont même doublé parfois. Il s'agit de savoir ce qui est mis en place là-dessus, concrètement, puisque là ce sont vraiment des questions liées à la rémunération, et de savoir dans le plan d'action qui est mis en place ce qui est prévu pour venir rattraper ces écarts-là.

La dernière chose, et je conclurai là-dessus, c'est sur la question du référent égalité femmes-hommes. On a pu l'évoquer notamment en Commission : il y a une question au niveau de ce poste-là, qui est vraiment un poste pivot pour arriver à animer l'ensemble du plan à l'échelle de la Collectivité. Ça peut être une ressource pour les services, une ressource pour les agents, pour les élus, et c'est vraiment le nœud pour pouvoir arriver à porter, incarner et développer cette politique sur l'ensemble de la CeA. Il s'agit donc de

savoir ce qui est prévu à l'échéance 2023 par rapport au fait qu'aujourd'hui ce poste est plus ou moins vacant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Françoise, tu voulais t'exprimer aussi.

Mme BEY – Oui. Déjà je me félicite qu'on passe dans une gradation sur ce sujet. Je me souviens de la première fois où je m'étais exprimée sur le sujet. D'ailleurs, Monsieur le Président, vous vous étiez emporté parce que vous m'aviez dit : « Tu ne peux pas me dire ça. » Mais j'avais bien raison de le dire, je pense, parce que les choses n'étaient pas encore figées comme elles le sont aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on ne savait pas ce qui se passait dans la Collectivité. On voit bien le nombre d'années qu'il faut pour arriver à mettre en place finalement des indicateurs pour pouvoir bouger, échanger, parce qu'on ne se rend pas compte toujours de la situation dans laquelle on est.

Je suis assez d'accord avec Monsieur KOBRYN sur le détail des postes. Il est important de savoir le nombre de cadres supérieurs femmes hommes dans la Collectivité. Même si on dit que la féminisation est importante dans la Collectivité, il est aussi important de savoir où ils sont.

Je reviens toujours sur ma bataille entre le social et le technique, puisqu'on a toujours une différence de rémunération entre les deux. Et on voit bien que si le technique est plutôt masculin, le social est plutôt féminin, et donc ça c'est un combat qui n'est pas spécifiquement de la CeA, parce que c'est un combat de toutes les collectivités territoriales. Mais je pense que c'est vraiment quelque chose qui doit changer, qui doit bouger, surtout qu'on a bien vu qu'aujourd'hui les métiers du social sont les premiers de cordée. Bien sûr que les métiers du technique le sont aussi, mais on a vraiment une revalorisation à faire sur tous ces métiers-là. Et on le voit dans les collectivités territoriales où c'est sous-évalué par rapport au technique. Donc là il y a vraiment un travail à faire de lobbying pour faire bouger les choses. Quand on y arrivera, ça sera vraiment quelque chose d'intéressant.

On voit bien sûr que le temps partiel, c'est plutôt féminin que masculin. Donc je pense qu'il y a aussi un travail à faire sur les congés postnataux, ce genre de choses aussi, dans la Collectivité, pour que les hommes aussi prennent leur part concernant ces congés-là, pour que ce ne soit pas que les femmes qui les portent. Il est important aussi qu'il y ait une équité sur ce sujet. Donc il faut inciter aussi les hommes à les prendre. Je pense qu'il y a pas mal de papas aujourd'hui qui le font. C'est important.

Sur le poste de chargé de mission aussi, il est vrai que c'est un poste qui aujourd'hui n'est pas vacant, mais qui est en souffrance puisque la personne est en congé de maladie, et qu'on a besoin de quelqu'un finalement pour la seconder puisqu'elle n'est pas là et qu'on ne peut pas non plus la remplacer comme ça. Mais c'est un poste important, pour épauler l'élu, bien sûr, mais aussi épauler tous les services, parce que si on veut travailler en transversalité avec tous les services sur ce sujet, il faut qu'on ait quelqu'un. Justement c'est quelque chose qui doit apparaître dans le rapport de développement durable, puisque l'égalité femmes hommes est le n° 5 du développement durable, donc elle doit faire partie de notre rapport annuel sur le développement durable, pour savoir ce qu'on y fait exactement. Voilà merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Pierre, tu veux peut-être du coup réagir.

M. BIHL – Françoise a effectivement apporté tous les éléments que je voulais évoquer. Je voulais juste dire qu'on a parlé du chargé de mission. Malheureusement la personne est en congé de maladie. On souhaitait présenter le dossier un peu différemment, mais pour cette raison on n'a pas pu le faire. Ça sera pour l'année prochaine.

Ensuite concernant le recrutement des contractuels, je pense que c'est aussi le cas d'autres collectivités. On a malheureusement beaucoup de difficultés à recruter des fonctionnaires.

Et comme on a des besoins dans différents services, on est obligé de recruter des contractuels. Mais l'objectif, c'est rappelé à chaque fois, c'est de recruter en priorité des fonctionnaires, puisqu'ils sont prioritaires, lorsqu'on a un poste à pourvoir. On y est très sensibles, mais le contexte fait qu'aujourd'hui on a ces difficultés-là.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. La parole est à le rapporteur. Tu voulais apporter des éléments de réponses ? Le cas échéant, je compléterai.

Mme TENENBAUM – En catégorie A, effectivement l'écart s'est creusé, parce que les personnes du médico-social ont été intégrées seulement cette année en catégorie A. Elles sont évidemment bien moins payées que les filières techniques et c'est pour ça que cet écart s'est accru.

M. LE PRÉSIDENT – Donc en fait si je comprends bien l'écart s'est réduit mais accru. Le fait qu'elles aient pu avoir le statut de cadre A a été une valorisation de leur situation, mais elles intègrent du coup les catégories les plus basses des catégories A, ce qui peut expliquer ça.

Mme TENENBAUM – Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT – En tout cas, je me permets d'insister sur les points d'attention qui ont été donnés par Françoise et par Monsieur KOBRYN. Il est hors de question pour moi qu'il puisse y avoir des différences liées au fait d'être une femme ou un homme. Pour moi, à poste équivalent, ils doivent bien évidemment être primés de la même façon. En tout cas dans les préconisations que je formule en tant que Président, c'est très clair. Mais vous mettez le doigt sur des interrogations, donc on va y être particulièrement sensibles. Là visiblement je vois qu'il y a surtout un sujet entre les hommes et les femmes contractuelles. Il faut qu'on regarde ça avec une attention toute particulière. Je ne sais pas si tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme TENENBAUM – Non.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Est-ce qu'il faut voter ou on acte ? On ne vote pas, on acte simplement le rapport.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Prend acte du rapport de situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2022-5-2-1 - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons du coup au rapport suivant sur la situation en matière de développement durable. C'est Catherine GRAEF-ECKERT qui va le présenter.

Mme GRAEF-ECKERT – Chers collègues. Cette délibération nous demande de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable de notre Collectivité. C'est un exercice légal mis en place par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II. En même temps elle s'inscrit dans la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'être une Collectivité exemplaire en cette matière.

Le rapport de 115 pages est un document bilan qui permet de rassembler l'ensemble des actions et des choix stratégiques de notre Collectivité, et qui a été présenté en Commission le 17 novembre dernier. Je vais donc être extrêmement synthétique, si vous me le permettez, pour parler de ces 115 pages.

Il s'inscrit – et le calendrier j'ai envie de dire fait bien les choses – à la suite de la dernière séance plénière, où j'ai présenté la note relative à la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace. Faire plus, faire mieux : tel était le message que notre Assemblée a voulu transmettre le 20 octobre dernier lors du débat sur la stratégie énergétique et écologique. Il est donc encore et toujours d'actualité pour notre Collectivité et pour l'Alsace. Ce rapport est un bon document qui nous permet de marquer cette étape supplémentaire que nous avons enclenchée. Il met en avant les actions significatives menées autour des cinq finalités du développement durable. Je ne vais pas rappeler le contexte climatique, politique et géopolitique : nous le connaissons. En revanche, il peut être intéressant de rappeler les cinq finalités qui servent de fil conducteur au rapport : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; des modes de production et des consommations responsables.

La liste des actions qui se trouvent dans ce rapport est bien longue. J'en aurais bien cité quelques-unes, mais vu l'heure déjà bien avancée de notre plénière, et sachant que Fatima a prévu d'intervenir sur un focus qui est dans ce rapport, qui concerne la précarité énergétique, et Chantal sur une question liée à l'eau, donc je ne vais pas être forcément plus longue. Je pense que ce rapport qui est très complet démontre tout le travail réalisé en ce domaine par notre Collectivité sur l'année qui se termine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine, pour ton expression très synthétique. Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole ?

Mme JENN – Comme j'ai été citée par Catherine, je voulais juste peut-être vous informer sur trois décisions, pour montrer aussi à nos collègues de l'opposition qu'on est très efficaces concernant la lutte contre la pauvreté. Vous, peut-être, vous constatez ; mais nous, on constate et on fait.

Par rapport à la période que l'on vit aujourd'hui, période difficile pour nos concitoyens qui habitent dans le parc privé et dans le parc social, nous avons prévu de reconduire la convention qui nous lie avec la Banque des territoires et qui consiste à payer les intérêts sur les emprunts que les bailleurs souscrivent auprès des banques, pour permettre la réhabilitation de logements énergivores.

Sur la question du logement privé, nous avons prévu d'assouplir l'étiquette. Pour avoir une aide de la Collectivité européenne d'Alsace, en contrepartie, il faut quand même que les travaux effectués engendrent une étiquette C. Aujourd'hui, on l'a assouplie : on ne demande plus la C, on ne demande que la D. Pour un propriétaire occupant, on peut accorder jusqu'à 8 000 euros, et pour un propriétaire bailleur, jusqu'à 12 000 euros, pour pouvoir l'aider à réhabiliter sa maison ou son appartement, en vue de le sortir de cette étiquette G, avec laquelle il ne sera plus possible de le louer à partir de 2025.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Chantal.

Mme JEANPERT – Monsieur le Président, chers collègues. Merci de m'avoir donné l'occasion de parler de l'eau et des ressources en eau. Je suis très étonnée, parce que je pensais qu'aujourd'hui le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire commencerait en liminaire par préciser que nous sommes le 8 décembre, et le 8 décembre c'est la journée mondiale du climat. C'est important. C'est pour ça que moi je vais vous parler d'éléments qui vont justement toucher à la question du changement climatique, de ce que l'on peut

faire concrètement pour ce changement climatique, et comment la Collectivité européenne d'Alsace est prête à s'engager concrètement dans ces questions-là.

Mais je voudrais aussi vous donner deux ou trois petits chiffres qui peut-être répondront à des questionnements de ce matin. En ce qui concerne les espaces naturels sensibles, c'est 1 830 hectares sur 108 sites, 5 524 hectares classés en zones de préemption. Je le dis plus spécialement pour Madame QUINTALLET. J'espère qu'elle m'écoute. Donc je répète, parce que j'ai vu que vous étiez occupée : 1 830 hectares sur 108 sites, 5 524 hectares classés en zones de préemption. Donc vous voyez que nous nous sommes sur les deux départements largement soucieux de la question des espaces naturels sensibles. Sur le reste nous sommes largement impliqués dans tout ce qui est continuité écologique des cours d'eau et d'amélioration des milieux aquatiques. Vous critiquez la question de la gestion des routes : traiter cette question-là, c'est une gestion intelligente et écologique.

Et puis un autre sujet. Tout à l'heure en Commission permanente on va passer un point qui me semble très important, qui va être la validation de l'avant-projet du confortement du barrage de la Lauch. C'est un barrage qui est ancien. Il n'empêche que, lorsque et si nous arrivons au bout, parce que ça va être j'espère voté tout à l'heure, nous aurons le premier grand barrage de France dont la réhabilitation intégrera les paramètres du changement climatique et de la transition écologique par sa rehausse de 3 mètres, augmentant sa capacité de 300 000 mètres cubes d'eau, ceci en prévision de la fin du siècle, puisque nous avons fait des études et des modélisations qui nous parlent d'un seuil critique d'ici une trentaine d'années. Donc nous sommes même en train de travailler, et largement, pour l'avenir, pour le futur, pour l'ensemble des Alsaciens et pas seulement pour une vallée.

En tous les cas on sait qu'aujourd'hui la ressource en eau est un vrai sujet. On en entend parler absolument partout. Sauf que réagir et agir, c'est un autre sujet. C'est un sujet que nous avons pris à bras-le-corps. Nous allons avoir sur ce barrage une capacité de plus d'un million de mètres cubes et nous pourrions répondre à des besoins de toute une vallée, autant sur la prévention des inondations que sur la question des étiages et des assecs – ça c'est très important aussi. Donc vous voyez, nous sommes efficaces, nous avons des projets pour ces sujets, et nous sommes présents lorsqu'il faut prendre les bonnes décisions, et en tous les cas des décisions d'avenir. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal pour ces précisions et ce niveau d'engagement qu'il faut je crois bien expliciter et faire connaître par l'ensemble des collègues. Il n'y a plus de demande de prise de parole, donc je propose d'acter, puisqu'il n'y a pas de vote non plus. Je t'en prie, Fatima.

Mme JENN – Je souhaite vous annoncer que pour permettre aux copropriétaires qui sont dans des copropriétés de moins de 20 logements, on a prévu aussi une participation de 75 % sur l'audit, l'audit qui permet d'abord à la copropriété de regarder l'état énergivore de la copropriété avant de solliciter les aides de l'Anah. Ça c'est important parce que c'était vraiment un frein pour que les copropriétés puissent rénover leur logement. Ça c'est important.

M. LE PRÉSIDENT – Pour tous les enjeux, à la fois sociaux et environnementaux, les rénovations sont essentielles. Pouvoir accompagner les citoyens les plus modestes, c'est le sens de notre démarche et je m'en réjouis. Nous actons ce rapport.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable joint en annexe, précédant le débat relatif au vote du budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2022-5-4-1 - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AU 1ER JUILLET 2023

Mme JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est le fonds de solidarité pour le logement. Fatima, à toi de poursuivre.

Mme JENN – Merci Président. C'est toujours dans cet esprit solidaire de lutte contre la pauvreté. Je l'ai dit et je le redis : on est pragmatique, on est efficace et réactif. Vous allez le voir avec ce rapport.

La délibération qui vous est soumise vise à approuver le nouveau règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement de la Collectivité européenne d'Alsace. Il fait suite à deux années de construction des processus de convergence des fonds de solidarité logement de nos anciens départements. Rappelons que l'Eurométropole dispose pour son territoire de son propre fonds de solidarité logement. Mais nous mettons tout en œuvre avec l'EMS dans la recherche d'équité entre tous les Alsaciens et la prise en compte des spécificités de chaque territoire.

Le processus de convergence a commencé en 2021 par un diagnostic initial réalisé par un cabinet conseil suite à une quarantaine d'entretiens menés auprès des acteurs du dispositif en interne et en externe. De novembre 2021 à février 2022, nous avons conduit avec ce même cabinet une démarche très participative, avec des groupes de travail composés chacun d'une vingtaine de techniciens de la Collectivité européenne d'Alsace (services sociaux, instructeurs du fonds de solidarité logement, etc.) et des principaux partenaires des fonds de solidarité pour le logement 67 et 68, mais aussi l'Eurométropole, la Ville de Mulhouse, les CCAS, l'État, les associations de bailleurs, les énergéticiens, etc. Enfin, de mars à novembre 2022, nous avons établi ce projet de règlement intérieur qui sera opérationnel dès le 1^{er} juillet 2023. À partir du deuxième semestre 2023 seront démarrés les travaux de convergence de l'accompagnement social lié au logement.

Le fonds de solidarité logement s'inscrit dans le cadre des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le PDALHPD, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, qui ont donné leur avis favorable en date respectivement du 18 octobre et du 14 novembre dernier. Le règlement intérieur est le cadre juridique d'une politique publique menée par la Collectivité européenne d'Alsace en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment les CAF 67 et 68, qui visent à apporter des réponses aux Alsaciens hors Eurométropole à travers l'attribution d'une aide financière en matière d'accès au logement d'une part, et de maintien dans le logement d'autre part, quel que soit le type d'habitat, c'est-à-dire social ou privé, quel que soit le statut du bénéficiaire, c'est-à-dire locataire ou propriétaire, quelle que soit la nature du logement, c'est-à-dire appartement, maison individuelle ou habitat spécifique. Ce cadre juridique fixe les conditions d'éligibilité des ménages et des aides qui peuvent être accordées. Il fixe encore la gouvernance du fonds de solidarité logement avec son comité stratégique consultatif. C'est la première fois que c'est mis en place et c'est multi-partenarial. Cela permet d'associer au sein d'une même instance tous les contributeurs du fonds.

Techniquement, ce fonds peut s'appuyer sur trois directions au sein de la Collectivité européenne d'Alsace : la Direction de l'insertion, la Direction de l'action sociale de proximité et la Direction de l'habitat. De nouveaux règlements intérieurs nous permettront dès 2023 de remplir les objectifs voulus au terme du diagnostic initial, c'est-à-dire toucher davantage de publics en difficulté pour mieux répondre à leurs besoins, c'est-à-dire renforcer les principes de prévention et de responsabilisation des bénéficiaires, c'est-à-dire mieux articuler ce fonds de solidarité logement avec les autres leviers du logement des

personnes défavorisées, rendre lisible le dispositif et renforcer son efficacité générale. Le nouveau règlement nous permettra ainsi par sa souplesse de mieux répondre aux urgences par son élargissement, de s'adresser à de nouvelles populations touchées par la précarité telles que les jeunes, les retraités et les travailleurs qu'on appelle pauvres et puis les familles monoparentales. Par sa philosophie de l'action, il s'agit d'accompagner et de responsabiliser les bénéficiaires en développant leur pouvoir d'agir, de veiller à ce que personne ne s'installe dans l'assistance, de prévenir des risques dans le respect des personnes, d'assurer des coups de pouce là où ils sont nécessaires.

Le rapport détaillé vous précise les moyens choisis pour garantir cela, en sachant que, de notre côté, nous avons tout fait pour veiller à cette convergence, pour rechercher à la suite de nos pratiques auparavant différenciées entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin toujours le mieux, et surtout pour nous assurer de répondre aux nouveaux besoins générés par une inflation et une crise de l'énergie qui viennent frapper de façon brutale les ménages au passage vers l'année 2023.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, deux mesures de ce nouveau règlement intérieur seront mises en application par anticipation dès le 1^{er} janvier, à savoir l'augmentation en janvier du montant de l'aide à l'énergie (il passe à 750 euros contre 400 euros dans le 67 et 500 euros dans le 68). On maintient à 2 000 euros un montant qui existait déjà dans le 67 – dans le 68 ce n'était que 1 200 euros –, pour bien sûr aider les ménages pour lesquels le coût de l'énergie est compris dans les charges locatives, qui auront des factures de régularisation très élevée. En ce sens, et pour finir, ce règlement intérieur est plus qu'un cadre juridique : c'est un cadre politique qui fait le choix de l'efficacité, du pragmatisme surtout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Et merci de ton implication sur tous les sujets de l'habitat, à la fois dans l'urgence, puisque le FSL intervient souvent en urgence, mais aussi sur le fond et sur l'anticipation, avec tous les enjeux de rénovation énergétique que tu as évoqués dans ta précédente expression. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le FSL ? Je n'avais pas vu Danielle. Vas-y Danielle, je t'en prie.

Mme DILIGENT – Je voulais juste remercier les services, parce que c'est un travail de fourmis qui a été fait. On nous reproche peut-être de ne pas nous occuper des plus pauvres, mais le FSL est vraiment le dispositif qui s'occupe des personnes les plus défavorisées. Je crois qu'il faudrait le souligner ; on ne le souligne peut-être pas assez. On passe souvent à la trappe tout ce qui est public défavorisé, mais je crois que là il faut le retenir. C'est un très, très gros travail. On a tiré vers le haut. Souvent on l'a fait à budget constant, et là il s'agit d'un budget supérieur. Je crois qu'il faut le souligner exceptionnellement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. L'occasion aussi pour moi de te remercier Danielle, parce que sur les assouplissements pour aller plus vite pour obtenir des aides, avec ton regard affûté sur ces questions, tu nous as permis d'améliorer la qualité du service public. C'est quelque chose que tu as travaillé notamment aussi avec Isabelle. Je souhaite cela sur tous les dispositifs. Robin voulait aussi s'exprimer.

M. CLAUSS – Ça rejoint un peu ce que dit Danielle. Effectivement, on nous reproche parfois de faire à budget constant ; là je trouve qu'on devrait tous saluer le fait qu'on essaye d'en faire plus pour des personnes qui sont dans la plus grande précarité. Il s'agit quand même d'un objectif de + 33 % des personnes, des foyers soutenus, tout ça dans une démarche de responsabilisation. Le but n'est pas de rendre ces personnes dépendantes de cette aide mais de les aider à se redresser. On nous accuse de faire le tri ; je pense que c'est aussi pour masquer les échecs de certaines collectivités à gérer elles-mêmes leurs besoins et leurs publics en difficulté.

Enfin je rappellerai juste, Fatima l'a dit, que cette aide est particulièrement bienvenue dans cette période de crise de l'énergie, crise de l'énergie liée à une volonté d'une partie de la

gauche écologique politique française de désindustrialiser la France, de réduire la production d'énergie en se disant que les besoins diminueront le jour où la production diminuera. Résultat : on nous menace de coupures cet hiver, avec des conséquences importantes notamment – on en discutait encore cette semaine – pour les EHPAD, alors que, je le rappelle, les prévisions disent que les besoins électriques devraient augmenter de 50 % d'ici 2050. On n'a pas été, ces dernières années, à la hauteur des ambitions sur l'énergie. On le paye aujourd'hui mais on le fait en solidarité avec les personnes souffrent le plus.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Effectivement, il faut souligner les avancées. La prise en considération de nos concitoyens les plus fragiles, c'est notre ambition. Je propose de passer au vote. Qui est contre le dispositif ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- approuve les modifications suivantes des règlements intérieurs en vigueur des Fonds de Solidarité pour le Logement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pour une application à partir du 1^{er} janvier 2023 :
 - Augmentation du plafond d'intervention à hauteur de 750 € pour les aides relatives aux énergies et à hauteur de 2 000 € pour les aides relatives au maintien dans le logement,
 - Réduction de la récurrence des aides à 12 mois pour les aides relatives aux énergies ;
- approuve le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Collectivité européenne d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération, applicable au 1^{er} juillet 2023 sur l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace (hors Eurométropole).

CD-2022-5-5-1 - TRAME TYPE DE LA CONVENTION DOTATION GLOBALISEE DES PRIX DE JOURNÉE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DU CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme BOHN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est sur la convention dotation globalisée des prix de journée des établissements et services sociaux et médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance. Je donne la parole à Patricia.

Mme BOHN – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport concerne la trame type de la convention dotation globalisée des prix de journée des établissements et services sociaux et médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance. La Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de moderniser et simplifier les modalités administratives de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence, permettant de répondre à un besoin d'adaptation des prises en charge des bénéficiaires dans une logique de parcours.

Le présent rapport a pour objet d'approuver pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance la trame type harmonisée à l'échelle de la Collectivité de la convention définissant les modalités pratiques du financement par dotation annuelle, en lieu et place des factures de prix de journée, sur présentation d'une facture. Ce financement accordera plus de

souplesse permettant aux établissements de s'adapter mieux aux besoins de prise en charge des bénéficiaires dans une logique de parcours. Il s'agit d'une simplification des procédures administratives et comptables pour les parties plus lourdes dans le cadre du financement en prix de journée, et d'assurer un flux de financement régulier au travers du versement mensuel par douzième de la dotation globale annuelle, facilitant la gestion de trésorerie pour la Collectivité européenne et les structures.

À ce jour, la quasi-totalité des établissements ont opté pour ce mode de fonctionnement. Les gestionnaires signataires s'engageront à transmettre chaque trimestre des indicateurs mensuels d'activité, qui permettront de suivre en cours d'année l'activité réelle des établissements, le nombre d'admissions et de sorties, ainsi que la présence réelle des enfants. Cette convention ne fait que définir les modalités de versement de la dotation et n'engage pas les finances de la Collectivité. L'évolution des dotations pour chaque établissement reste régie par le vote du budget de la Collectivité européenne d'Alsace. L'adoption de cette trame type permettra de renouveler au fil de l'eau les conventions arrivant à échéance et de faire perdurer ce mode de financement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci pour la présentation de ce rapport qui décrit bien la logique qui sous-tend la proposition de cette trame type. C'est quelque chose que mon groupe et moi-même voulions saluer, de pouvoir donner ce cadre, de pouvoir donner cette souplesse à l'ensemble des établissements que nous accompagnons.

Je voulais aussi profiter de ce rapport pour élargir peut-être un peu la focale et poser la question que j'ai essayé d'aborder pendant les orientations budgétaires, mais à laquelle je n'ai pas eu d'éléments. Je souhaiterais savoir s'il y a dans les perspectives une revalorisation du prix de journée pour le milieu ouvert de la protection de l'enfance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Est-ce que tu peux répondre ?

Mme BOHN – Je n'ai pas cette information par rapport au milieu ouvert. Vous m'avez demandé la revalorisation du plan Ségur ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, ce n'est pas ça.

M. KOBRYN – C'est par rapport aux structures qui font du milieu ouvert, c'est-à-dire qui accompagnent les familles avec des travailleurs sociaux qui se déplacent dans les familles. La CeA conventionne avec un prix de journée qui est rémunéré pour chaque enfant accompagné. Évidemment, ce prix de journée détermine le nombre de travailleurs sociaux qui peuvent être engagés, et donc le nombre d'enfants suivis par travailleurs sociaux. Il y a un enjeu assez fort, vous le savez, dans la réduction du nombre d'enfants suivis par travailleurs sociaux, afin de pouvoir faire un travail plus efficace. Donc je vous sollicitais pour savoir s'il y a une proposition d'évolution du prix de journée qui est accordée aux conventions.

Mme BOHN – Je n'ai pas ce renseignement maintenant, mais je vais demander aux services et puis je vous le communiquerai.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que c'est un sujet aussi par rapport à l'AMO, je suppose ?

M. KOBRYN – Oui.

M. LE PRÉSIDENT – Donc ce sont des choses qui sont en cours de réflexion avec le Directeur général adjoint, Paul GEOFFROY. On pourra réellement vous répondre

concrètement à l'issue de ce travail de réflexion et des propositions qui pourront être faites. Aujourd'hui, on n'est pas en mesure de vous répondre si les choses vont évoluer ou pas.

M. KOBRYN – Ça marche. En tout cas, on est à votre disposition aussi pour travailler avec vous sur ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord, très bien. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la trame type de convention relative au financement par dotation globalisée des prix de journée des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la protection de l'enfance, jointe en annexe de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer, sur la base de cette trame type, les conventions particulières avec les représentants habilités des structures concernées.

CD-2022-5-1-3 - ASSISTANTS FAMILIAUX : REVALORISATION DE LA REMUNERATION ET MODIFICATION DU REGIME DES CONGES ET DES JOURS DE REPIT

M. BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne les assistants familiaux, la revalorisation de la rémunération et la modification du régime des congés et des jours de répit. C'est Pierre qui en est le rapporteur.

M. BIHL – Merci Président. Nous avons évoqué le sujet ce matin déjà. Je rappelle que nous souhaitons, pour rendre plus attractive la profession d'assistant familial, faire évoluer les rémunérations et les conditions d'exercice de ce métier. Dans le cadre du présent rapport, il vous est proposé d'approuver les modalités de revalorisation de la rémunération d'une part, mais aussi la modification du régime des congés et l'extension des jours de répit à l'ensemble de nos assistants familiaux. Ces nouveaux dispositifs font suite d'une part à la loi du 7 février relative à la protection des enfants, que nous appelons loi « Taquet », et son décret d'application du 31 août 2022, et puis d'autre part à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de convergence qui ont été définies dans le protocole qui a été signé avec les organisations syndicales le 13 novembre 2020.

Pour résumer, ces mesures s'inscrivent dans une démarche de valorisation et de soutien des assistants familiaux soumis à de fortes contraintes, à de fortes responsabilités, pour veiller au mieux à l'épanouissement des enfants qui leur sont confiés par l'aide sociale à l'enfance. L'impact financier de ces nouvelles mesures a été chiffré à 1 356 000 euros sur une année pleine.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole sur les assistants familiaux ? On a une attention toute particulière pour eux, au regard du rôle majeur qu'ils jouent. L'enjeu est de réussir à recruter des assistants familiaux, des éducateurs spécialisés et aussi des tiers dignes de confiance.

J'ai eu une rencontre il y a quelques jours avec l'ensemble des représentants des cultes. C'était d'ailleurs très agréable et je pense que cette photo-là aurait peut-être fait plus pour la paix que beaucoup d'autres. Quand vous avez le grand rabbin assis à côté du président de la mosquée, qui rient ensemble, qui mangent ensemble et qui sont complices, parfois je me dis que c'est cette photo-là qu'on devrait montrer, plus que d'autres, pour apaiser les choses. Mais en tout cas ça c'est aussi le concordat, cette chance du concordat, du lien privilégié. J'évoquais avec eux l'enjeu de la protection de l'enfance, parce que la Collectivité

y met beaucoup de moyens, les collectivités : ce sont 8 milliards que les départements affectent à la protection de l'enfance, là où l'État en met 800 millions. Mais l'enjeu sociétal des enfants et des familles est tel qu'on aura besoin de toute la société pour réussir à relever les défis de la protection de l'enfance. Je pense qu'on a besoin du coup aussi des acteurs des cultes pour sensibiliser les populations à développer notamment les tiers dignes de confiance. C'est quelque chose qu'on a évoqué, qui faisait consensus entre toutes les sensibilités religieuses, qui étaient prêtes aussi à nous accompagner pour mener une action au service des familles et au service de la protection de l'enfance. Je voulais juste faire ce petit aparté.

Qui est contre la revalorisation des assistants familiaux ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Taquet, d'arrêter, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022, les rémunérations des assistants familiaux correspondant à l'accueil de chaque mineur ou jeune majeur sur décision du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, comme suit :

Pour l'accueil du 1^{er} enfant : 151,67 heures SMIC par mois

Pour l'accueil du 2^{ème} enfant : 70 heures SMIC par mois

Pour l'accueil du 3^{ème} enfant : 85 heures SMIC par mois

Pour l'accueil du 4^{ème} enfant et tout enfant supplémentaire : 97 heures SMIC par mois

- Pour les autres dispositions de la loi Taquet, décide de faire application des minimums prévus, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022, soit :
 - le salaire journalier pour l'accueil intermittent, fixé par délibération n°CD-2020-8-12-6 du 11 décembre 2020, à 4,32 heures SMIC/jour, est porté à 5,06 heures de SMIC par jour ;
 - l'indemnité pour les accueils non réalisés est fixée à 80% de la rémunération pour chaque accueil prévu par le contrat et non réalisé du fait de l'employeur ;

- l'indemnité de disponibilité dans le cadre des accueils urgents définis à l'article L. 423-30-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles est fixée à 2,25 heures de SMIC par jour, sans pouvoir être inférieure à 90% de la rémunération prévue par le contrat de travail.

Décide d'arrêter, à compter du 1er janvier 2023, les taux de majoration de salaire pour l'accueil d'enfants aux profils complexes comme suit :

- Taux 1 : 16,74 heures de SMIC par mois pour les accueils continus
0,54 heures de SMIC par jour pour les accueils intermittents
- Taux 2 : 32,40 heures de SMIC par mois pour les accueils continus
1,08 heures de SMIC par jour pour les accueils intermittents
- Taux 3 : 48,60 heures de SMIC par mois pour les accueils continus
1,62 heures de SMIC par jour pour les accueils intermittents
- Taux 4 : 81 heures de SMIC par mois pour les accueils continus
2,70 heures de SMIC par jour pour les accueils intermittents

Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, la rémunération des assistants familiaux ressource à 40 heures SMIC/mois, sous forme d'avenants au contrat de travail sans limite de durée, pouvant prendre fin à la demande de l'assistant familial ou de la collectivité sous réserve d'un préavis d'un mois ; et d'étendre le réseau progressivement de 18 à 20 assistants familiaux ressources en 2023 tout en répartissant de manière équitable le nombre de professionnels par assistants familiaux.

Décide de fixer le nombre de jours de congés annuels à 35 jours calendaires des assistants familiaux à compter du 1^{er} janvier 2023, et de procéder au paiement des congés non pris une seule fois par an; de supprimer l'application de congés d'office dans le cadre de droit de visite et d'hébergement des enfants confiés ; d'étendre les autorisations exceptionnelles d'absence au territoire du Bas-Rhin, sous réserve des nécessités de service et dans la limite de 15 jours par an.

Décide de fixer le nombre maximum de jours de répit auxquels peuvent prétendre les assistants familiaux à 15 jours calendaires par an à compter du 1er janvier 2023, soumis ni à récupération, ni à rémunération et de supprimer le décompte de jours de répit d'office dans le cadre des droits de visite et d'hébergement des enfants confiés.

Dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif de l'année 2023.

CD-2022-5-3-3 - FINANCEMENT 2022 DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Mme PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport sur le financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Et je donne la parole à Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. C'est un sujet qui nous tient à cœur et qui est au cœur de nos compétences. C'est la revalorisation des prix de journée à l'hébergement pour nos personnes âgées, les EHPAD, et la fixation de la valeur du point GIR. Pourquoi prendre cette décision ? Elle est habituelle mais là on prend une décision forte, dans un contexte d'inflation forte. On vous propose aujourd'hui de passer à un taux d'évolution maximal de + 3 %, appliqué au 1^{er} janvier 2023. Je rappelle que nous avons déjà pris une mesure complémentaire exceptionnelle au 1^{er} octobre 2022 de + 2 % pour les aider à boucler la fin de cette année. Et là ce sera donc vraiment 5 % pour l'année 2023. Comme on est en OB, pour vous donner une idée de chiffre, ça représente sur l'année pleine 5,2 millions d'impact. Donc c'est quand même un enjeu fort pour nos aînés, pour nos établissements.

Je voulais vous dire aussi qu'on vous propose de modifier ce qu'on appelle le point GIR,

c'est-à-dire encore un accompagnement pour les gens toujours en EHPAD qui sont pénalisés. On passe de 7,31 à 7,54. Là aussi il y a un impact financier. Mais je pense qu'on est très heureux de vous faire cette proposition, qui rentre évidemment dans le budget et qui correspond à la demande légitime de nos établissements. J'ai fait rapidement le résumé.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, c'est parfait Karine. Très efficace. Je vois Christiane qui souhaite régir.

Mme WOLFHUGEL – Oui, pour compléter, il est effectivement important et essentiel de donner un signal fort aux 215 EHPAD en Alsace. Ces établissements sont dans un contexte particulièrement tendu, subissant déjà non seulement les effets de la pandémie de Covid-19, mais aussi un manque de personnel, un manque d'attractivité des métiers et une évolution vers une grande dépendance des personnes accueillies. On sait aujourd'hui que la moyenne d'âge dans les EHPAD est au-delà de 90 ans. Se rajoutent à ça les fortes augmentations en matière d'énergie et de dépenses hôtelières. Les augmentations sont parfois très fortes (+ 10 %) pour certains contrats, et ça malgré l'instauration du bouclier tarifaire pour l'énergie.

Au niveau de la Commission 3, on a été très vigilants lors des arbitrages budgétaires, en tenant également compte de notre budget, puisque près de 20 % des résidents en EHPAD sont bénéficiaires de l'aide sociale, et dans ce cas ces augmentations sont également financées par la CeA. Une augmentation d'un point du taux représente une dépense supplémentaire de 600 000 euros pour notre budget.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de ce qui a été présenté par Karine, il est donc proposé une augmentation du taux à hauteur de 3 %.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Christiane. Je pense que c'est important aussi de le préciser. Quand parfois on peut sous-entendre qu'on n'a pas une fibre sociale développée, cet exemple nous démontre bien qu'on prend nos responsabilités, à la fois sur les missions du vieillissement mais aussi sur un soutien social aux familles les plus modestes à travers l'aide sociale dont on renforce la contribution.

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Si, Vincent.

M. HAGENBACH – C'est juste une remarque. J'étais intervenu il y a quelques semaines par rapport à la problématique des UVP, puisqu'on parlait des EHPAD, et il semblerait que l'ARS a mis un peu de souplesse dans ses fonctionnements et qu'on puisse espérer qu'en 2024 il y ait un certain nombre de places d'UVP qui sont tellement manquantes dans tous les EHPAD qui pourront être libérées. J'ai eu la réponse la semaine dernière : ce ne sera pas 2023, mais pour 2024 apparemment ça commence à s'assouplir. Ils se rendent compte qu'on a surtout besoin aujourd'hui de ces places spécifiques aux maladies cognitives. Je ne sais pas où a été la pression, en tout cas il semblerait qu'ils aient lâché du mou.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez, on essaye d'aller dans le sens souhaité et de tenir compte des remarques que vous effectuez pour les faire remonter auprès de l'ARS. Je suis content que parfois on puisse être entendu. Karine tu voulais réagir.

Mme PAGLIARULO – Pas réagir, juste remercier l'élu pour sa pugnacité, mais aussi dire qu'UVP, c'est unité de vie protégée.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Quand on est face à des experts, les abréviations leur apparaissent naturelles. Merci Karine.

Je l'ai déjà dit au groupe majoritaire, mais je le dis aussi en présence des collègues de l'opposition : je vais former le souhait qu'en janvier nous puissions avoir une rencontre et

une présentation par la Directrice de l'ARS de toute l'action santé en Alsace. Le code de la santé publique permet cette demande. Je souhaite bien évidemment qu'elle soit exaucée, ce qui nous permettra ensuite de collectivement préparer les questions que nous avons à poser à la Directrice de l'ARS et obtenir un maximum de réponses et pouvoir mettre aussi la pression sur un certain nombre de sujets qui nous apparaissent importants sur le territoire. Dieu sait que le volet sanitaire et le volet médico-social sont des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Je propose de passer au vote, en soutien à nos établissements. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, pour les prix de journée des établissements habilités à l'aide sociale et soumis à la tarification administrée, un taux d'évolution maximal de + 3 % appliqué aux dépenses nettes autorisées en 2022 après la revalorisation complémentaire de 2 % mise en œuvre le 1^{er} octobre 2022,
- Décide, pour les prix de journée des établissements habilités à l'aide sociale ayant opté pour la sortie de la tarification administrée, de retenir le taux d'évolution correspondant au taux le plus faible entre celui fixé par la Collectivité européenne d'Alsace (3%) et celui fixé annuellement en fin d'année par arrêté des ministres chargés des personnes âgées et de l'économie et s'appliquant aux résidents payants déjà présents au sein de ces établissements,
- Fixe pour les forfaits dépendance des EHPAD, la valeur du point Gir cible à 7,54 €, en augmentation de + 3,10 % par rapport aux montants notifiés en 2022,
- Fixe pour dotations dépendance des ESLD, le taux d'évolution à + 3,10 % par rapport aux montants notifiés 2022,
- Approuve l'enveloppe de crédits limitatifs dédié au financement de la dépendance, opposable aux établissements pour la tarification 2023, à 76 240 000 €.

CD-2022-5-8-4 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la modification du règlement intérieur de l'Assemblée et je donne la parole à Lara MILLION.

Mme MILLION – Je pense que tout le monde a lu le rapport. S'il devait y avoir des questions, Nicolas ou Philippe pourront vous répondre.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe est revenu. Du coup tu peux peut-être alimenter un peu plus fortement le rapport. Ou Nicolas. Ou on répondra tout simplement aux questions, c'est comme vous le souhaitez. Nicolas.

M. JANDER – Il y a l'article 26 qui est modifié en visant à régler un peu plus finement le début des séances. Le Président prend la parole, il présente une analyse de politique générale et les thèmes figurant à l'ordre du jour de la séance. Tout ça c'est bien connu, puisque c'est ce qui s'est passé tout à l'heure. Ces propos liminaires peuvent être suivis des interventions des présidents de groupe d'élus – c'est aussi ce qui s'est passé. Et c'est là où il y a une petite modification : afin que le temps consacré à la séance reste acceptable, la durée des interventions des présidents des groupes d'élus ne peut dépasser 5 minutes. C'est vrai que dans la pratique on respectait déjà ça. On était plutôt même à 4 minutes.

Ça ferait une minute supplémentaire pour Florian KOBRYN, pour dire tout le mal qu'il pense de nos politiques. Mais c'est gratuit, c'est 25 % de temps supplémentaire. Le Président veille ensuite au respect de cette limitation dans un souci de bon fonctionnement de la séance et de maîtrise du temps de réunion, et peut prolonger ce temps s'il le juge utile pour la compréhension du propos. Donc si Florian KOBRYN dit quelque chose de très intelligent au bout de 5 minutes, il peut avoir une sixième minute gratuite, mais c'est le Président qui le décide.

Ensuite, dans l'article 28, il y a une petite modification. C'est pareil : vous savez que lorsqu'un orateur prend la parole dans le cadre d'un rapport... En fait, vous ne le savez pas forcément, parce qu'il y en a qui ne respectent pas forcément cette durée, mais il y a 4 minutes d'intervention pour chaque orateur. C'est 4 minutes. Et on a ajouté une petite souplesse, qui va aussi dans le sens où on peut parler un peu plus : le Président peut autoriser la prolongation du temps de parole de l'orateur s'il le juge utile pour la compréhension du propos. Voilà la petite modification dans cet article 28.

On a également en article 44 la question du régime juridique des amendements au rapport discutés en séance. Le texte de l'amendement, on rappelle qu'il doit être en relation directe avec celui du rapport – c'est quand même le principe de base. Il y a simplement une petite modification à ce niveau-là : c'est que les amendements doivent être déposés par écrit auprès du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, et il y a un délai à respecter. Mais pour une bonne compréhension des choses et pour que ce soit le plus efficace possible, ces amendements doivent être déposés par écrit 3 jours ouvrés au moins avant la séance du Conseil ou de la Commission permanente à laquelle ils se rapportent. On précise également dans cet article que tout amendement ayant pour impact d'augmenter la charge financière de la CeA ou de réduire une recette de la CeA peut être déclaré irrecevable par le Président du Conseil de la CeA s'il est incompatible avec les inscriptions figurant au budget. Ça c'est quelque chose que les parlementaires connaissent bien, puisque c'est une des conditions de recevabilité également des amendements quand on vote la loi. Et puis il y a aussi une petite souplesse introduite à cet endroit-là, puisque par dérogation à ces dispositions, le Président peut présenter un amendement oral à l'occasion de l'examen du rapport auquel il se rapporte. Le principe est qu'un amendement écrit est à déposer 3 jours ouvrés avant la séance.

L'article 45 concerne les vœux et les motions ou les résolutions. Il y a eu un petit flou dans le règlement intérieur jusqu'à présent, donc on précise de quoi on parle. On définit les vœux, motions et résolutions. Ils peuvent être adoptés par le Conseil ou la Commission permanente pour exprimer un positionnement ou une alerte sur tout sujet relevant d'un intérêt départemental. Ils constituent une expression politique et n'ont pas de portée décisive. Voilà pour la définition de ces vœux, motions et résolutions. Et puis le statut juridique de ces vœux, motions et résolutions diffère selon que l'on est avant une séance plénière de la CeA, auquel cas ils doivent être déposés par écrit au moins la veille de la tenue de la conférence des présidents de groupe d'élus. Par exemple, pour préparer la séance d'aujourd'hui, on a eu une conférence des présidents de groupe d'élus hier, avec Philippe MEYER, avec Florian KOBRYN, avec Frédéric BIERRY et avec moi-même. Pour que les vœux, motions et résolutions soient recevables, il faut qu'ils soient déposés la veille, c'est-à-dire avant-hier, quand il y a une séance plénière, c'est-à-dire quand il y a cette conférence des présidents de groupe. On précise qu'on peut les déposer par écrit via le secrétariat ou par messagerie électronique : ça marche par mail aussi. Par contre, ça ne marche pas par télégramme, par pneumatique, etc. Ça, on l'a supprimé. C'est par écrit ou par mail. Et quand il n'y a pas de conférence des présidents de groupe, c'est-à-dire quand on est avant non pas une Assemblée plénière mais avant une Commission permanente, il y a de nouveau ce délai de 3 jours ouvrés à respecter, parce qu'ensuite c'est au Président ou alors à la conférence des présidents de groupe de décider le sort de ces vœux, motions et résolutions : ou bien ils sont fixés à l'ordre du jour de la séance plénière ou de la Commission permanente, ou bien ils sont renvoyés en Commission pour examen. Voilà la modification qui est proposée.

Et puis il y a encore une modification sur l'article 46 concernant les questions orales. On les appelle maintenant questions orales et questions écrites. C'est un nouveau titre. Il y a deux possibilités, deux cas de figure. Les questions orales sont celles qui ont un lien direct avec les rapports inscrits à l'ordre du jour. Concernant ces questions orales, c'est très facile, c'est très libre, en fait c'est ce qui se passe actuellement : on peut poser une question en séance et le Président y répond, ou alors il désigne quelqu'un pour le charger d'y répondre oralement en séance. Ça c'est facile à comprendre. Par contre il y a aussi des questions qui n'ont pas de lien avec les rapports inscrits à l'ordre du jour d'une séance, et à ce moment-là ces questions rentrent dans un autre dispositif : ce sont des questions qui doivent être posées par écrit. Ces questions écrites qui n'ont pas de liens avec les rapports inscrits à l'ordre du jour sont déposées auprès du Président, selon la même formule, et c'est la conférence des présidents de groupe d'élus qui fixe lors de sa réunion les modalités de réponses aux questions écrites : ou bien ce sera un courrier de réponse par le Président, un Vice-Président ou un autre conseiller d'Alsace, ou bien la réponse est apportée en Commission.

Voilà en gros les modifications proposées.

M. LE PRÉSIDENT – Merci de cette présentation. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci Nicolas pour ce détail. Vous aurez donc tenu un an et demi. Bravo ! Vraiment bravo pour cette endurance. Bravo d'avoir consacré, sur les 23 heures de réunions du conseil en 2022, 1 heure 30 à nos motions et à nos vœux. J'espère vraiment que ça n'a pas été trop dur pour vous. Très sincèrement, mon groupe et moi-même, nous vous présentons toutes nos excuses. Nous sommes vraiment désolés d'avoir voulu parler de lutte contre le harcèlement scolaire. Nous sommes désolés d'avoir plaidé la cause des travailleurs sociaux mobilisés. Nous sommes aussi désolés d'informer les citoyens sur votre projet au Mont Sainte-Odile. Désolés encore de vous avoir demandé des comptes sur la taxe poids lourds. Vraiment pour tout ça désolés, et désolés encore plus d'avoir voulu faire vivre le débat dans cette Assemblée.

Je vais revenir sur un certain nombre de modifications apportées pour apporter peut-être un éclairage différent de celui qui a été apporté. Il y a donc la volonté de réduire les possibilités d'amendements – ça a été évoqué. Ce que vous appelez souplesse dans les règles communes, j'appelle ça de l'arbitraire, puisque ça laisse la possibilité de s'échapper ou non de ces règles-là. Vous écrivez aussi noir sur blanc que les questions orales ne doivent surtout pas donner lieu à un débat, ce qui n'était pas le cas avant. Vous jouez la montre également en rendant possible le renvoi en Commission des questions d'actualité, ce qui n'était pas possible avant. Et vous rendez possible – vous l'avez bien écrit – le fait de ne même plus répondre en séance aux questions orales, mais de le faire par écrit.

Quels sont vos arguments pour essayer de faire passer ça ? La première chose c'est que vous essayez de faire semblant qu'il s'agit de permettre aux uns et aux autres de pouvoir mieux anticiper et mieux travailler. J'avoue être un peu surpris qu'avec 74 élus dans le groupe majoritaire, l'appui de 5 collaborateurs et des 7 membres du Cabinet, vous vous sentiez comme mis au pied du mur par les vœux et motions de votre tout petit groupe d'opposition, qui n'a qu'un collaborateur à mi-temps pour examiner 100 rapports en 12 jours. D'autant plus que de toute façon tous ces vœux et motions sont renvoyés en Commission, donc il ne s'agit pas d'avoir le temps de réagir à ces vœux et motions.

Ensuite il y a la question de tenir la durée des séances. Écoutez, nous avons envie de vous prendre au mot et de vous proposer, pour tenir les séances, puisque c'est un souhait qui a été exprimé, d'encadrer le temps de parole des rapporteurs. Cette séance a bien démontré que, s'il y en a ici qui parlent plus de 4 minutes, c'est plutôt de votre côté, et notamment les rapporteurs de textes qui, sur des rapports, y compris des rapports qui ne sont pas forcément hyper structurants, s'expriment pendant plus de 10 minutes. Donc on

a un amendement qu'on vous a déposé pour effectivement tenir la durée des séances. Il me semble à ce titre utile quand même de rappeler qu'une séance publique, ce n'est pas une séance de Commission, ce n'est pas une conférence de presse, ce n'est pas non un dîner de gala. On n'est pas là pour s'écouter parler, mais on est là pour mettre en débat les politiques publiques et surtout les visions que les sous-tendent.

Enfin, il semblerait que nous aurions usé et abusé du règlement actuel. Mais là aussi je pense qu'il est important de rappeler un certain nombre de faits. La conférence des présidents de groupe ne s'est pas réunie un certain nombre de fois, deux de nos motions n'ont jamais été soumises au vote alors qu'elles ont été déposées dans les temps, en Commission, etc. Il y a un certain nombre de rapports qui n'ont jamais été présentés en Commission : là je ne parle même pas de nos contributions. Il y a la parole qui ne nous a pas été donnée pour présenter nos propres textes, notamment les questions orales. Il y a nos contributions qui n'ont pas été diffusées aux collègues. Donc un certain nombre de textes qu'on vous envoyait en avance n'étaient pas transmis aux autres. Donc ça, c'est la réalité de ce qui se passait jusqu'à aujourd'hui.

Donc pour nous c'est un peu incompatible et contradictoire avec la volonté de faire de la CeA un laboratoire démocratique. Cela revient à opposer la démocratie à l'extérieur et celle qu'il y a à l'intérieur de l'Assemblée. Et on constate également le fait que vous la rétrécissez d'autant plus que votre opposition joue son rôle, puisque le même règlement ne posait pas de problème lors de la précédente mandature. Pour l'anecdote, mon prédécesseur à cette même place avait pu s'exprimer 18 minutes pendant les orientations budgétaires. Donc non, derrière tout ça, c'est bien le projet qu'on incarne qui vous dérange.

Et je terminerai par rappeler que, pour nous en démocratie il y a vraiment deux types d'élus. Il y a celles et ceux qui considèrent que la démocratie, c'est notre bien commun le plus essentiel, qui le chérissent et qui cherchent par tous les moyens à l'approfondir, qui considèrent que ce n'est pas juste être élu, mais c'est être confronté toujours, à chaque moment, à chaque endroit, sa vision politique à celle des autres. Et puis il y a les autres élus, ceux qui considèrent que c'est une perte de temps, que ce n'est que de la communication, qui confondent démocratie participative et démocratie représentative, qui confondent encore leur désir d'hégémonie dans une Assemblée avec le simple fait majoritaire. Alors je formule ici le souhait que, toutes et tous dans cette Assemblée, nous nous rapprochions plutôt de la première catégorie d'élus et qu'on puisse ensemble débattre sereinement de l'ensemble de nos propositions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – En complément de l'intervention de mon collègue Monsieur KOBRYN, j'exprime mes inquiétudes sur cette Collectivité qui se verrouille et dont l'Assemblée d'élus se recroqueville sur elle-même. Je me questionne sur le message envoyé aux Alsaciens et aux Alsaciennes en cette triste période où la démocratie est mise à rude épreuve à travers le monde, à l'heure où l'abstention est au plus fort lors des différents rendez-vous électoraux. Contrairement à la direction que prend ce règlement intérieur revisité, je pense qu'il ne faut pas avoir peur du débat, de la pluralité des opinions. Les teintes rouges et vertes que nous avons modestement apportées nouvellement dans cet hémicycle lors de notre élection l'an dernier doivent être vues comme une richesse, oui une richesse, à l'image de la diversité des opinions des Alsaciens et des Alsaciennes que nous représentons collectivement. Donc laissons-nous les moyens de débattre, d'amender, de proposer, de questionner, d'interpeller pour le bien de la démocratie de notre chère Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe.

M. MEYER – Je n'ai pas grand-chose à redire à la présentation de Nicolas JANDER et je le remercie d'avoir rappelé ce qui a conduit à ces révisions après quelques mois de fonctionnement. Vous rappelez effectivement le fait que procédions différemment dans la

précédente Assemblée. C'est vrai. Nous étions 46 élus bas-rhinois, il y avait 34 élus dans le Département du Haut-Rhin. Vous comprenez qu'on n'a pas forcément les mêmes règles quand on est à 80 et toutes les grandes assemblées régionales ou collectivités, métropoles, avec un grand nombre d'élus, sont bien obligées de fixer des règles de temps de parole pour éviter que des plénières comme celle-ci ne s'étalent sur une durée trop longue. Après, vos leçons habituelles, on en a l'habitude. Vous êtes les démocrates, c'est bien compris. Nous, nous ne respectons pas la démocratie, etc. Ça ne mérite même pas d'être relevé.

Il existe dans notre Collectivité des commissions thématiques, des commissions territoriales, dans lesquelles je crois on débat longuement de nos sujets, dans lesquelles vous pouvez présenter là aussi vos remarques. Elles peuvent être pertinentes et être retenues ou pas. Il y a toujours tout de même un fait majoritaire, parce que la règle de la démocratie veut qu'à un moment on tranche, on vote et que la majorité l'emporte. Dans ces commissions, à ma connaissance, il n'y a pas de temps de parole limité : chacun peut intervenir autant qu'il le souhaite. Vous parliez par exemple du sujet du harcèlement et au sein de cinquième Commission, je me rappelle qu'on en avait parlé plus d'une heure. Sur les sujets liés à la protection de l'enfance, que vous évoquiez, on a aussi longuement débattu et chacun a pu exposer ses arguments, dans l'écoute je crois, dans le respect, dans des propos qui ont toujours été de part et d'autre constructifs et sans effet de manche puisque ce sont des réunions de travail où on exprime les choses.

Après, bien sûr, quel que soit le règlement que nous serions amenés à proposer, à modifier après quelques mois d'exercice en tenant compte de ce qui fonctionne et de ce qui fonctionne moins bien, vous trouveriez quoi qu'il arrive quelque chose à redire. Vous êtes dans votre rôle. Je n'en dirai pas plus. Bien sûr je propose aux 74 collègues du groupe majoritaire de valider sans aucune réserve le règlement tel qu'il a été retravaillé, afin de rendre nos débats plus vivants. Mais lorsqu'on est amenés à devoir examiner des propositions d'amendements, etc., il faut le temps de l'étude, et celui-ci est celui du temps des commissions de travail.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je pense que c'est évocateur de la façon dont on est ouvert en matière de démocratie. En général, en tout cas on l'a étudié sur plusieurs sessions, mais vous représentez 5 % de la Collectivité, et dans les séances plénières vous représentez 30 % du temps de parole. Je pense que si nous n'étions pas des démocrates, comme vous le sous-entendez, on ne serait pas dans cette logique-là et on ne laisserait pas cette capacité à représenter beaucoup plus en temps de parole que vous représentez en nombre d'élus. Je pense que ça parle de soi-même.

Ensuite, il faut être clair. La demande essentielle dans la modification du règlement, c'est qu'on puisse étudier, examiner sérieusement les choses en Commission et débattre du sujet en Commission. Je ne vois pas en quoi cette volonté serait contraire à la démocratie. Bien au contraire, elle permet d'être sur le fond plutôt que dans des propos démagogiques pour exister dans la presse, alors que l'enjeu c'est le service public, la qualité du service public, la qualité des missions que nous avons à proposer.

Il y a eu des amendements qui ont été proposés. Vous devez présenter ces amendements, ou comment ça se passe ? Il y a un vote sur chaque amendement et après le vote définitif. C'est ça. Allez-y, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Très rapidement, le premier amendement concerne la maîtrise du temps de réunion. Donc c'est celui que j'ai présenté tout à l'heure. Donc c'est proposer d'introduire la restriction à 10 minutes pour la présentation des rapports.

M. LE PRÉSIDENT – Les rapporteurs font un travail de fond. Bien évidemment, 10 minutes, ça me paraît un temps déjà de qualité pour s'exprimer, mais je ne voudrais pas brider les rapporteurs sur des sujets. Quand on voit par exemple le débat d'orientations budgétaires ce matin, ça justifie un temps de parole qui peut excéder les 10 minutes au

regard de l'ampleur des sujets qui sont évoqués. Donc je ne voudrais pas qu'on bride les rapporteurs, même si se dire ensemble qu'on essaie de ne pas dépasser 10 minutes, c'est quelque chose qu'on peut imaginer. Mais je ne voudrais pas qu'on l'intègre dans le règlement. Donc je propose de rejeter cette motion. Qui est pour cette motion ? Pardon, cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe. Qui s'abstient ? Tout le reste est contre.

Deuxième amendement. Allez-y, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Le deuxième amendement concerne le souhait d'essayer de mieux cadrer et de mieux permettre le travail des élus. C'est le cas en séance plénière mais aussi en Commission, puisque malheureusement nous avons trop fréquemment les rapports tardivement, ce qui ne permet pas de faire un travail complet et approfondi en Commission, sans avoir pu prendre connaissance des rapports en amont. Donc cet amendement propose de définir un délai de 3 jours ouvrés pour que les élus aient systématiquement le temps d'étudier les rapports avant leur examen en Commission.

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce point, c'est vrai, on en a parlé hier avec les deux autres groupes, je trouvais que votre demande était cohérente aussi par rapport à la demande que nous faisons par rapport aux amendements et aux motions. Donc je proposerai que cet amendement puisse être pris en considération, mais en y rajoutant un petit élément supplémentaire. Éric, avant que tu ne te sauves, parce que c'est toi qui me le suggérais à l'occasion du déjeuner : tu as voulu partir discrètement, c'est foutu. Ah, vous échangez. Bienvenue, Brigitte. Qu'on se fixe cet objectif me semble tout à fait légitime : essayer de pouvoir donner les rapports 3 jours avant pour que chacun d'entre vous puisse en prendre connaissance avant les discussions en Commission. Pour autant on peut parfois se retrouver face à des urgences. Donc peut-être Éric, si tu peux rappeler comment ça fonctionne à l'Assemblée, je trouve que c'était assez intéressant. Donc je proposerai un rajout à votre amendement.

M. STRAUMANN – Simplement, que les rapports soient là 3 jours avant, je peux trouver ça légitime. Mais comme dans d'autres collectivités, parfois on peut avoir des urgences, et pour éviter de décaler sur des séances suivantes, je propose que le Président puisse déposer un rapport lors de la séance, ou le Président de la Commission en Commission, et lorsqu'il le dépose demande à la majorité présente si elle est d'accord qu'on examine ce rapport en raison du caractère urgent. Si la majorité l'approuve, on supprime ce délai de 3 jours.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup, l'idée, l'objectif c'est de rentrer dans le principe des 3 jours que vous évoquiez, mais de ne pas se retrouver brider s'il y a un rapport d'urgence, et de pouvoir le présenter. Je sais que ce n'est pas facile parfois pour les équipes de l'administration, mais il s'agit du coup de respecter cette volonté que vous exprimez, qui nous semble légitime, mais la demande en parallèle est que vous acceptiez qu'on puisse intégrer en cas d'urgence des rapports. Par exemple, il s'agissait pour la plénière d'aujourd'hui du rapport sur les EHPAD, et le fait de prolonger ou de retarder aurait eu des conséquences négatives pour les EHPAD. Du coup je propose de rajouter à votre amendement cet élément complémentaire et à ce moment-là de passer au vote de cet amendement légèrement modifié. Est-ce qu'on peut aller vers cela ? Ok. Du coup je propose de valider cet amendement avec le rajout que vient de préciser Éric, de sorte aussi de vous faciliter le travail de préparation des commissions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Il y avait le troisième amendement.

M. KOBRYN – Le troisième amendement, c'était pour couper l'herbe sous le pied de la question « est-ce que ce changement de règlement intérieur rend l'institution plus ou moins démocratique ? ». On vous propose de prendre une décision franche, d'ouvrir de

nouveaux espaces démocratiques en rendant publiques les séances de la Commission permanente qui, je le rappelle, prennent 90 % des délibérations. Donc cet amendement propose de les rendre publiques.

M. LE PRÉSIDENT – On a déjà eu ce débat.

M. KOBRYN – Mais on n’a pas eu de motif, sur le pourquoi du comment, le motif du refus. On n’a jamais eu d’explications.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez, on en avait déjà parlé. Je pense que ce n’est pas le sens, à mon sens, de la Commission permanente. Donc à ce stade je propose qu’on maintienne l’ouverture à la séance plénière et qu’on n’aille pas plus loin à ce stade. Qui souhaite que votre motion soit adoptée ? Je pense, le groupe. Vas-y Étienne.

M. WOLF – Je crois qu’on a déjà fait un gros effort, puisque tous les élus siègent à la Commission permanente, ce qui n’est pas une obligation. On pourrait sélectionner et puis choisir un certain nombre.

M. LE PRÉSIDENT – Effectivement, je pense que c’était bien de le rappeler, parce que ce n’est pas forcément connu par les nouveaux élus, concernant le fonctionnement des commissions permanentes. Philippe, tu veux ajouter quelque chose aussi.

M. MEYER – Il faut surtout aussi peut-être appeler à nos collègues qui n’ont peut-être pas bien compris la différence entre une Commission permanente et une plénière, c’est que la plénière détermine les politiques de la Collectivité, toutes les politiques de la Collectivité. La Commission permanente, ce n’est que la déclinaison des dispositifs votés en plénière. Donc les décisions importantes concernant notre Collectivité et nos politiques sont prises dans les séances publiques, comme celle d’aujourd’hui. Et tout à l’heure en Commission permanente on attribuera les subventions, les aides, les soutiens, en vertu des délibérations de la plénière. Comme ça vient d’être indiqué, on travaille en toute transparence puisque l’ensemble de l’opposition est membre de la Commission permanente, alors qu’on pourrait se limiter à un nombre restreint d’élus en Commission permanente, comme vient de le rappeler Étienne. Clairement, il ne s’agit pas de dissimuler quoi que ce soit, bien au contraire. Il s’agit d’avoir des temps forts dans notre Collectivité, ce sont les plénières publiques, et des moments de Commission permanente qui eux déclinent ces politiques concrètement sur le territoire et avec l’ensemble de nos partenaires.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Au regard de ces précisions, qui souhaite que cette motion soit validée ? Donc le groupe. Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Nous pourrions donc passer au rapport suivant : les tarifs des prestations du laboratoire alsacien d’analyses. Ah, il faut voter sur la modification. Pardon, excusez-moi, j’ai omis de voter sur la modification. Les amendements ayant été votés, je vous propose maintenant de valider la modification du règlement intérieur de l’Assemblée. Qui est contre ? Donc le groupe. Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Je reprends l’amendement sur lequel nous avons échangé et que nous avons voté : « Les rapports qui sont soumis à la Commission pour avis seront envoyés au Conseil d’Alsace préalablement à la réunion, au plus tard trois jours avant la réunion de la Commission. Toutefois, des rapports peuvent être... » Je n’arrive pas à lire ce que vous écrivez. Vous écrivez comme les médecins. Dites-le, Jean.

M. MUCKENSTURM – « Toutefois, des rapports pourront être examinés en Commission en-dehors de ce délai de trois jours, sous réserve de l’accord des élus présents. »

M. LE PRÉSIDENT – Trois jours ouvrés. On rajoute « ouvrés ». Très bien.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

COINSIDERANT

L'amendement « favoriser les débats » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » ;

L'amendement « permettre le travail des élus en Commission » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » ;

L'amendement « offrir de nouveaux espaces démocratiques » déposé le 6 décembre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « favoriser les débats » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »,
4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Rejette à la majorité l'amendement « offrir de nouveaux espaces démocratiques » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »,
4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Approuve à l'unanimité l'amendement « permettre le travail des élus en commission » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire » complété comme suit : *(les rapports qui sont soumis à la Commission pour avis sont envoyés aux Conseillers d'Alsace préalablement à la réunion)* au plus tard trois jours ouvrés avant la réunion de la Commission. Toutefois des rapports pourront être examinés en Commission passé ce délai sous réserve d'un accord des Conseillers d'Alsace présents en Commission » ;

Adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'Assemblée relatives aux articles 26, 28, 40, 44, 45 et 46 ;

Adopte le règlement intérieur de l'Assemblée joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre :

KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

CD-2022-5-3-2 - ADOPTION DU CATALOGUE DES TARIFS 2023 DES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES

Mme PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant : l'adoption du catalogue des tarifs des prestations du laboratoire alsacien d'analyses. Karine.

Mme PAGLIARULO – On le sait peu souvent, mais nous avons deux laboratoires d'analyses vétérinaires, un pour le Haut-Rhin, un pour le Bas-Rhin. Ses missions sont : la

protection de la santé animale, essentiellement avec un suivi sanitaire des élevages et le suivi des maladies à incidence économique ; la protection de la santé publique, avec des diagnostics de zoonoses et de pathogènes liés à la sécurité alimentaire ; et enfin la protection de l'environnement, le contrôle phytosanitaire et le contrôle de la qualité de l'air. Il vous est proposé d'approuver le catalogue des tarifs 2023.

Je voudrais juste rajouter, et je laisserai la parole à Monsieur HEITZ s'il souhaite compléter mes propos, qu'on modifie juste les frais de dossier en les passant de 2,5 à 3 euros, parce qu'évidemment l'inflation est aussi passée par là. Je souhaite vous dire qu'à l'heure du consommateur local, il faut saluer cette initiative forte de l'Alsace qui est en soutien aux agriculteurs et aux éleveurs. Ces labos ont, je le rappelle, joué un rôle prépondérant durant cette crise du Covid. D'ailleurs, lors de la Commission 3, c'était pour vous réveiller un petit peu, nous proposons de visiter ces deux laboratoires, pour celles et ceux qui sont intéressés. Avis aux amateurs. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. J'avoue que j'avais un peu poussé à la présentation de ce rapport, tout simplement parce qu'on oublie trop souvent ce rôle majeur que joue le laboratoire. Il joue un rôle doublement majeur. Le premier concerne la santé animale. Malheureusement, avec les évolutions climatiques, il est fort à craindre que les pandémies animales qui peuvent avoir des impacts sur les pandémies humaines soient de plus en plus importantes. Et notre laboratoire joue un rôle de prévention et de sécurisation face à ces risques. Donc je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Première remarque.

Deuxième remarque. Nos laboratoires sont de vrais soutiens pour les éleveurs, notamment les éleveurs, les agriculteurs de montagne qui, entre l'abattoir de Cernay et nos laboratoires, ont des outils absolument indispensables à la pratique de leur activité. Ce sont de véritables soutiens. C'est aussi pour cette raison que je voulais qu'il soit présenté.

Ceci étant dit, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le catalogue des tarifs 2023 tel que détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération et son application à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- Abroge en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2023, la délibération n° CD-2022-3-3-1 du 20 juin 2022 mais uniquement en tant qu'elle a arrêté les tarifs du catalogue des prestations proposées par le L2A ;
- Permet que ces tarifs servent également pour l'élaboration d'offres de prestations pour les nouveaux clients potentiels, qu'ils soient publics ou privés, dans le cadre de devis ou de réponse à des appels d'offres ;

- Autorise, à titre dérogatoire, la Direction du laboratoire alsacien d'analyses à établir ponctuellement des devis pour de nouvelles analyses ne figurant pas au catalogue approuvé par délibération, sous réserve que l'instauration de ces tarifs se justifie par la nécessité de réaliser des prestations nouvelles de manière urgente, que ces nouveaux tarifs soient établis en référence à des prestations techniques existantes de complexité similaire, après analyse des tarifs pratiqués par d'autres laboratoires, et sans préjudice de la nécessité de faire entériner ces tarifs par l'assemblée dans un délai maximal de 6 mois à compter de leur mise en œuvre.

CD-2022-5-3-1 - BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2022

Mme PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Karine, tu peux poursuivre avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Mme PAGLIARULO – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport, c'est juste une information, mais c'est une information quand même importante, puisque c'est un soutien aux autorisations de création de services d'aide à domicile et d'accompagnement à domicile qui ont eu lieu en 2022. C'est le Président qui valide ces créations. Cela prouve aussi que l'Alsace est force de propositions. Nous avons vingt-cinq propositions qui ont été accueillies. Cinq n'ont pas pu voir le jour, pour non-conformité de direction pour deux d'entre elles, et en raison d'un manque de personnel malheureusement pour trois d'entre elles. Mais quand même, vingt d'entre elles ont vu le jour, malgré la pénibilité des métiers.

Je souhaite vous dire aussi que le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) a validé cette proposition. Ce sont des personnes un peu âgées, qui valident ces programmes. Cela prouve aussi que nous couvrons territorialement toute l'Alsace. Vous le voyez d'ailleurs : on vous a mis le détail des autorisations.

Je souhaite juste vous dire qu'on n'a pas forcément besoin de le voter – le Président en jugera. Mais en tout cas c'est la dernière année où on vous le présente comme information. À partir du 1^{er} janvier 2023, ce sera un appel à projets obligatoire, et donc les choses se gâtent. Mais c'est très bien, et on continue à soutenir évidemment nos services d'aide à domicile, comme à l'accoutumée. Et je vous propose quand même de valider cette information.

M. BIHL – Je vous donne la parole d'abord. Je prends le relais pour vous faire valider ce dernier rapport. Est-ce qu'il y a des questions ? Apparemment non. Je propose donc d'approuver ce rapport. Qui s'y oppose ? Qui souhaite s'abstenir ? Nous l'approuvons à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2022 et des suites qui leur ont été données tel que présenté dans le tableau joint en annexe de la présente communication.

MOTION

M. BIHL – Nous avons fait le tour de l'ensemble des rapports de la séance plénière. Donc on pourra passer dans quelques minutes...

Il reste une motion, présentée par Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur BIHL. Effectivement, c'est une motion qu'on avait déposée à la précédente séance plénière, qui a fait l'objet d'un long débat en Commission 5. Je ne vais peut-être pas vous la relire dans le détail.

Je voulais juste vous présenter sa philosophie. L'idée c'est que, comme vous le savez, il y a sur le territoire un certain nombre d'enfants à la rue, malgré les propos qui ont pu assumer le contraire. Il y a un certain nombre de rapports aussi qui sont sortis sur lesquels on aimerait revenir. Il s'agit notamment d'un rapport de l'UNICEF qui date d'août 2022, qui signale : « En France 42 000 enfants vivent dans des centres d'hébergement d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue. Ces conditions de vie dégradées, mêlant entre autres nuisances, insalubrité, exigüité, insécurité et manque de commodité, contraignent les enfants à vivre et grandir dans un environnement non propice à leur développement et à leur bien-être. La précarité dans laquelle sont projetés ces enfants a des conséquences sur leur santé mentale. Un hébergement adapté ainsi que la dispense des soins, notamment psychologiques, doivent pouvoir être conçus et construits en tenant compte de la réalité constaté par les ONG. » C'est le rapport d'août. Il y a également eu le rapport de l'ONU qui date de cette semaine, qui a pris acte du fait qu'il y avait un tiers des personnes pauvres en France qui étaient des enfants.

Donc face à cette urgence, on propose que la Collectivité, si le terme de « tri » a pu vous choquer tout à l'heure, disons, aille au-delà de ses compétences et considère que sur la question de l'enfance il y a un enjeu central. Et nous vous invitons par cette motion à aller au-delà, et au lieu que le couperet tombe à trois ans et un jour, qu'on puisse accueillir dans une maison dédiée aux enfants et aux familles à la rue, qui serait basée à Strasbourg et Mulhouse, qui sont les territoires les plus tendus actuellement, ces enfants, face à l'urgence et face au constat que cet accueil est nécessaire et inconditionnel. Donc nous invitons à aller au-delà des compétences, comme d'autres collectivités ont déjà pu le faire. Je vous remercie.

M. BIHL – Merci, Monsieur KOBRYN. Je crois que c'est Patricia BOHN qui va vous répondre.

Mme BOHN – Pour les collègues qui ne participent pas à la cinquième Commission, je vous donne les informations suivantes.

Dans le Bas-Rhin, sont mis à l'abri les femmes, mères isolées, enceintes ou avec enfant de moins de trois ans, dans différents dispositifs en application de la réglementation issue du code de l'action sociale et des familles. La mise à l'abri s'effectue dans le cadre d'une prise en charge à l'hôtel, dans l'attente que des places dans les dispositifs dédiés plus pérennes puissent se mettre en œuvre. Ainsi, en juillet, 38 mères étaient accueillies avec un budget dédié d'environ 1 million d'euros. Par ailleurs, des accompagnements spécifiques au travers de conventionnements avec des dispositifs dédiés tels que l'Aparté, dix appartements pour une quarantaine de personnes, femmes ou couples avec des enfants de moins de trois ans titulaires de droits, ou le Luft porté par l'association AHHI qui concerne vingt familles avec un maximum de quatre-vingt personnes pour les femmes ou couples sont en place. En parallèle, pour les situations avec des problématiques éducatives, des admissions en centres maternels et parentaux peuvent être opérées.

Dans le Département du Haut-Rhin, un dispositif de mise à l'abri est proposé en

collaboration étroite avec l'État, la Direction de l'action sociale de proximité, pour permettre de répondre aux besoins des mères enceintes ou avec des enfants de moins de trois ans. En attendant que les prises en charge dans les structures d'hébergement dédiées puissent se faire, le recours aux hôtels est également possible. En présence de problématiques éducatives, les dispositifs de centres maternels et parentaux peuvent également être mobilisés.

Des structures d'accueil pour les enfants et leurs parents existent. Effectivement, un état de tension peut apparaître pour les dispositifs de l'Aparté (prise en charge de trois mois, renouvelable une fois) et du Luft. À partir du moment où des places sont occupées par des personnes sans droit, il est souvent difficile de faire évoluer rapidement la situation pour travailler des sorties. Notre Vice-Président Nicolas MATT précise que si les structures peuvent momentanément être en tension, les personnes sont de toute façon accompagnées par un dispositif ad hoc, et remercie les services. Chaque année, les élus allouent des moyens supplémentaires pour réaliser ce travail.

Après en avoir débattu en Commission, le groupe AESC ne souhaite pas compléter la motion avec les dispositifs existants de la Collectivité européenne d'Alsace, et maintient la motion en l'état. La motion a été proposée au vote, avec deux votes pour et seize votes contre. Donc la Commission a émis un avis défavorable à cette demande.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. Ces précisions étant données, Victor souhaite s'exprimer.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention va peut-être un peu réveiller l'Assemblée cet après-midi, parce que, même s'il est louable de mettre en avant ce sujet-là, je repense à l'intervention de début de séance concernant l'anniversaire de la CeA, qui a deux ans. À un anniversaire, il faut toujours un oncle un peu grognon, qui exagère parce qu'il a un petit coup de blues lors de cet anniversaire. Et finalement il participe à ce repas de famille, mais essaie de lui voler la vedette.

En réalité, la vedette de ce sujet, c'est là où j'aimerais dire quand même fortement une chose, et le dire aussi humainement, la vraie vedette, c'est le droit local dans ce dossier. Le droit local, ça a été mentionné aussi dans une partie de cette motion, dit explicitement que « les communes sont tenues d'apporter un secours aux personnes indigentes », et l'article 512-2 du code de l'action sociale – ça a été évoqué tout à l'heure – dispose que : « Toute personne dénuée de ressource et âgée de plus de seize ans doit recevoir de la commune dans laquelle elle se trouve un abri, l'entretien indispensable, les soins et les prescriptions nécessaires en cas de maladie, ainsi que des funérailles décentes. »

Permettez-moi d'être assez surpris et de rappeler aussi que Strasbourg est en Alsace, et que le droit local d'Alsace-Moselle s'y applique. Et lorsque l'Agglomération strasbourgeoise prétend être commune hospitalière, puis reçoit un campement en-dessous de toute décence humaine, devant ses fenêtres, puis ensuite dit devant la terre entière « ce n'est pas nous, c'est l'État », puis nous demande de faire voter des motions, j'aimerais d'abord penser à ces personnes, peu importe leurs origines, leurs horizons, où elles ont finalement atterri dans leur parcours.

En tous les cas, je voudrais rappeler qu'avant d'émettre des motions au sein de cette Assemblée... Je souhaite dire qu'il y avait quarante-sept adultes sur la place de l'Étoile, dont une adolescente de 14 ans, onze femmes, trente-sept hommes, vingt nationalités, dont neuf Géorgiens, six Albanais et cinq Kosovars. Dans l'Alsace rurale, nous avons des logements d'urgence, où nous logeons de manière urgente les personnes qui n'ont pas de toit. Et il m'est arrivé même en tant que Maire de le faire moi-même au sein de la salle polyvalente, chez moi. Je crois que la question de la migration ou de la misère ne mérite pas d'instrumentalisation politique. C'est une question de dignité humaine avant tout.

Donc, comme nous à travers l'association du toit, dans les EPCI ou les communes d'Alsace du Nord, peut-être que ceux qui émettent des motions devraient passer à la pratique et appliquer le droit local. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor pour cette précision que je crois utile. En parallèle de ça, je souhaite vous dire aussi que, dans les deux foyers de l'enfance, que ce soit à Colmar et à Strasbourg, des investissements importants sont prévus dans les années à venir, notamment à Strasbourg où c'est quand même un investissement colossal puisque ce sont 23 millions qui vont être réalisés pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, de la protection de l'enfance, notamment en urgence, qui à mon sens répondront à l'attente formulée par le groupe des écologistes et solidaires. Aussi, et au regard de l'avis de la Commission, je vous propose de rejeter cette motion. Je suppose que vous maintenez votre demande. Qui sont favorables à la motion ? Je pense, le groupe écologiste et solidaire. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ainsi, nous pouvons terminer la réunion plénière de notre Collectivité et nous pouvons démarrer avec un petit peu de retard, je dois le reconnaître, la Commission permanente de ce jour.

La séance est levée à 17 heures 05.